



**Etude de Base pour Etablir une Situation de Référence du Projet
'Dialogue en Gestion Intégrée des Risques'
de l'alliance Partners for Resilience (PfR-SP) au Mali**

**Rapport final
11-08-2017**

Joost Nelen, Fatoumata Diallo, Hamady Konaté,
Pour le Groupe ODYSSEE
Bamako, Mali

Table des matières

Table des matières	1
Abréviations	2
Avant-propos	4
1. Introduction	5
1.1. Contexte	5
1.2. Objectifs de l'étude	5
1.3. Méthodologie de l'étude	6
1.4. Contraintes et limites	8
2. But et stratégie du projet D-GIR	9
2.1. Compréhension des domaines et des objectifs	9
2.2. Groupes cibles, stratégie et zones d'intervention	10
3. Analyse des documents et parties prenantes	11
3.1. Documents pertinents	11
3.2. Parties prenantes, mandats et pratiques	16
3.3. Sécurité alimentaire	26
3.4. Ressources agro-sylvo-pastorales : base des moyens d'existence ruraux	27
3.5. Ressources en eau et la pêche	27
3.6. Types des risques	28
4. Perceptions des usagers	30
4.1. Problèmes, facteurs et réponses	30
5. Parties prenantes : défis politico-institutionnels	43
5.1. Répartition des tâches : les collectivités territoriales	43
5.2. Relations et prises de décision	44
5.3. GRN et pluralisme institutionnel	45
5.4. Société civile : organisations des usagers, paysannes et ONG	46
5.5. Influence des politiques	48
6. Financements	48
6.1. Gestion des risques de catastrophes	48
6.2. Gestion Intégrée des Ressources en Eau	49
6.3. Budgets des Communes	49
7. Capacités et engagements : situation de départ	50
8. Conclusions	55
Annexe 1. Termes de références situation référence P/D-GIR	58
Annexe 2. Itinéraire et questions de la mission	61
Annexe 3. Objectifs, résultats et indicateurs du P/D-GIR	63
Annexe 4. Personnes, organisations rencontrées	68
Annexe 5. Documents consultés	69

Abréviations

ABFN	: Agence du Bassin du Fleuve du Niger - Mali (ABN : Agence au niveau régional)
AEDD	: Agence de l'Environnement et du Développement Durable (du MEADD)
AMM	: Association des Municipalités du Mali
AN	: Assemblée Nationale
ANICT	: Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
AOPP	: Association des Organisations Paysannes Professionnelles
APCAM	: Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
AV, AIV	: Associations (inter-) villageoise
AVCA	: Analyse de Vulnérabilité et Capacité d'Adaptation aux Changements Climatiques
BM	: Banque Mondiale
CARE	: "Cooperative for Assistance and Relief Everywhere"
CCAFS	: Research Program on Climate Change, Agriculture and Food Security
CCNUCC	: Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CEDEAO	: Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CGESM	: Commission de Gestion des Eaux de Retenue de Sélingué et Barrage de Markala
CILSS	: Comité Inter-état pour la Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CLE	: Comité Local de l'Eau
CNE	: Conseil National de l'Eau
CNOP	: Coordination Nationale des Organisations Paysannes
CNSC	: Cadre National pour les Services Climatologiques du Mali
CNU	: Coordination Nationale des Usagers de l'eau du bassin du Niger
CoFo	: Commission Foncière
CR	: Croix Rouge du Mali/des Pays-Bas et Centre du Climat (CCCR)
CRE	: Comité Régional de l'Eau
CREDD	: Cadre stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
CSA	: Commissariat de la Sécurité Alimentaire (du PM) ;
CT	: Collectivité Territoriale
D-GIR	: Projet de Dialogue en Gestion Intégré des Risques
DGPC	: Direction Générale de la Protection Civile (du MSPC)
DIN	: Delta Intérieur du Niger
DNA	: Direction Nationale de l'Agriculture (du MA)
DNEF	: Direction Nationale des Eaux et Forêts (du MEADD)
DNGR	: Direction Nationale du Génie Rural (du MA)
DNH	: Direction Nationale de l'Hydraulique (du MEE)
DNP	: Direction Nationale de la Pêche (du MEP)
DNPIA	: Direction Nationale des Productions et Industries Animales (du MEP)
DRF	: Disaster Recovery Framework
EDM	: Energie du Mali (SA)
EES	: Evaluation Environnementale Stratégique
EIE	: Etude d'Impact sur l'Environnement
GIR	: Gestion Intégrée des Risques
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GRN	: Gestion des Ressources Naturelles
GWP	: Global Water Partnership
IER	: Institut d'Economie Rurale
LFA	: Loi sur le Foncier Agricole
LOA	: Loi d'Orientation Agricole
MA	: Ministère de l'Agriculture
MEADD	: Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable
MEE	: Ministère de l'Energie et de l'Eau

MEP	: Ministère de l'Élevage et de la Pêche
MHUAF	: Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Affaires Foncières
MSPC	: Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
OCB	: Organisations des communautés de base
OMVS	: Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
ON	: Office du Niger
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OP	: Organisation paysanne
OPIDIN	: Outil de prévision des inondations dans le Delta Intérieur du Niger
O-R	: Office de Riz (Mopti, Ségou, ...)
OSC	: Organisation de la Société Civile
PAGIRE	: Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PANC	: Plan d'Action National Climat
PCA-GIRE	: Programme Conjoint de l'Appui à la GIRE
PDD-DIN	: Programme de Développement Durable du Delta Intérieur du Niger
PDESC	: Plan de Développement Economique, Social et Culturel (de la Commune)
PDNA	: Post Disaster Needs Assessment
PfR	: Partners for Resilience
PM	: Premier Ministre
PNCC	: Politique Nationale en Matière des Changements Climatiques
PNE	: Partenariat National de l'Eau
PNPE	: Politique Nationale de Protection de l'Environnement
PNPR	: Plateforme Nationale des Producteurs du Riz
PNRRC	: Plateforme Nationale de la Réduction des Risques de Catastrophes
PRAPS	: Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
Prodoc	: Document de programme/ de projet
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
SAP	: Système/ Suivi d'Alerte Précoce
SAT	: Schéma d'Aménagement Territorial
SDAGE	: Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Ressources en Eau
SNCC	: Stratégie Nationale Changements Climatiques
SNDD	: Stratégie Nationale du Développement Durable
SNRRC	: Stratégie Nationale de la Réduction des Risques de Catastrophes
SOMAGEP	: Société Malienne de Gestion de l'Eau Potable
TdC	: Théorie de Changement
TdR	: Termes de Références
WIM	: Wetlands International Mali

Avant-propos

Ce document est le rapport sur la situation de référence du Projet Dialogue en Gestion Intégrée des Risques (D-GIR). Il est mis en œuvre par un consortium intitulé « Partners for Resilience » (PFR), constitué par Wetlands International Mali (WIM), CARE-Mali et la Croix Rouge (CR) du Mali et le Centre de Climat de la CR. Le projet D-GIR a une durée de cinq ans (2016-20). Le projet du Mali fait partie d'un programme plus large dans le même domaine, qui est financé par le Directeurat Générale de Coopération Internationale des Pays-Bas (DGIS).

Au nom du Groupe ODYSSEE une équipe de trois personnes a mené cette étude en juin-juillet 2016. Elle a effectué des visites dans les zones d'intervention dans la Région de Mopti. Lors des visites elle a mené des entretiens avec des groupes cibles des interventions et avec des représentants des institutions et organisations avec lesquelles D-GIR collabore. Elle a également mené des entretiens avec des institutions et organisations à Bamako.

L'équipe tient à remercier un nombre des personnes et structures : les remerciements sincères au responsable du projet au Mali, Ibrahima Fofana, à Idrissa Fané, à Souleymane Katilé et aux autres membres des équipes de Wetlands Int., de CARE et de la Croix Rouge à Sévaré-Mopti, pour leur disponibilité, la logistique et tout le temps investi dans la mission. Les remerciements également au membres des PFR à Bamako : Nouhoum Maïga, Chantal Bengaly-Traoré, Oumar Diarra et M. Haidara pour leur appui de mettre la mission sur les rails. L'équipe a apprécié les membres des institutions et des organisations à Bamako et à Sévaré-Mopti pour la disponibilité et leurs avis d'expert. Enfin, l'équipe remercie tous les partenaires du terrain : groupements et des organisations paysannes, autorités administratives et coutumières, bref, les femmes et hommes des différents villages visités dans le cadre de la collecte des informations de cette étude. Leurs avis, conseils et contributions multiformes ont été un élément important pour une meilleure compréhension des enjeux du P/D-GIR.

Le rapport est composé de sept chapitres. Après l'*Introduction* qui exploite les termes de références de l'évaluation, il aborde d'abord les lignes directrices du P/D-GIR dans *Chapitre 2*. Le Prodoc du programme, le cadre logique et l'entretien de démarrage ont constitué les références du Chapitre 2. Ensuite le rapport exploite les documents de base et il identifie et caractérise les parties prenantes principales dans *Chapitre 3*. Les documents et les entretiens ont constitué les références du Chapitre 3 (voir aussi Annexe 5). Le *Chapitre 4* rapporte sur les perceptions des groupes usagers d'un petit échantillon des villages. Dans les *Chapitres 5 et 6* les défis politico-institutionnels (Ch. 5) et -financiers (Ch. 6) sont abordés. Les conclusions et les recommandations se trouvent dans le *Chapitre 7*.

Bamako-Breda, 17/07/2017-11/08/2017.

1. Introduction

1.1. Contexte

Le partenariat stratégique au Mali des *Partners for Resilience* (PFR-SP) composés de Wetlands International Mali (WIM), CARE International au Mali, la Croix Rouge Mali/Pays-Bas et le Centre du Climat (CR) a démarré en 2016 un projet intitulé '*Dialogue en Gestion Intégrée des Risques*'. Le projet suit un premier projet du développement et de mise en œuvre des méthodologies de Réduction des Risques de Catastrophe, d'Adaptation aux Changements Climatiques, de gestion et restauration des écosystèmes. Le nouveau projet a une durée de cinq ans (2016-2020) et il est mis en œuvre dans les bassins du Niger et du Sourou, et sera étendu progressivement au bassin du Sénégal.

Le projet de Dialogue en Gestion Intégrée des Risques (D-GIR) se focalise sur le plaidoyer et le renforcement des capacités, en utilisant les expériences du projet de 2011-2015. Basé sur l'engagement communautaire, les partenaires ont été impliqués dans la préparation et la gestion des catastrophes, la planification d'urgence et la réduction des risques à travers des activités de renforcement des capacités. Des outils comme l'évaluation de la vulnérabilité climatique des capacités ('AVCA++') et la prévision des inondations ('OPIDIN') sont de nouveau mis en exergue.

Le projet a comme objectif de rendre plus résilients « les ménages vulnérables des pêcheurs, éleveurs et agriculteurs vivant dans les zones humides des bassins du Niger, du Sourou et du Sénégal, aux crises dans le contexte du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, permettant une croissance économique inclusive durable et une préservation des écosystèmes ». Trois trajectoires en dialogue avec des activités en plaidoyer et en renforcement des capacités ont été conçues. Les activités de ces trajectoires visent également à assurer plus de place aux femmes dans les instances stratégiques de prise de décision. Le projet prévoit également des campagnes et des 'audits genre' qui alimentent des débats avec hommes et femmes sur sa place dans la prise de décision.

1.2. Objectifs de l'étude

Après l'*inception* et l'approbation en 2016, le projet D-GIR cherche en 2017 à établir une situation de référence. L'objet de cette étude de base est d'établir une telle référence pour le projet. L'étude doit répondre aux lignes directrices de trois domaines : politique, pratique et investissement ; et les articuler aux trois trajectoires de dialogue convenues, à savoir : i) mise en œuvre de la loi de la pêche, ii) les politiques locales d'accès sécurisé au foncier et iii) l'application de la Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes (SNRRC). Ces trois trajectoires sont liés aux trois objectifs cités ci-dessous.

Conformément aux termes de références, l'étude de base établira une situation de référence du projet avec les éléments suivants :

- a. Le niveau d'équilibre ou d'articulation entre la i) gestion des ressources en eau et –foncière, ii) les risques de catastrophes naturelles et iii) les services écosystémiques, qui sont disponibles pour les groupes vulnérables dans les zones humides des bassins étudiés. Il est à voir comment ces éléments sont pris en compte dans les politiques.
- b. Un état de lieux des politiques et mécanismes locaux en vigueur pour la protection des groupes vulnérables en temps d'insécurité et de crise climatique (ex. sécheresse ou inondations). En termes des politiques, des pratiques et des investissements.
- c. Le degré de connaissances et d'application aux niveaux local et national de la Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes, au regard de la gestion intégrée des risques (GIR) et en rapport avec les objectifs 1 et 2. En termes des politiques, des pratiques et des investissements.

Le présent rapport porte sur l'étude sur la situation de référence pour le projet D-GIR.

1.3. Méthodologie de l'étude

L'étude a suivi la démarche suivante :

- (i) Une lecture et revue des différentes sources d'information écrites et de la documentation disponibles au niveau des PfR et des institutions et organisations partenaires du projet D-GIR.

Encadré 1. Documents consultés.

- Le document de programme (Prodoc) dont le projet D-GIR fait partie (en Anglais) ;
- Le rapport annuel 2016 des PfR ;
- Une présentation de suivi-évaluation du PfR ;
- Quelques PDESC des communes (y inclus celles visitées) qui montrent comment la GIR est intégrée, ou non, dans la planification et activités communales/-régionales ;
- Des rapports ou études (techniques, socio-économiques) sur la GIR.

Aussi des textes réglementaires :

- Cadre stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) ;
- Loi d'Orientation Agricole (LOA) ;
- Loi sur le Foncier Agricole (LFA), Code de la Pêche et le Code de l'Eau ;
- Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) ;
- Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE) ;
- Politique Nationale en Matière des Changements Climatiques (PNCC), la Stratégie Nationale Changements Climatiques (SNCC) et Plan d'Action National Climat (PANC) ;
- Stratégie Nationale pour la Réduction des Risques de Catastrophes (SNRRC), Plan d'Action pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes au Mali 2015–2019 ;
- Politiques de la CEDEAO ;
- CCNUCC : Accord de Paris (COP21) ;
- Convention RAMSAR.

Pas exploités :

- Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD) ;
- Plan Stratégique 2015-2035 du Mali pour les Priorités Résilience Pays (PRP), dans le cadre de l'Alliance Globale pour la Résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest (AGIR) ;
- Cadre National pour les Services Climatologiques (CNSC) du Mali ; le WMO : Global Framework for Climate Services (GFCS).

Ceci aboutit à une cartographie des textes législatifs, réglementaires internes et internationaux qui sont en vigueur au Mali et en faveur, ou non, de la GIR. Si possible, la cartographie inclut un aperçu des investissements principaux prévus par les politiques.

- (ii) La recherche et l'exploitation des informations issues des entretiens et discussions avec les parties prenantes, et des interviews avec des personnes ressources.

Les visites de terrain ont été organisées dans les Communes de deux Cercles. Elles concernent un nombre des sites (villages, campements) où des entretiens ont eu lieu avec :

- Groupes cibles indirects ('bénéficiaires') : pêcheurs, éleveurs transhumants et agriculteurs (hommes et femmes).
- Groupes cibles directs ('parties prenantes') : élus et staff des Communes, chefs coutumiers (et/ou représentants des organisations usagers ou paysannes au niveau local).

Par village l'équipe a eu des entretiens séparés avec différents groupes cibles indirects. Ce sont en général des groupes sociaux ou socio-professionnels qui bénéficient indirectement de la GIR :

pêcheurs, (agro-) pasteurs (ou éleveurs) et agriculteurs (riziculteurs, agro-pêcheurs), et groupes des femmes. On a ajouté des élus ou staff des communes, organisations paysannes locales et/ou des chefs coutumiers (groupes cibles directs). Ces entretiens ont permis le recueil des perceptions, des avis et/ou des perspectives des groupes cibles. Il s'agissait d'une sélection des groupes cibles pour avoir une idée de leurs avis. Il ne s'agit pas d'une enquête parmi un échantillon des groupes usagers pour avoir des informations obtenues de manière quantitative.

Les sites choisis ont été :

Site / Groupe cible	Pêch.	Elev.	Agric.	Fem.	Com.	C/Cout
03/07 : C/Borondougou : Diambacourou	-	-	X	X	X	-
04/07 C/Socoura: Sina	X	-	X	X	-	X
05/07 : Mopti, Sevaré	-	-	-	-	-	-
06/07 : C/Baye : Goéré	X	X	-	X	-	X
07/07 : C/Baye : Baye	X	X	X	X	-	-

Au niveau de Bamako et de Mopti des entretiens ont eu lieu avec une sélection des groupes cibles directs (ou parties prenantes) au niveau régional et national : avec les représentants des services publics, des instances de gestion (commissions pour gestion de l'eau), l'AMM et les Collectivités Territoriales de la R/Mopti, et des associations et groupements paysans. Une liste des personnes rencontrées figure dans Annexe 4. Ces parties prenantes sont¹ :

Partie prenante	Mopti	Bamako
1. Elus et staff du Conseil Régional Mopti	X	
2. Fédération des Pêcheurs de Mopti	X	
3. Direction Régionale Protection Civile (DRPC) Mopti	X	
4. Direction Régionale de l'Agriculture (DRA) Mopti	X	
5. Direction Régional des Eaux et Forêts (DREF) Mopti	X	
6. Direction Nationale de la Pêche (DNP)		X
7. Direction Générale de la Protection Civile ² (DGPC)		X
8. Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF)		X
9. Association des Municipalités du Mali (AMM)		X
10. Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP)		X
11. Cellule PCA-GIRE de la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH)		X
12. Partenariat National de l'Eau (PNE)		X
13. Plateforme Nationale des Producteurs du Riz (PNPR)		X

Une sélection des questions (voir Annexe 2) est incluse dans des guides d'entretien spécifiques pour les différents groupes. Ceci about à une cartographie institutionnelle des parties prenantes et des investissements faites (mise en œuvre, ou non, des mécanismes de financement).

- (iii) La lecture croisée et l'analyse des informations obtenues, avec la possibilité d'approfondir des discussions menées avec les responsables du projet D-GIR (ii), et,
- (iv) Formulation des recommandations (opérationnelles, méthodologiques) pour le Projet D-GIR.

¹ La mission n'a pas pu rencontrer à cause des absences du staff : la DRP Mopti, la Commission du développement rural et de l'environnement de l'Assemblée Nationale (le réseau des parlementaires pour les questions environnementales), l'Agence du Bassin du Fleuve du Niger (ABFN), la Coordination Nationale des Usagers d'eau (CNU), le Patronat. Les contacts et les entretiens avec la PNPR, le PNE et la DNH datent d'une période antérieure avant juin 2017.

² La DGPC assume la coordination de la Plateforme Nationale de RRC.

1.4. Contraintes et limites

La mission a rencontré les contraintes et limites suivantes :

- L'insécurité et violences dans la Région de Mopti ont diminué les possibilités des visites et des mouvements de l'équipe, ce qui donne forcément un biais dans la recherche des informations. Le chef de l'équipe n'a pas pu aller dans la Région de Mopti. Les deux autres membres de l'équipe ne pouvaient pas se rendre dans les sites qui se trouvent sur la rive gauche des fleuves Niger et Bani pour raison d'insécurité. Les visites se sont concentrées dans les villages du Cercle de Mopti et de la Commune de Baye (Cercle de Bankass).
- Comme l'équipe ne pouvait pas passer les nuits au niveau des sites/villages, le temps pour les entretiens était plus réduit que souhaité. Il y avait parfois peu de temps de vérifier par des entretiens individuels les informations obtenues dans les focus groups.
- Le schéma de l'étude et des visites ont été modifiés à cause d'un retard imprévu dans la contractualisation entre les PFR et les consultants. Le projet D-GIR a une gamme diverse des institutions et des organisations. Vu le temps disponible, l'équipe a dû faire une sélection des institutions et des organisations à rencontrer, ce qui donne également un biais dans la recherche des informations. Néanmoins l'équipe a pu rencontrer des institutions clef comme la DGPC, la DNEF, la DNP, la DRA, le Conseil Régional, ainsi que des élus communaux et des organisations paysannes (voir aussi Annexe 4).

- La dernière limite est plus d'ordre de compétence ou d'attente de la consultation. Le projet D-GIR cherche une situation de référence, tandis que les trajectoires ne sont pas encore décrites en détail dans les documents mis à la disposition des consultants. Les grandes lignes, thèmes et domaines sont connus, mais ils couvrent malgré la première sélection encore une gamme large des activités, des parties prenantes possibles et des résultats à atteindre, qui en principe peuvent concerner trois grands bassins des fleuves. **Les indicateurs sont formulés en termes génériques sans préciser les parties prenantes clef, les résultats et les zones d'intervention.**

En conséquence, la situation de référence aura aussi un caractère générique et elle ne peut pas décrire en profondeur les niveaux de compétences, de connaissances, de performances et des engagements existants pour un groupe des partenaires et leurs activités en dialogue dans des territoires sélectionnés. Ceci sera le domaine du suivi opérationnel du projet D-GIR.

Vu la durée courte et l'objectif de se focaliser sur les capacités et les engagements des parties prenantes, cette étude ne peut non plus donner des données quantitatives comme indicateurs, telles que : l'estimation de la population de la zone du projet ; les effets des changements climatiques sur les différents secteurs agricoles ; les fréquences des risques ou chocs (inondation, sécheresse, criquet); pourcentage des paysans victimes par type de risque; actifs touchés (aliment, habitats, cheptel, eau, autres matériels) ; nombre et nature de conflits résultant de la rareté ou faiblesse des ressources naturelles ; nombre de communes qui prennent en compte dans leurs PDSEC l'élaboration de plans de contingence; nbre. de communes qui exploitent ces plans dans la gestion des catastrophes ; nbre. de communes qui bénéficient des mécanismes durable de financement dans l'exécution des plans ; % des ouvrages qui respectent les normes standard, réalisés dans la zone ; incidences d'inondation en aval des barrages. Si pertinents, ces indicateurs peuvent faire l'objet d'une autre étude.

2. But et stratégie du projet D-GIR

2.1. Compréhension des domaines et des objectifs

Le document de projet D-GIR a l'objectif global suivant : « les ménages vulnérables des pêcheurs, éleveurs et agriculteurs vivant dans les zones humides des bassins du Niger, du Sourou et du Sénégal, sont plus résilientes aux crises dans le contexte du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, permettant une croissance économique inclusive durable et une préservation des écosystèmes ». Pour y arriver le D-GIR a retenu trois trajectoires qui sont chacune liées à un objectif spécifique (Prodoc D-GIR, 2016 ; TdR, 2017) :

1. Promouvoir la gestion rationnelle et équitable des ressources en eau qui sécurise les groupes vulnérables, notamment les pêcheurs, contre les risques de catastrophes naturelles et les effets des aménagements hydro-agricoles, en maintenant les services écosystémiques des zones humides des bassins des fleuves (Objectif Spécifique 1).

Thème de dialogue 1 : La surpêche et la mise en œuvre de la loi et des dispositifs pour atténuer.

2. Contribuer au développement des politiques et mécanismes locaux qui sécurisent l'accès des groupes vulnérables (éleveurs, pêcheurs ; femmes, jeunes) au foncier : aux espaces stratégiques en temps de crise de sécheresse et d'inondation (sites de refuge, pêcheries, couloirs et pâturages) (Objectif Spécifique 2).

Thème de dialogue 2 : Accès au foncier des pêcheurs, éleveurs/ femmes, jeunes et politiques locales de sécurisation foncière.

3. Améliorer la Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes (SNRRC) à travers l'introduction de la gestion intégrée des risques (GIR) (Objectif spécifique 3).

Thème de dialogue 3 : Introduction de la GIR liés aux changements climatiques dans la SNRRC.

Les trajectoires de dialogue, en termes des actes de suivi, de veille et contrôle, de concertation et de partenariat, déploient chacune deux à trois approches qui sont menées par des parties prenantes avec lesquelles le P/D-GIR collabore. Le projet a retenu quatre approches :

- a. Meilleur suivi et application par les décideurs politiques et institutions techniques des lois et textes favorables à la gestion intégrée des risques liés à la sécheresse, aux inondations et aux exclusions et conflits fonciers.
- b. Amélioration du contrôle et veille citoyen par les groupes usagers des ressources en eau (organisations locales, faitières) pour une meilleure redevabilité des décideurs impliqués dans la gestion d'eau et foncière.
- c. Intégration par les collectivités territoriales (CT) de la GIR dans leurs dispositifs de planification, de mise œuvre et de financement selon les 'normes minimales de réduction des risques', et en tenant compte des besoins des communautés locales en accès à l'eau et au foncier.
- d. Intégration par les décideurs politiques et plateformes de concertation des principes de la gestion intégrée des risques (GIR) dans les stratégies de réduction des risques de catastrophes climatiques.

Evidemment, une approche n'est pas un résultat en soi, mais une combinaison des approches doit mener à un résultat en termes de niveaux de performance et d'engagement des partenaires du P/D-GIR, h. l. l'application réelle d'une politique ou d'une loi (sur la pêche p. ex.), l'attribution d'un financement (ex. fonds de climat décentralisé utilisé pour la GIR), le fonctionnement d'une institution (ex. collectivité ou comité de gestion) ou d'une organisation des usagers, et/ou les pratiques de gestion et les comportements dans l'utilisation des ressources en eau. L'ensemble des résultats aboutira aux objectifs spécifiques et contribuera aux changements souhaités dans la vie des ménages cibles (objectif global).

Matrice 1. Objectifs et approches de trois trajectoires D-GIR

Approches : Objectifs spécifiques :	a. Application- suivi des textes	b. Contrôle et veille citoyenne	c. Intégration de la GIR dans PDESC	d. Intégration de la GIR dans RCC
1. Gestion des risques en relation avec gestion équitable de l'eau	X	X		
2. Gestion des risques en relation avec sécurisation foncière	X	X	X	
3. Amélioration de la SNRRC			X	X

Le projet D-GIR couvre trois domaines dans lesquels les résultats et activités sont sélectionnés parmi un nombre des orientations (Prodoc, 2016 ; TdR, 2017) :

- **Domaine de la politique :**
 - Intégration des mécanismes de GIR dans les politiques du gouvernement du Mali (SNDD, CREDD) ;
 - Reconnaissance des droits fonciers et de leurs détenteurs dans les politiques et lois foncières (LFA) ;
 - Renforcement de mécanismes de gouvernance de l'eau et de répartition de l'eau entre différents secteurs d'utilisation et des groupes usagers dans les trois bassins ;
 - Consolidation des bases politiques et de représentation des femmes et des jeunes dans les organes de prise de décision pour la gestion des ressources naturelles.
- **Domaine de l'investissement :**
 - Respect des principes, des garanties et des mesures d'atténuation de la GIR dans les investissements publics et privés dans les trois bassins ;
 - Intégration des principes de GIR dans les processus de décentralisation au Mali (planification, allocation et suivi des investissements) ;
 - Etablissement de la caisse d'assurance climatique, accessible pour les paysans.
- **Domaine pratique :**
 - Reconnaissance par les bailleurs de fonds et le secteur privé de l'importance des principes de la GIR, pour une application dans leurs projets, programmes et investissements ;
 - Accès à, et application des connaissances et techniques par les paysans, en particulier les femmes et les jeunes, d'évaluation des risques et des outils de prévention sur le changement climatique
 - Analyse FFOM (ou 'SWOT') des mécanismes communautaires de préparation et réponse aux crises en vigueur.

2.2. Groupes cibles, stratégie et zones d'intervention

Selon son Prodoc le P/D-GIR est mis en œuvre pour contribuer à la résilience des ménages pauvres et vulnérables face aux crises environnementales : ce sont les 'groupes cibles indirects'. Une attention spéciale est accordée aux ménages des pêcheurs et (agro-) pasteurs nomades et sédentaires, et aux femmes. Afin de pouvoir atteindre ces groupes bénéficiaires, les PfR envisagent travailler avec des parties prenantes ou 'groupes cibles directs', qui sont les porteurs des changements recherchés. Le matrice ci-dessus montre implicitement que les trajectoires se focalisent sur quatre parties prenantes considérées comme acteurs clef pour atteindre les objectifs. Ce sont les :

- Décideurs politiques au niveau national/régional : commissions de l'Assemblée Nationale, agences ou autorités de gestion de fleuve ou de barrage, et/ou Comités Locaux de l'Eau.
- Associations des groupes usagers et –paysannes locales et faitières, et organisations de la société civile, qui sont considérées comme la contrepartie citoyenne (« countervailing power ») des décideurs.

- Bureaux et conseils des collectivités territoriales, notamment Communes, et les commissions spécialisées en GRN.
- Plateformes de réduction des risques de catastrophes climatiques, regroupant plusieurs parties prenantes (étatiques, société civile), et comités de prévention et gestion des catastrophes.

Le P/D-GIR a deux orientations stratégiques (Prodoc, 2016) :

1. Renforcement des capacités des organisations de la société civile.
2. Engagement avec les parties prenantes.

Les niveaux de performance et d'engagement dans les thèmes de dialogue constituent les résultats. Ils seront basés sur l'auto-évaluation des parties choisies : voir annexe 3 pour voir la trame de ces indicateurs et les parties prenantes.

Le Prodoc et les termes de référence donnent le thème et la gamme des parties prenantes par trajectoire, mais ils ne précisent pas encore lesquelles sont prioritaires et quels performances et engagements exacts le P/D-GIR veut atteindre. Le rapport annuel de 2016 (page 41) donne des résultats d'un nombre des parties prenantes. Ils ne sont pas situés dans un cadre logique, et il n'est pas clair si ce sont des exemples ou si elles constituent les acteurs clef pour les changements souhaités. En conséquence, comme évoqué ci-dessus, la présente situation de référence ne peut pas décrire en profondeur les niveaux de compétences, de connaissances, de performances et des engagements existants pour un groupe des partenaires et leurs activités en dialogue de gestion des risques dans des territoires sélectionnés.

Les zones d'intervention sont les zones humides des bassins des fleuves du Niger et du Sourou (Région de Mopti) et du Sénégal (Région de Kayes). Ce choix tient compte des projets et programmes de Wetlands, de CARE et de la Croix Rouge dans la Région de Mopti (Cercles de Mopti, de Djenné et de Ténenkou), dans la plaine du Sourou dans le Cercle de Bankass et dans la Région de Kayes (Cercles de Kayes, de Yélimané). Le projet a également des interventions au niveau national. La recherche d'une meilleure application des textes aura une dimension transfrontalière pour deux bassins dans la collaboration avec les comités des usagers et/ou les agences de bassin. Pour le fleuve Niger : Guinée Conakry-Mali ; pour l'affluent Sourou du Mouhoun/Volta : Mali-Burkina Faso.

3. Analyse des documents et parties prenantes

3.1. Documents pertinents

Dans le tableau ci-dessous vous trouvez les textes et documents qui sont importants pour la GIR et également pour la GIRE et la gestion foncière. Vu la panoplie des textes et des stratégies disponibles, la liste ne sera pas exhaustive. Le tableau montre les documents qui semblent les plus pertinents. Il donne un aperçu des leurs orientations (et compétences) formelles, de la tendance ou de l'accent dans les textes et des ressources qu'ils doivent libérer pour la GIR ou la gestion des ressources naturelles (GRN).

Tab. 1. Documents de référence principaux pour le projet D-GIR

Nom	Domaine, secteur	Orientation ou compétence dans textes	Tendance/ Accent réel pour GIR	Ressources pour GIR et GRN
1a. Code de l'Eau (2002) 1b. Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) (2006)	Gestion des ressources en eau, de multiple usage (GIRE)	<ul style="list-style-type: none"> * Adoption des principes de la GIRE. * Création des organes consultatives (CNE, CRE, CLE, Comités de bassin) et de gestion (Agences de Bassin). * Inscription dans principes de la décentralisation : transfert des compétences vers collectivités territoriales (Communes).³ * Libéralisation du secteur – tandis que l'eau est un « bien public ». * Prévus : i. Elaboration des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) ; ii. Fond de Développement. 	<ul style="list-style-type: none"> * La gestion des risques est explicite, p. ex. dans mesures préventives et système national d'information sur l'eau (SNIEau). * Tendance de prioriser l'hydraulique et l'eau potable. * Dans les faits pas de transfert des compétences et des ressources vers les collectivités. Compétences restent auprès de la DNH et de la DNEF. * DNH et DNEF prévalent sur les organes consultatives et de gestion. 	La mise en œuvre dépend du budget de l'Etat. Financements par budgets des Collectivités et paiements des usagers (citoyens, privés). Dépend également des programmes d'appui, ex. PCA-GIRE. Prévu : Fond de Développement du Service Public de l'Eau, un mécanisme pour les investissements urgents dans le cadre de la stratégie de financement du secteur. Le fonds est peu/pas fonctionnel.
2. Loi d'Orientation Agricole (LOA) (2006) ⁴	Orientations pour le développement de l'Agriculture : agriculture, élevage, pêche	<ul style="list-style-type: none"> * Loi-cadre sur toutes questions Agricoles, allant de la production, gestion de l'eau et foncier aux financements, assurances et statut de l'exploitant agricole. * Reconnaissance de l'exploitation familiale. * Attention pour (petite) irrigation et foncier. 	<ul style="list-style-type: none"> * La gestion des risques est explicite, ex. dans mesures adaptatives de production (végétale) et des assurances. * Tendance de prioriser l'agriculture sur l'élevage et la pêche. * Tendance de prioriser « maîtrise totale de l'eau » (périmètres) sur les bas-fonds, plaines, zones non-aménagées. 	Prévision du Fonds National d'Appui à l'Agriculture (FNAA), y inclus Fonds des Risques et Calamités. Fonds peu accessible pour exploitations familiales paysannes. Voir aussi Plan National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA 2015-2025)
3. Code de la Pêche (2014) ⁵	Régie des activités de la pêche et de l'aquaculture. ⁶	<ul style="list-style-type: none"> * Loi sur la pêche et la pisciculture. * Inscription dans principes de la décentralisation : gestion et domaine propre. Prévision des Conseils de Pêche (organe consultatif). 	<ul style="list-style-type: none"> * Préservation des zones de pêche et espèces protégées : zones protégées ou classées, mise en défens, EIE (ex. pour aquaculture). * Introduction d'une approche « éco-systémique » - sans explication davantage. 	--

³ Décret n°02-313, 314 et 315/P-RM de juin 2002 fixant les détails de compétences transférées en matière d'éducation, de santé et d'hydraulique. Et en 2008 : Instruction N°08-0003/PM-RM de novembre 2008 relative au transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux Collectivités territoriales.

⁴ Loi N°06-40/AN-RM Portant Loi d'Orientation Agricole.

⁵ Loi n°14-062/ de décembre 2014 déterminant les principes et conditions de la gestion de la pêche et de l'aquaculture.

⁶ Répartition des compétences, p. ex. sur utilisation des ressources halieutiques avec les textes forestiers (2010), qui continuent à régir l'utilisation et la gestion des ressources forestières, fauniques et végétales des zones humides : Loi N°10/028/AN du RM, de Juillet 2010, déterminant les principes de la Gestion des Ressources du Domaine Forestier National.

Nom	Domaine, secteur	Orientation ou compétence dans textes	Tendance/ Accent réel pour GIR	Ressources pour GIR et GRN
		* Reconnaissance des différents modes de pêche ('subsistance', industriel, scientifique ; individuelle, collective).	* Il n'est pas clair comment différents modes de pêche sont reliés (droits, responsabilités, priorisation).	
4. Loi sur le Foncier Agricole (2017) ⁷	Gestion des terres agricoles et de leurs ressources naturelles	* Loi sur exploitation et gestion du foncier dans les zones rurales. * Accompagnée par la Politique Foncière Agricole (2014). * Reconnaissance de l'accès aux terres par Etat, Collectivités Territoriales (CT), communautés rurales et particuliers (ex. des « entreprises agricoles »).	* La gestion des conflits est présente : voir aussi les commissions foncières. ⁸ * Tentative de sécuriser les droits des exploitants agricoles. Il n'est pas clair comment différents modes d'accès sont reliés ou hiérarchisés (droits, responsabilités, priorisation pour les différents usagers). * Reconnaissance des terroirs d'attache des éleveurs et des pêcheurs. * 15% des terres aménagements à prévoir pour les femmes et jeunes.	--
5. Charte Pastorale (2001) ⁹	Régie des activités pastorales (élevage) et accès aux ressources pastorales	* Loi sur l'élevage 'pastoral', le pastoralisme et transhumance. * Inscription dans principes de la décentralisation : gestion par CT.	* La gestion des conflits est présente, en relation avec la décentralisation. * Reconnaissance des droits des pasteurs ou éleveurs transhumants. * Protection des ressources pastorales.	Début du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel-Mali (PRAPS) en 2016, avec budget 2,2 Milliards FCFA financé par BM (avec 150 Millions par Etat)
6. Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable 2016-2018 (CREDD) (2015)	Développement social, économique, institutionnel du Mali (suite du CSLP)	* Référence politique générale, y inclus le développement. * Attention explicite pour les crises et risques, le changement climatique, ainsi que pour les « groupes vulnérables ». * Protection de l'environnement inclus : Protection de l'environnement contre dégradation, pollution) ; Protection et Conservation de la Nature (y inclus reconnaissance de la convention RAMSAR) ; Sauvegarde et Gestion Intégrée des	* Pas d'attention explicite comment aborder la gestion des risques. * Pas de définition des groupes vulnérables (= pauvres selon le CREDD), ni des mesures spécifiques. * Priorisation de l'agriculture « intensive » (et irriguée) et « filières porteuses » sur l'élevage pastorale et la pêche. * Confusion entre causes et effets des changement climatique et dégradation des ressources naturelles (y inclus des écosystèmes des zones humides)	* Fonds prévus pour l'agriculture (515 Milliards FCFA) dominant nettement sur l'élevage (60 M.), la pêche (9 M.), la sécurité alimentaire (53 M.) et la protection environnementale (37 M.). * Développement rural : 18,2% ; Environnement : 1,1% du budget du CREDD.

⁷ Loi n°17-001 d'avril 2017 Portant sur le Foncier Agricole.

⁸ Voir aussi : décret n°09-011/P-RM de janvier 2009 sur les attributions, la composition et les modalités de fonctionnement des commissions locales et communales foncières. Dans la LFA de 2017 on parle des Commissions Foncières Villageoises et des Fractions.

⁹ Loi n°01-004 de février 2001 Portant sur la Charte Pastorale.

Nom	Domaine, secteur	Orientation ou compétence dans textes	Tendance/ Accent réel pour GIR	Ressources pour GIR et GRN
		Ressources du Bassin du Fleuve Niger (pas sur Sénégal et Sourou).	* Pas des liens conceptuels entre prévision des installations hydro-électriques et effets sur zones humides.	
7. Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE)	Protection des cadres de vie et gestion des ressources naturelles (GRN)	* Dispose de 09 programmes/axes dont la GRN, gestion des ressources en eau, préservations des écosystèmes. * Exige des études d'impact environnemental (EIE) pour chaque grand investissement ou intervention. ¹⁰ * Prévoit l'option des Evaluations Environnementales Stratégiques (EES).	* Pour les écosystèmes, toute une série des études, inventaires ou plans d'aménagement prévus. Il n'est pas claire si et comment ils sont mis en œuvre. * Reconnaissance que les écosystèmes sont le socle des modes de vie des groupes vulnérables. * Attention explicite pour l'éducation environnementale.	Ouvert, différentes sources : contributions de l'Etat central, des CT, des privés, des bailleurs de fonds.
8. Stratégie Nationale pour la Réduction des Risques de Catastrophes (SNRRC) (2013)	Gestion des catastrophes naturelles : sécheresses, inondations	* Plan d'Action pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes au Mali 2015–2019 * Prévoit un dispositif de Plateforme de RRC (comités à plusieurs niveaux).	* Plateforme de RRC a un grand potentiel pour la GIR, mais récemment créée (décrets 2016, 2017). * Encore à harmoniser avec CCNUCC et Cadre de Sendai. ¹¹	Disponibles : * Fonds de Lutte Anti Acridienne du MA (préventif). * Fonds de Solidarité Nationale du M/Solidarité et Action Humanitaire pour protection sociale. * Fonds Climat Ministère du MEADD (AEDD) pour actions de changements climatiques. * Fonds de Sécurité Alimentaire.
9. Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) Accord de Paris (COP21) (2015)	Convention internationale sur le changement climatiques et les réponses nécessaires	* Limitation de l'émission des gaz à effet de serre. Le scénario d'atténuation réduira les émissions des gaz à effet de serre à 29% pour l'agriculture, 31% pour l'énergie et 21% pour les forêts en 2030. * Pour l'adaptation, promouvoir l'économie verte et résiliente au changement climatique par cinq grands programmes sur la foresterie, l'agriculture 'intelligente au	--	COP 21 : Coût total de 34,68 milliards de dollars US répartis en 1,16 milliards pour l'énergie, 20,6 milliards pour l'agriculture et 12,92 milliards pour les forêts.

¹⁰ Décret 03-594/P-RM du 31 Décembre 2003 relatif à l'étude d'impact sur l'environnement.

¹¹ Les quatre priorités du Cadre de Sendai : i) Comprendre les risques de catastrophe, ii) Renforcer la gouvernance et les institutions pour gérer les risques de catastrophe, iii) Investir dans la réduction des risques de catastrophe pour la résilience, iv) Renforcer la préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour 'reconstruire en mieux' durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction.

Nom	Domaine, secteur	Orientation ou compétence dans textes	Tendance/ Accent réel pour GIR	Ressources pour GIR et GRN
		climat', les énergies renouvelables, les ressources en eau, les ressources pastorales.		
10. Politique Nationale sur les Changements Climatiques (PNCC) ¹²	Politique d'adaptation aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> * Contributions prévues au Mali dans le cadre de l'atténuation et l'adaptation. * Intégration des principes d'adaptation dans plusieurs secteurs. * Reconnaissance de la gestion décentralisée. * Fait référence à la PNPE (et aux EES). 	<ul style="list-style-type: none"> * La gestion des risques est explicite, ex. dans mesures adaptatives dans plusieurs domaines et secteurs. * Encore à harmoniser avec CCNUCC et Cadre de Sendai. * Pas clair comment approche multi-sectorielle sera réellement mise en œuvre. 	Ouvert, différentes sources : contributions de l'Etat central, des CT, des privés, des bailleurs de fonds.
11. Convention RAMSAR	Protection de la biodiversité des zones humides	<ul style="list-style-type: none"> * Le Delta Intérieur du Niger (DIN) et la plaine de Sourou font partie des sites Ramsar. 	<ul style="list-style-type: none"> * Reconnaissance que les écosystèmes humides sont le socle des modes de vie des groupes vulnérables (ex. pêcheurs). * Engagement des ONGs locales et internationales (ex. WIM) ; engagement des collectivités est faible. 	--
...				

¹² Elaborée par l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD). Voir aussi : Stratégie Nationale pour les Changements Climatiques (SNCC), Plan d'Action National pour le Climat (PANC).

Constats §3.1.

1. Le gouvernement du Mali a ratifié les conventions et accords internationaux principaux sur l'adaptation au changement climatique et sur la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité, qui donnent un cadre politique favorable de gouvernance qui reconnaît les risques liés au climat pour la population et la nécessité d'une gestion intégrée, transfrontalière des ressources en eau et de la préservation des écosystèmes. Il reste à voir comment ils guident l'application des textes et les actes sur le terrain. Ils sont une référence dans l'influence des politiques par les organisations des usagers, -paysans et/ou ONGs ('la société civile').
2. Le Mali a élaboré des politiques pour la gestion des risques de catastrophes, l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que pour la protection de l'environnement, la gestion intégrée des ressources en eau et la gestion foncière dans les zones rurales. Ces politiques cherchent à impliquer plusieurs parties prenantes ('multi-acteurs') étatiques et non-étatiques. A l'exception des stratégies sur la réduction des risques de catastrophes (SNRRC) – ou sur la sécurité alimentaire (pas objet de cette étude) – elles ne sont pas forcément multisectorielles.
3. Il y a des avancés dans l'élaboration des textes législatifs (lois, codes, décrets) sur la gestion des risques et la gestion des ressources naturelles, qui promulguent une gestion durable et qui donnent plus des mandats aux collectivités et aux usagers (transfert des compétences, transfert des fonctions, concertation). Elles ne sont pas forcément multisectorielles, tandis que les thèmes (ex. eau, foncier) touchent parfois plusieurs domaines et secteurs.
4. Comme introduit dans points 2 et 3 on assiste au Mali à une extension sans cesse des cadres politico-juridiques, qui se caractérise par une prolifération des textes interconnectés, dont aucun ne se suffit à lui-même. Un ensemble qui est très difficile à connaître et à maîtriser.
5. Tandis que les textes législatifs donnent des ouvertures pour les groupes vulnérables (pêcheurs, pasteurs, agriculteurs) et femmes, ils ne précisent pas comment les modes d'accès sont reliés ou hiérarchisés (quels droits, responsabilités, priorisation pour les usagers de différent ordre ?). Sans précision et sanctions ces ouvertures peuvent engendrer un laisser-faire qui donne l'avantage aux usagers puissants, notamment dans les ressources communes (risques de privatisation, et d'exclusion des groupes vulnérables).
6. Dans les orientations citées, il y a un biais agricole (d'irrigation), d'élevage, de pisciculture et de (hydro-) énergie avec risque d'aller au détriment de la pêche, de la foresterie et la protection des écosystèmes. La reconnaissance du pastoralisme est récente (voir ex. PRAPS).

3.2. Parties prenantes, mandats et pratiques

Dans le tableau ci-dessous vous trouvez les parties prenantes (ou groupe cibles directs) de la GIR et aussi de la GIRE. Il s'agit notamment des acteurs institutionnels ou des organisations. Le tableau donne un aperçu de leurs mandats et compétences, de leurs engagements (expériences et pratiques) et des ressources dont elles disposent. Ces caractéristiques sont des éléments pour la situation de départ des capacités et de l'engagement pour leur implication, ou non, dans la gestion intégrée des risques.

Tab. 2. Acteurs institutionnels principaux pour le projet D-GIR

Nom	Nature	Mandat ou compétence	Engagement (expérience/accent)	Ressources
a. Gouvernement local (Collectivité territoriale)				
1. Bureaux et Conseils Communaux (Com.)	Gouvernement local (collectivité territoriale)	<ul style="list-style-type: none"> * Conception, programmation et mise en œuvre des actions de développement économique, social et culturel d'intérêt local. * Pour l'eau, organisation et gestion déléguée de l'hydraulique, dont la compétence de gestion est transférée.¹³ * Depuis 2014 plusieurs décrets sur le transfert dans : l'Assainissement ; Elevage et pêche ; Agriculture, aménagement, équipements ruraux et protection des végétaux.¹⁴ Préparation des décrets pour la gestion des ressources forestières et la gestion des risques de catastrophes. 	<ul style="list-style-type: none"> * Les expériences en gestion des risques par Communes sont reliées aux PDESC. Une minorité fait la GIR (AVCA, plans de contingence). * Elles sont plutôt engagées dans la gestion des conflits sur le foncier et l'eau. * Tendance de prioriser l'eau potable. * Dans les faits il n'y a pas de transfert des compétences, donc les Com. ont peu d'emprise sur la gestion d'eau (ni potable, ni autre usage). Elles sont peu impliquées dans programmes de transfert de l'Etat central. 	Taxes et impôts communaux, qui sont en général peu rentables (<10% des recettes). L'absence d'infrastructures propres rend aléatoire la génération de redevances pour services rendus à la population. Peu de mobilisation des fonds propres. Dépendant des fonds de l'ANICT ou des offices étatiques. Les programmes des instances étatiques ou des ONGs ont souvent leurs propres modes de financement et peuvent dépasser les Communes.
2. Bureau et Conseil Régional (h. I. Mopti)	Gouvernement régional (collectivité territoriale)	<ul style="list-style-type: none"> * Conception, programmation et mise en œuvre des actions de développement économique, social et culturel d'intérêt régional. * N.B. Prévision des Agences de Développement Régional, qui ne sont pas des organes de la décentralisation, mais plus des structures étatiques.¹⁵ 	<ul style="list-style-type: none"> * Les expériences en gestion des risques par les Conseils sont reliées aux plan de développement. * Implication dans programmes de l'eau potable (de la DNH). Pour le reste, comme il n'existe pas de transfert des compétences, les conseils ont peu d'emprise sur la gestion des ressources en eau. 	En général, idem dito que pour les Communes. Dépendant aussi des programmes de développement des bailleurs de fonds. Depuis 2015/16 l'Etat a pris l'engagement d'allouer 30% de ses ressources financières aux CT.
b. Organisations des usagers et paysannes, ONGs (Organisations de ladite Société Civile)				
3. Association des Municipalités du Mali (AMM)	Association des gouvernements locaux (non-étatique)	<ul style="list-style-type: none"> * Représentation des gouvernements locaux au niveau national. 	<ul style="list-style-type: none"> * Idem que les Communes. * Le transfert des compétences est de nouveau sur l'agenda politique. 	Cotisations des collectivités membres, qui ne donne pas encore une autonomie financière. Dépend également des programmes d'appui.

¹³ Décret n°02-313, 314 et 315/P-RM de juin 2002 fixant les détails de compétences transférées en matière d'éducation, de santé et d'hydraulique. Et en 2008 : Instruction N°08-0003/PM-RM de novembre 2008 relative au transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux Collectivités territoriales

¹⁴ Voir Décret n°2014-0572/P-RM de juillet 2014 ; Décret n° 2015-0543/PRM d'août 2015 ; Décret n°2016-0273/P-RM d'avril 2016.

¹⁵ L'Ordonnance N°2015-017/P-RM du 2 avril 2015 portant création d'Agences de Développement Régional.

Nom	Nature	Mandat ou compétence	Engagement (expérience/accent)	Ressources
4. Plateforme Nationale des Producteurs de Riz (PNPR) ¹⁶ , créée en 2008.	Organisation professionnelle, paysanne à caractère associatif	<ul style="list-style-type: none"> * Un cadre de concertation, de promotion et de renforcement des capacités des organisations paysannes membres ; * Défense des intérêts des familles paysannes qui produisent du riz. 	<ul style="list-style-type: none"> * Attention pour les risques, qui est traduit en adaptation de la production du riz. * Une réelle représentation des producteurs de riz dans les instances étatiques ou initiatives privées/ paysannes. * Dialogues ou pression avec/sur l'Etat pour trouver des solutions aux problèmes (commerciaux/ prix, agricoles, fonciers) des producteurs. * Défense des intérêts politiques des producteurs. 	Cotisations des OP membres, qui donne un minimum d'autonomie financière. Dépend également des programmes d'appui.
5. Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP) ¹⁷ , créée en 1995.	Organisation faitière professionnelle, paysanne à caractère associatif (+/- 130 OP membres)	<ul style="list-style-type: none"> * Un cadre de concertation, de promotion et de renforcement des capacités des organisations paysannes membres. * Défense des intérêts de l'ensemble des familles paysannes. 	<ul style="list-style-type: none"> * Attention pour la gestion des risques, avec un biais de production végétale. Intervenant dans les filières de riz, coton, céréales, élevage, maraîchage ; la pêche est absente. * Représente les OPs dans les instances étatiques (ex. LOA, LFA) ou initiatives privées/ paysannes. * Dialogues ou pression avec/sur l'Etat pour trouver des solutions aux problèmes (agricoles, fonciers, commerciaux/ prix) des familles paysannes. * Plus présente dans la gestion foncière que dans la gestion d'eau. 	Cotisations des OP membres, qui donne un minimum d'autonomie financière. Dépend également des programmes d'appui.
6. Organisations des pêcheurs	Associations ou unions paysannes faitières	<ul style="list-style-type: none"> * Cadres de concertation, de promotion et de renforcement des capacités des organisations membres. * Défense des intérêts des pêcheurs. 	<ul style="list-style-type: none"> * Attention pour la gestion des risques pour les pêcheurs. * Dû à la diversité et à la jeunesse des OP¹⁸, pas (encore) une réelle représentation des pêcheurs au niveau national dans les organes consultatifs ou de gestion ou 	Cotisations des OP membres, qui ne donne pas une autonomie financière. Dépendent également des programmes d'appui, qui sont rares pour les pêcheurs.

¹⁶ Affiliée à l'AOPP. La PNPR a des plateformes régionales, qui chacun a différents OP membres, dont la Fédération des Producteurs de Riz à Mopti.

¹⁷ Affiliée à la Coordination Nationale des Organisations Paysannes du Mali (CNOP).

¹⁸ L'APCAM cite six membres sur son site-web : Association des Pêcheurs et Pisciculteurs du Mali (APPM), Association des Pêcheurs Résidents du Mali (APRAM), Fédération Nationale des Groupements de la Filière Poisson (FNGFP), Association des Pêcheurs du Haut Niger (APHN), Fédération Nationale des Groupements Interprofessionnels de la Pêche et de la Pisciculture au Mali (FNAGIPPM), Union Nationale des Coopératives de Pêcheurs et Pisciculteurs Exploitants des Produits de la Pêche au Mali (UNACOPPM).

Nom	Nature	Mandat ou compétence	Engagement (expérience/accent)	Ressources
			initiatives privées – les pêcheurs trans-humants sont sous-représentés (pisciculture plus présente que la pêche). Comparés aux OP agricoles, peu de voix politique des pêcheurs.	
7. Coordination Nationale des Usagers de l'Eau du Bassin du Niger au Mali (CNU-Mali)	Association/ réseau multi-acteurs	* Représentation des usagers au sein des agences (ABFN, ABN) et des comités d'eau. * Mobilisation des usagers autour de la GIRE.	* (??) Attention explicite sur la gestion des risques. ¹⁹ * (??) Réseau très divers avec plusieurs intérêts, ce qui rend la mobilisation des membres difficile. Elle ne représente pas (encore) le voix politique des usagers d'eau.	(??) Cotisations des membres, qui ne donne pas une autonomie financière. Dépend également des programmes d'appui (dont PCA-GIRE).
8. Patronat	Inconnu	Fonds propres
9. ONGs	Organisation non-étatique des citoyens	Actions de développement à travers des projets (interventions directes), et/ou défense des causes ou des groupes selon le centre d'intérêt (action politique)	* Engagement pour la GIR dépend du financement obtenu (opportunisme).. * Mise en œuvre des projets prévaut sur les actions politiques. Souvent en régie propre.	Fonds propres ou mobilisation des fonds chez bailleurs de fond. Elles se comportent plus comme prestataire qu'organisation autonome de défense des intérêts.
c. Institutions mixtes (multi-acteurs)				
10. Partenariat National de l'Eau (PNE)	Association/ réseau multi-acteurs (>90 membres), partie Malienne du Global Water Partnership	Renforcement des capacités institutionnelles et individuelles des acteurs de l'eau (surtout de ses membres) : (in-) formation, concertation entre membres, promotion de nlls. initiatives	* Attention implicite sur la GIR. * Vision élaborée sur la GIRE. Devient cadre de référence non-étatique pour discussions et réflexions entre professionnels et décideurs en GIRE.	Dépend surtout des programmes d'appui : PCA-GIRE, GWP/AO
11. Conseil National de l'Eau (CNE) ²⁰	Organe consultatif publique au niveau national (+/- 16 membres) : représentants de MEE (DNH), des CRE,	* Emission des avis sur i) les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), ainsi que sur les modifications y afférentes ; ii) sur les projets d'aménagement et de répartition des eaux à caractère national ainsi que sur	* Peu des sessions (selon ses statuts) et peu des avis élaborés qui sont soumis au gouvernement. * Conscient des risques, mais engagement dans la GIR inconnu.	Dépend du budget des ministères (MEE, autre).

¹⁹ La mission n'a pas pu rencontrer la CNU et le Patronat pour vérifier les observations.

²⁰ Voir Décret n° 03-587/P-RM de décembre 2003, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du Conseil National de l'Eau, des Conseils Régionaux et Locaux de l'Eau. Le CNE pourra devenir Conseil Supérieur de l'Eau.

Nom	Nature	Mandat ou compétence	Engagement (expérience/accent)	Ressources
	CLE, Comités de bassin	les grands aménagements régionaux ; iii) sur autres questions relatives à l'eau. * Consultatif, pas de mandat de décision.		
12. Comités de Bassin	Organe consultatif publique, avec : administration étatique ; collectivités locales ; usagers	* Proposition de la révision des SDAGE. * Avis sur les projets d'aménagement et de répartition des eaux à caractère régional ; concertation sur autres questions au niveau du bassin. * Consultatif, pas de mandat de décision.	* Dynamique dépend du bassin. Peu des avis élaborés qui sont soumis et pris en compte par les instances étatiques ou usagers institutionnels (Offices, EDM). * Conscient des risques, mais engagement dans la GIR inconnu.	Modalités de fonctionnement et de (auto-) financement ne sont pas claires. Dépendent également des programmes d'appui, comme le PCA-GIRE.
13. Comités Locaux d'Eau (CLE) ²¹	Organe consultatif publique, avec 03 collègues : administration étatique ; collectivités locales ; usagers (de la société civile)	* i) Propositions relatives à la gestion des ressources en eau du sous-bassin hydrographique ou des systèmes aquifères ; ii) formulation des propositions de solutions à tous conflits d'usage de l'eau ; iii) proposition de la révision du SDAGE de leur bassin, d'en assurer le suivi-évaluation au niveau local / régional. * Créés autour des collectivités territoriales : concertation par sous-bassin ou cluster des communes. * Consultatif, pas de mandat de décision.	* Dynamique dépend du sous-bassin. En général les CLE ont de la peine à fonctionner. * Peu des avis élaborés qui sont soumis et pris en compte par les instances étatiques ou usagers institutionnels (Offices, EDM). * Opérationnel dans la gestion des conflits d'usage au niveau local. * Engagement dans la GIR inconnu.	Modalités de fonctionnement et de (auto-) financement ne sont pas claires. Contributions selon la volonté du membre. Dépendent également des programmes d'appui, comme le PCA-GIRE.
14. Commissions Foncières (CoFo) 15. Conseils de Pêche (CdP)	Organes consultatifs publiques, avec : administration étatique ; collectivités locales ; usagers	* Propositions relatives à la gestion des ressources foncières et -halieutiques ; propositions de solutions à tous conflits d'usage de la terre ou de l'eau. * Implication des collectivités territoriales : concertation par commune ou par Cercle (CoFo aussi au niveau village). * Consultatif, pas de mandat de décision.	* Dynamique dépend du territoire. En général les CoFo et CdP ont de la peine à fonctionner. La DNP ne mentionne pas les CdP dans son rapport. * Si existant, opérationnel dans la gestion des conflits d'usage au niveau local. * Engagement dans la GIR inconnu.	Modalités de fonctionnement et de (auto-) financement ne sont pas claires. Dépendent également des programmes d'appui.
16a. Comités de la Plateforme Nationale de Réduction des Risques	Organes publiques de gestion avec : administration étatique ; collectivités terri-	* Mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des activités, approbation des programmes et rapports d'activités ; * Intégration de la problématique de	* Statuts formels depuis décembre 2016. * Attention explicite sur la GIR. * Dynamique dépend du territoire et des partenaires y présents.	Budgets propres ou des partenaires d'appui ;

²¹ Les Comités Régionaux d'Eau, aussi prévus dans le Code de l'eau comme les CLE et CNE, ne sont guère ou pas opérationnels.

Nom	Nature	Mandat ou compétence	Engagement (expérience/accent)	Ressources
de Catastrophes (PNRRC) ²²	toriales ; ONGs et partenaires d'appui, dont la CR	prévention et de réduction des risques de catastrophes dans politiques, stratégies et plans du territoire (région, cercle, Com.) ; * Reddition du compte aux comités supérieurs.	* Dépend considérablement des fonds du comité national/interministériel.	En cas des catastrophes, faisant recours aux fonds alloués par le comité interministériel
d. Assemblée, ministères et organes étatiques				
16b. Comité Interministériel de la PNRRC	Organe à caractère multisectorielle auprès Premier Ministre (DGPC : secrétariat)	* Analyse et conseil pour la mise en œuvre de toutes les actions de prévention, de préparation, d'atténuation et d'intervention en cas de catastrophes. * Renforcement des services de météorologie, d'hydrologie, de SAP (CSA). * Allocation des fonds en cas des catastrophes selon « post disaster assessment » et manuel de décaissement	* Statut formel depuis décembre 2016. * Attention explicite sur la GIR, mais composé des multiples ministères, ce qui peut freiner la promptitude. * Centralisation de l'allocation des fonds pour gérer ou atténuer les crises.	Gouvernement prévoit 1 à 2 % du budget national pour RRC. Budget du programme : Etat (60%), PTF (30%), CT (10%) ; Dispositif pour la Réduction des Catastrophes et la Reconstruction (GFDRR) appuyé/géré par la Banque Mondiale ²³
17. Commission Développement Rural et Environnement	Commission des députés de l'Assemblée Nationale (AN)	* Doit veiller sur activités de RRC, en concertation avec la PNRRC.	* ... ²⁴	--
18. Agence du Bassin du Fleuve du Niger (ABFN)	Agence étatique, qui relève du MEADD	* Mission large de « sauvegarde du fleuve Niger, de ses affluents et de leurs bassins versants ... et la gestion intégrée de ses ressources » ²⁵ * Prévues d'être l'autorité avec décisions exécutoires pour la gestion de l'eau du fleuve. Sans personnalité juridique et autonomie financière elle n'a pas (encore) ce mandat.	* Peu fonctionnel jusqu'en 2014. Maintenant plusieurs activités : aménagement ou protection des berges ; aussi information, p. ex. des collectivités territoriales sur leurs mandats. * Chevauchement des missions entre ABFN et DNH. La DNH et la DNEF prévalent sur l'ABFN qui relève du MEADD. * Conscient des risques, mais engagement dans la GIR inconnu.	Budget annuel à +/- 3 Milliards FCFA. Malgré ce budget, il reste à voir comment effectuer sa mission de protection et d'aménagement de trois fleuves. Devra recevoir des redevances et des taxes de prélèvement de l'eau ou de pollution.

²² Décret N° 2016-0974/P-RM DU 27 décembre 2016. Comités au niveau de la Région, du Cercle (« Local ») et de la Commune.

²³ Fonds pour la mise en œuvre du « Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et d'Adaptation aux Changements Climatiques ». La BM libère 0,5% des investissements (PIB) pour atténuer, développer et reconstruire en cas des catastrophes. Dans le cas des reconstructions, la BM multiple par deux l'investissement de l'Etat.

²⁴ La mission n'a pas pu rencontrer la Commission de l'AN.

²⁵ Ordonnance n°02-049/P-RM de mars 2002.

Nom	Nature	Mandat ou compétence	Engagement (expérience/accent)	Ressources
19. Fond de Développement du Service Public de l'Eau	Organe étatique, qui relève du MEE	* Mécanisme (du MEE) pour la maîtrise des investissements urgents dans le cadre de la stratégie de financement du secteur.	* Peu/ pas fonctionnel.	Modalités de financement pas claires dans la pratique. Devra recevoir « ...les produits des amendes perçues sur les pollueurs » et des redevances.
20. Commission de Gestion des Eaux de la Retenue de Sélingué et du Barrage de Markala (CGESM)	Commission étatique, avec (+/- 40) représentants de : administration étatique ; usagers institutionnels ; partenaires d'appui	* Concertation sur la gestion et la régulation de l'eau des barrages (rétention, débits), tenant compte des exigences de différents usagers. * Consultatif, pas de mandat de décision.	* Opérationnel dans la gestion des conflits d'usage. * Engagement dans la GIR inconnu. * Dans les faits une priorisation des intérêts des grandes parties prenantes : EDM (l'électricité) et Offices de Riz (irrigation).	Modalités de fonctionnement et de (auto-) financement ne sont pas claires.
21. Direction Générale/ Régionale de la Protection Civile (DGPC)	Service étatique, qui relève du MSPC	* Elaboration des politiques nationales en matière de protection des citoyens contre les catastrophes. * Supervision des services régionaux dans les planifications, les études et le contrôle des travaux et la veille sur leur fonctionnement	* Conscient des risques et engagement dans la GIR : moteur de la PNRR. * Prévoit des Systèmes d'Alerte Précoce (SAP)	Budget du ministère. Dispose des différents programmes d'appui à sa mission, dont ceux de la Croix Rouge
22. Direction Nationale/ Régionale des Eaux et Forêts (DNEF) ²⁶	Service étatique, qui relève du MEADD	* Elaboration des politiques nationales en matière des ressources naturelles. * Supervision des services régionaux dans les planifications, les études et le contrôle des travaux et la veille sur fonctionnement * Supervise l'ABFN.	* Conscient des risques et engagement dans la gestion des risques, qu'elle aborde sous l'angle de la préservation des écosystèmes. * AEDD impliquée dans mesures d'adaptation aux changements climatiques. * Persistance des relations délicates entre agents forestiers et groupes usagers.	Budgets du ministère. Disposent des différents programmes d'appui.
23. Direction Nationale/ Régionale de l'Hydraulique (DNH)	Service étatique, qui relève du MEE	* Elaboration des politiques nationales en matière d'hydraulique. * Supervision des services régionaux dans les planifications, les études et le contrôle des travaux de réalisation des ouvrages hydrauliques et la veille sur leur fonctionnement	* Responsable de gestion des ressources en eau, mais tendance de prioriser l'eau potable. * Dispose de l'OPIDIN. * Conscient des risques, mais engagement dans la GIR inconnu.	Budget du ministère. Dispose des différents programmes d'appui à sa mission, dont le PCA-GIRE.

²⁶ Aussi l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD) et le Conseil National de l'Environnement sont impliqués dans la gestion des ressources forestières et l'adaptation aux changements climatiques.

Nom	Nature	Mandat ou compétence	Engagement (expérience/accent)	Ressources
		* Supervise les comités de l'eau.		
24. Direction Nationale/ Régionale de la Pêche	Service étatique, qui relève du MEP	* Elaboration des politiques nationales en matière de la pêche et pisciculture. * Supervision des services régionaux dans les planifications, les études et le contrôle des activités de la pêche. * Supervise les conseils de la pêche.	* Conscient des risques et engagement dans la gestion des risques, qu'elle aborde sous l'angle des conflits d'eau et -fonciers. * Tendance de prioriser la pisciculture dans ses programmes.	La DNP dispose de plusieurs programmes (e. a. PADEPECHE, PQAA) où Mopti est la région clef. Budget propre de 265,6 Million FCFA (2015). Budget des programmes à 713,8 M. FCFA (2015).
25. Directions de : - l'Agriculture ; - la Génie Rurale ; - l'Assainissement, du Contrôle de la Pollution et des Nuisances	Services étatiques, qui relèvent de : - DNA: MA - DNGR : MA - DNACPN : MEADD	* Elaboration des politiques nationales dans leurs domaines respectifs. * Supervision des services régionaux dans la planification, les études et le contrôle des réalisations et des appuis, et la veille sur leur fonctionnement et respect des règles	* Ces services peuvent intervenir dans une politique et planification d'usage d'eau, p. ex. en élaborant des schémas d'aménage- ment ou en planifiant des ouvrages, sans avis préalable de la DNH ou des organes de concertation (comme exigé par les textes). * Prévision des Systèmes d'Alerte Précoce.	Budgets des ministères. Disposent des différents programmes d'appui.
26. Comité Inter- ministériel de coordination du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement	Organe étatique, avec deux commissions : « Gestion des Eaux » et « Environnement- Santé »	* Chargé de régler des conflits de compétences. I) Garantir la gestion rationnelle des ressources en eau du pays et la prise en compte des intérêts des différents usages (agriculture, élevage, navigation, approvisionnement en eau potable, industrie, production énergétique, santé, pêche etc.). II) Protection des ressources naturelles.	* Commission Gestion des Eaux est fonctionnelle, mais elle n'arrive pas à casser la logique compartimentée des directions, ni à installer une culture de concertation dans les organes consultatives. * Commission Environnement-Eau pas fonctionnel. * Engagement dans la GIR inconnu.	Budget de l'Etat
27. Offices de développement agricole (de Riz) ²⁷	Offices étatiques, qui relèvent du MA	Gestion des ouvrages des périmètres et de la délivrance d'eau, pour lesquels ils réclament l'ouverture/fermeture des vannes des barrages. Responsable du développement agricole dans ces périmètres.	* Grande emprise sur la gestion de l'eau dans les périmètres, ainsi que sur l'approvi- sionnement (eaux des barrages et seuils). Peut prendre des décisions unilatérales (ex. Markala par ON). * Gestion des barrages hydro-agricoles, sans tenir compte des effets en aval. Conscient des risques, mais la GIR n'est pas prioritaire.	Reçoit des redevances et des paiements par usagers d'eau. A leur tour, il est incertain s'ils respectent le principe 'pollueur/utilisateur = payeur' pour l'eau des barrages. Disposent des différents programmes d'appui.

²⁷ Différents offices ou agences surtout pour promouvoir la riziculture. Dans le cas du P/D-GIR il s'agit de l'Office du Niger, de l'Office Riz de Mopti et de l'OMVS pour Manantali ou R/Kayes.

Nom	Nature	Mandat ou compétence	Engagement (expérience/accent)	Ressources
28. Energie du Mali (EDM)	Société publique à caractère commercial	Délivrance de l'électricité au Mali. Gestion des centraux hydro-électriques, dont Sélingué et Manantali. Décision sur les débits d'eau, pour lesquels ils réclament l'ouverture/fermeture des vannes des barrages.	* Grande emprise sur l'approvisionnement en eau (gestion des barrages et seuils). Peut prendre des décisions unilatérales (ex. de Sélingué, Manantali). * Gestion et prévision des barrages hydro-électriques, sans tenir compte des effets en aval. Engagement dans la GIR inconnu.	Reçoit des redevances et des paiements par usagers de l'électricité (abonnements). A son tour, il est incertain si elle respecte le principe 'pollueur/ utilisateur = payeur' pour l'eau des barrages.
29. Société Malienne de Gestion de l'Eau Potable (SOMAGEP) ²⁸	Société publique à caractère commercial	* Délivrance de l'eau potable en milieu urbain. * Gestion des ouvrages hydrauliques.	-- (Moins présent dans les Communes rurales du P/D-GIR).	Reçoit des redevances et des paiements par usagers d'eau (abonnements). SOMAGEP devra verser +/- 10% des charges à payer (domaines) pour réinvestissements dans le développement dans le secteur. Pas clair si, et où montants sont versés.
30. Initiative inter-agence pour la réduction des risques de catastrophes (CADRI)	Plateforme entre agences d'aide (multilatérales) ²⁹	* Appui aux politiques de RRC	En concertation avec le gouvernement et ministères (surtout MSPC), soutien financier et personnel aux programmes de gestion des risques de catastrophes	Budget des programmes des agences
31. Bailleurs de fonds (EKN-Pays-Bas, Sida-Suède, DANIDA, ...)	Agence d'aide au développement	* Mise en œuvre au Mali des politiques d'aide au développement de leurs gouvernements respectifs	En concertation avec le gouvernement et ministères (MEE, MA, MSPC), soutien financier et personnel aux programmes de gestion de l'eau, qui restent sectoriels. Peu de soutien direct aux collectivités ni aux organisations paysannes.	Budget des programmes approuvés par leur ministère
32. Autorités traditionnelles ou coutumières au niveau de village (chef de village, chef de terre, chef de l'eau, chef des pâturages), comme les « Diorow » de la R/Mopti. Tuteurs des ressources naturelles et responsables traditionnels de la gestion foncière et d'eau selon les règles ou coutumes de la localité. Les droits coutumiers sont partiellement reconnus dans les textes (Loi sur le Foncier Agricole et Code de l'Eau).			La position des autorités traditionnelles change. Pendant longtemps elles ont pu imposer les règles coutumières dans la gestion et l'exploitation ou l'exclusion des ressources des zones non-aménagées ou non-protégées. A nos jours elles ont du mal à continuer d'assumer le rôle de tuteur du patrimoine naturel : ils sont dépassés ou compromis dans les acquisitions ou la privatisation des ressources communes. A cause des changements agro-climatiques certains Diorow ont agrandi leurs pouvoirs en dehors des pâturages des zones inondées vers toutes les terres inondables où les ressources pastorales, agricoles et halieutiques sont superposées.	

²⁸ Aussi : la Société Malienne du Patrimoine de l'Eau Potable (SOMAPEP).

²⁹ PNUD, OCHA, UNICEF, le PAM, la FAO et l'OMS en tant que partenaires exécutifs et l'OMM, l'UNOPS, l'UNITAR, l'UNESCO, la FICR et la Banque Mondiale (BM).

Nom	Nature	Mandat ou compétence	Engagement (expérience/accent)	Ressources
33. Usagers d'eau (en groupe informel ou individus), qui font la pêche, l'élevage et/ou l'agriculture. Dans certains zones au Mali-Sud ou dans R/Kayes on trouve aussi l'extraction minière artisanale : chercheurs de l'or, ou des sables et du gravier. Ils sont originaires du territoire ou des migrants.			Les pêcheurs, éleveurs et agriculteurs se basent en première instance sur leurs droits coutumiers. En 2 ^e instance les Communes sont impliquées. Les usagers doivent payer des autorisations d'exploitation, et des taxes aux Communes : de transport ; de stockage, d'exploitation. Mais l'exploitation peut être illégale ou à travers des permis (autorisations) obtenus ailleurs.	

Constats §3.2.

7. Dans les faits l'Etat central garde à travers ses ministères et directions la mainmise sur la gestion des risques et la gestion des ressources en eau. Preuve est que le transfert des compétences vers les collectivités et des mandats vers les comités de gestion, accompagné du transfert des ressources financières et humaines, piétine depuis 15 ans.
8. Il y a des multiples structures de concertation et de gestion : Comités de RRC, CLEs, CoFo-s, Conseils de Pêche. En réalité, au niveau local elles ont du mal à fonctionner, à l'exception des Com/RRC. Pour l'eau, l'ABFN semble être relancée après des années d'inertie. Mais si elle dispose des moyens, la question de compétences demeure (voir point 7).
9. La complexité de la prolifération des textes interconnectés (voir §3.1) s'accroît par un enchevêtrement de ces structures, qui peuvent rentrer dans les mêmes domaines sans forcément faire référence l'un à l'autre.
10. Les institutions (directions) et organisations (AMM, OP, usagers) ont tendance à aborder la gestion des risques sous l'angle de leur domaine : la DGPC par les réactions face aux catastrophes, la DNEF par la dégradation des écosystèmes et les conflits entre groupes usagers, la DNH par l'eau potable, l'AMM par le transfert des compétences, l'AOPP sur la production agricole.
11. Si on garde une impression d'éparpillement des initiatives et des textes, le Mali dispose certes d'un potentiel des structures avec des compétences pour i) aborder et gérer les problèmes (eau, foncier, catastrophes) au niveau local, ii) créer des cadres pluridisciplinaires qui dépassent l'approche sectorielle, et iii) appuyer les instances et comités locaux et produire des informations de qualité qui peuvent servir à compléter les analyses des risques au niveau local.

Dans le Chapitre 5, l'étude va plus en profondeur des défis institutionnels et politiques pour les textes et parties prenantes principales pour la GIR et la GIRE.

3.3. Sécurité alimentaire

La littérature et les entretiens avec les institutions montrent que les risques de catastrophes affectent avant tout la sécurité alimentaire au Mali, qui reste un objet d'attention, si on considère la forte proportion de la population sous-alimentée et les niveaux de malnutrition. Le nombre de ménages avec une consommation inadéquate reste autour d'une moyenne de 25%. En 2015/16 ce chiffre augmentait à 31% et à 42% pour respectivement les ménages classés pauvres et très pauvres. Les ménages avec une sécurité alimentaire limitée s'élevaient à 48-52% (SAP et PAM, 2016, 2015). La prévalence de la malnutrition aiguë globale des enfants (0,5-5 ans) a monté de 4% à 7% en 2015, un chiffre qui grimpe à 13% pour les ménages pauvres. La malnutrition chronique reste autour de 30%.

Les trois régimes alimentaires principaux des zones du P/D-GIR sont à base de céréales, enrichies de sauce en milieu sédentaire, et de lait ou de poisson en milieux pastoral et de pêcheurs. Les habitudes nutritives ne changent guère : si les ménages consomment en moyenne tous les jours des céréales et sucres, le nombre diminue pour les légumes et protéines animales et pour les fruits et légumineuses : ils ne les mangent que quatre à deux jours par semaine (SAP et PAM, 2016, 2015 ; DNS et INSTAT Mali, 2014). Les habitudes d'approvisionnement ont évolué au Mali. Le riz joint le mil et le sorgho comme source principale de céréale. Le marché est autant que l'auto-provisionnement (production, stockage) une source de l'alimentation pour +/- 80% des ménages. Les paiements en nature et l'envoi de denrées par les migrants sont aussi des modalités d'approvisionnement fréquentes (15% à 12%) typiquement des ménages vulnérables. La part des dons et d'aide fluctue, mais reste au-dessous de 10% (SAP et PAM, 2016, 2015).

En dehors de l'urgence humanitaire causée par les conflits armés et déplacements de population depuis 2011/12, le Mali a été affecté depuis 2004 par une séquence des crises alimentaires et

sécheresses. Même si les régions du Nord (Tombouctou, Gao, Kidal) ont senti ces crises particulièrement, la portée de la vulnérabilité alimentaire s'étend à l'ensemble du territoire du Mali, y inclus les régions choisies pour cette étude (Régions de Mopti et plus tard Kayes).³⁰ Ses causes vont au-delà du climat et des conflits, et elles ont, parmi d'autres, des origines politiques, agricoles et environnementales : c'est-à-dire elles sont liées à l'exploitation et à la gestion des ressources naturelles. Ces facteurs sont discutés dans les Chapitres 4 et 5.

3.4. Ressources agro-sylvo-pastorales : base des moyens d'existence ruraux

Le potentiel agro-écologique au Mali est suffisamment élevé pour satisfaire la demande croissante. Les productions vivrières (céréales et légumineuses) sont essentiellement de type pluvial, mais d'importantes réalisations en matière d'irrigation ont profité à la riziculture, notamment dans le bassin du Niger. La production en céréales qui dépasse les dernières années 5 millions de tonnes (M. T.), peut couvrir les besoins de consommation en calories d'une population de 16 millions. La production céréalière de 2015 dégagera p. ex. un excédent de 1,8 M.³¹ La production de 2016 est estimé autour de 8 M. T.³² Les évaluations annuelles pour le bétail et le poisson sont moins faciles à trouver – néanmoins la littérature existante affirment que l'élevage et la pêche assurent une autosuffisance en viande et en poisson dont la production annuelle du dernier est autour de 100.000 T. (DNP, 2016). Les deux contribuent respectivement avec 11% et 4% au PIB du Mali (Selon les Programmes Nationaux : le PNSA sur la sécurité alimentaire, et le PNDPA sur la pêche et aquaculture). Les principaux revenus agricoles dans les Régions choisies pour l'étude (Mopti et plus tard Kayes) sont issus des systèmes de production basés sur les céréales, le bétail et le poisson. L'intensification de certaines cultures (riz ; aussi coton-maïs au Mali-Sud et C/Kita) existe parmi les exploitations, mais l'extension des superficies cultivées demeure la mesure principale pour augmenter la production. Il en résulte une pression sur les espaces sylvopastoraux, les plaines inondées, les pêcheries et les jachères de longue durée.

Cependant, une crise foncière latente basée sur l'accès et l'exploitation aux/des ressources naturelles s'est ouverte les décennies passées, ce qui est en train de compromettre les résultats ci-dessus. Au Centre (ex. de la R/Mopti) où les systèmes agro-pastoraux et –riziocoles (du Delta Intérieur, du Sourou) dominant, la pression foncière pèse déjà lourdement sur les négociations pour l'accès aux espaces pastoraux et aux ressources stratégiques pour l'élevage : points d'eau, bourgoutières, cures salées. Parfois en compétition avec les cultures de mil-sorgho et du riz. Comme évoqué ci-dessus : si une intensification des cultures (recours aux intrants, semences, nouvelles agro-techniques, aménagements sommaires) a lieu, l'augmentation des productions va de pair avec l'extension des superficies cultivées en zones inondées et exondées. En zone sahélo-soudanienne, les défrichements, la réduction des jachères et la conversion des espaces sylvopastoraux en réserves agricoles contribuent à réduire les ressources fourragères-forestières et à restreindre la mobilité du bétail. A cela s'ajoutent les phénomènes de dégradation des sols : le maintien de leur fertilité est un enjeu crucial dans les zones de culture.³³ En outre, partout les changements climatiques exacerbent les problématiques liées à la disponibilité de ressources naturelles et peuvent interagir avec les conflits en tant que facteurs aggravants ou démultiplicateur de menaces.

3.5. Ressources en eau et la pêche

Les ressources en eau des fleuves soulèvent un autre enjeu fondamental. Les communautés des pêcheurs, pasteurs et agriculteurs se sont adaptées à une saisonnalité des crues et décrues.

³⁰ Voir Plan de Réponse Stratégique 2014-2016, OCHA Mali ; et rapports de Few's Net Mali.

³¹ FEWS Net, 2016 ; Observatoire des Marchés Agricoles, 2015.

³² Voir Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle, 2016.

³³ Pour le Mali-Sud et Région de Kayes : voir Notes de Conjoncture (ou de campagne), Division SE, CMDT, 2015.

Notamment dans le Bas-Niger elles ont construit leurs moyens d'existence sur un capital naturel dans un écosystème déjà fragile – pensons au Delta Intérieur du Niger (DIN), où habitent 1,5 millions des personnes. Dans le Niger, le Sénégal et le Bani divers barrages, réservoirs et déversoirs ont été construits lors des dernières décennies afin de stocker l'eau, de produire de l'énergie hydraulique et d'alimenter des systèmes d'irrigation – et d'autres risquent de voir le jour... Alors que ces infrastructures ont contribué de manière significative à la satisfaction des demandes rizicoles et énergétiques du Mali, les exploitations de barrage et l'irrigation ont également altéré les dynamiques naturelles des crues. Elles ont créé des troubles dans la gestion des eaux, qui sont utilisées par, et partagées avec les communautés ci-dessus. Les prélèvements pour les systèmes d'irrigation ont tendance à diminuer le débit des crues en aval tout le long de la saison : l'Office du Niger prend environ 50 à 60% du débit disponible à Markala lors de la période de faible débit (SNC-Lavalin et ICCO, 2014).

En plus des effets des débits perturbés et des barrages ou du changement climatique, le taux de rajeunissement des poissons dans les fleuves a sérieusement baissé à cause de la disparition des leurs habitats naturels de reproduction. Les forêts inondées servent comme source de bois de chauffe, ce qui hypothèque cette reproduction. Certains fonds de pêche ont été transformés en rizières. Certaines bourgoutières, source essentielle pour le bétail, ont vécu le même sort (SNC-Lavalin et ICCO, 2014). Finalement il existe un nombre des pratiques de pêche qui exacerbe la pression sur des ressources de plus en plus rares : utilisation des maillages petits, infraction dans des zones protégées ou non-respect des périodes de pêche.³⁴

Encore plus que pour les céréales, les légumineuses et la viande, le poisson met en exergue l'enjeu de l'hygiène et de la nocivité, à travers la transformation, la conservation et la mise au marché dans la sécurité alimentaire. Vu sa nature périssable, les zones de production reculées et la faible couverture par les infrastructures de conservation (centres de réfrigération), le poisson est au Mali majoritairement transformé en produits séchés et fumés. Les risques de pertes d'hygiène, de nutrition et de valeur commerciale de ces produits sont élevés, raison pour laquelle, en dehors des techniques de séchage/fumage, le recours aux produits chimiques est récurrent. Un nombre des pesticides est autorisé. Les pêcheurs, transformateurs et commerçants sont conscients des risques et disent de les respecter. Par contre, les ruptures de stocks des produits autorisés, l'insuffisance de couverture géographique des infrastructures et l'usage de certains pesticides toxiques sont courants (ASCOMA, 2015).

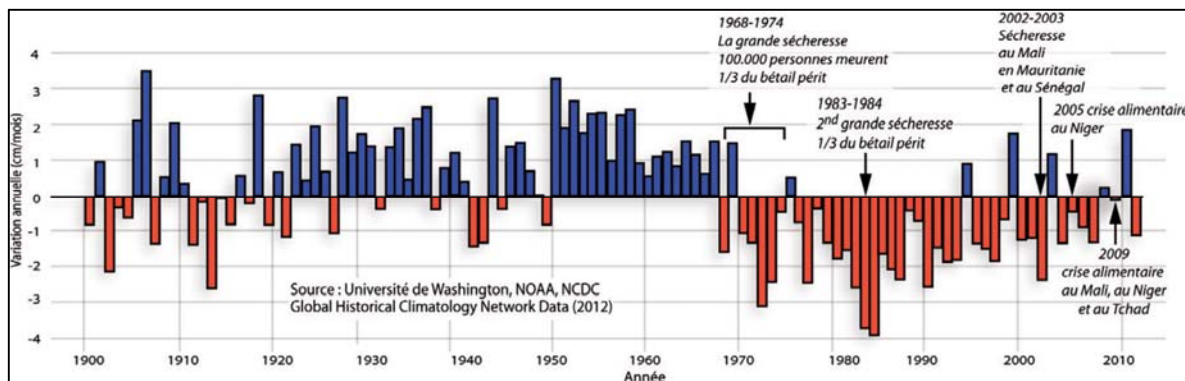
3.6. Types des risques

La littérature et les entretiens avec les institutions évoquent des multiples problèmes et risques, mais cette étude sur la situation de référence reste dans le cadre des ressources en eau et le climat. D'abord, il est évident que le Mali fasse face à deux grands risques naturelles : les sécheresses et les inondations, avec des effets directs sur tous les modes de vie.

Le climat et la position géographique expliquent ces phénomènes. Des grandes périodes d'abondance et de sécheresse ont ponctué la vie des populations depuis 1900, où les décennies des 1950s et 1960s représentaient des belles années d'abondance des pluies. Dans les années 1970 et 1980, le Mali a enregistré un déficit pluviométrique qui était à la base de deux sécheresses graves en 1973 et en 1983-84. Depuis les 1990s à nos jours il y a une alternance où les années déficitaires semblent plus fréquentes que les excédentaires. Mais c'est surtout la grande variabilité qui est la caractéristique des années 2000s avec des pluies plus intenses et avec des cycles de sécheresse plus rapprochés, ce qui rend difficile les prévisions et l'anticipation.

³⁴ Rapport de l'Évaluation de la Mise en Œuvre de Conventions Locales de Pêche dans le Delta Intérieur du Niger, Wetlands International, 2016.

Figure 1. Indice de variation annuelle des précipitations au Sahel entre 1900 et 2010



Source : Atlas des évolutions des systèmes pastoraux au Sahel 1970-2012, dans Nugteren et Le Côte, 2016.

Les inondations ont plusieurs origines :

- Inondations de bassin versant et érosion générées par des pluies en amont des fleuves qui créent une forte crue et le débordement des rives. Des pluies locales peuvent amplifier cette catastrophe. Cette situation est particulièrement importante dans le Delta Intérieur du Niger et dans les villages et villes situés sur les rives de deux fleuves : le Niger et le Sénégal.
- Inondations et ensablement des lits par libération des eaux des barrages et des seuils. A cause de l'abondance de l'eau en amont ou dans les lacs, les organes de gestion des ouvrages peuvent ouvrir leurs vannes, ce qui engendre des crues ou courants d'eau puissants qui affectent les habitats, les pêcheries et/ou les zones inondables en aval. Cette situation est particulièrement importante dans le Delta Intérieur du Niger.
N.B. D'ailleurs, l'effet peut être l'inverse : la retenue des eaux dans les lacs et l'utilisation pour l'irrigation peut accentuer la pénurie en eau dans les zones en aval, où les modes de vie des pêcheurs, éleveurs et riziculteurs dépendent de la disponibilité de l'eau des fleuves.
- Inondations et risques de maladies par débordement des nappes phréatiques dans des zones basses. En zone urbaine ce phénomène peut être accentué par le mauvais état des systèmes d'assainissement et de traitement des déchets, qui font stagner l'eau. Idem dito parfois pour les fuites des réseaux d'eau potable qui alimentent artificiellement la nappe phréatique. Une pluie modeste peut ainsi causer des problèmes graves.

Les industries et les mines ou même les activités artisanales peuvent être la source de la pollution. Si une réglementation existe, les services manquent souvent des moyens pour effectuer des contrôles réguliers, avec risques des accidents pour les habitants et l'environnement. Ensuite, les pays de Sahel ont mis en place des centres de lutte antiacridienne avec le soutien de la FAO et d'autres partenaires. Ces centres nationaux se concertent régulièrement parce que les menaces des criquets dépassent le cadre d'un pays. Lorsque des graves crises politiques touchent un ou plusieurs pays concernés par le risque acridien (comme au Mali ces dernières années), le système d'alerte et de réaction est mis en danger.

Les périodes de crise vont de pair avec des exodes ruraux en direction des villes, dans lesquels les autorités locales ont du mal à gérer les flux des nouveaux habitants. Nulle part au Mali les infrastructures urbaines ne suivent la croissance de la population, ce qui aboutit à l'installation des habitants et des services dans des zones à risque, aux constructions inadaptées et fragiles, à l'absence de réseau d'assainissement, à une croissance spatiale incontrôlable.

Enfin, reste les conflits entre communautés. Les conflits fonciers sont de longue date. Le Mali a un long historique de résolution de ces conflits au niveau local. Pourtant, les dernières années de crise politique et de violences semblent avoir mis des brèches dans ce capital social. Depuis un à deux ans,

aussi la Région de Mopti connaît des zones entières qui sont quasi-inaccessibles pour les représentations de l'Etat, et où les interventions d'aide sont très délicates. Les effets vont au-delà de ces zones : à cause de l'insécurité les transhumants (éleveurs, aussi pêcheurs) ont commencé à éviter les pâturages et pêcheries dans certaines zones du DIN et de la rive gauche du Niger. Ils se concentrent ou restent plus longtemps dans autres zones du DIN, de Seenou ou de Sourou. Ces présences augmentent les pressions foncières et les tensions entre groupes usagers déjà existantes.

4. Perceptions des usagers

4.1. Problèmes, facteurs et réponses

Evidemment, il ne suffit pas d'étudier les textes, les accords et de signaler les avis des institutions au niveau national. Il faudra aussi connaître la situation sur le terrain : quels sont les problèmes vécus, et quelles réponses sont apportées ? Les textes, dans quel degré et comment sont-ils appliqués ? Quelle performance des différentes institutions et des organisations citées ci-dessus ? Pour cela l'étude donne un aperçu des perceptions des groupes usagers. Il s'agit des avis et propos des groupes usagers (groupes cibles indirects ou bénéficiaires), que la mission a obtenu lors des entretiens dans un échantillon des groupes et des villages dans la Région de Mopti (voir par 1.3 et tableau ci-dessous).

Ce bilan est biaisé par le contexte de la Région de Mopti, et il ne reflète pas forcément la réalité des autres régions.

Site / Groupe cible	Pêcheur	Eleveur	Agric.	Femme	Comm.	C/Cout.
C/Borondougou : Diambacourou	-	-	X	X	X	-
C/Socoura: Sina	X	-	X	X	-	X
Mopti, Sevaré : institutions regionals	-	-	-	-	-	-
C/Baye : Goéré	X	X	-	X	-	X
C/Baye : Baye	X	X	X	X	-	-

Dans le tableau 3 ci-dessous vous trouvez les perceptions des groupes usagers (groupes cibles indirects) et de certaines institutions de la Région de Mopti.

Tab. 3. Bénéficiaires et acteurs régionaux Mopti sur la GIRE et la GIR

Nom	Problème	Facteurs et causes	Réaction, propre engagement	Améliorations, recommandations
a. Groupes usagers (bénéficiaires)				
Femmes de Diambacourou (C/Borondougou)	<ul style="list-style-type: none"> * Insuffisances des récoltes (de production) et insécurité alimentaire. Longues périodes de soudure. * Faible production animale. * Réduction du poisson ou disparition de certains espèces de poisson. * Maladies (cholera à la montée des eaux ; méningite). * Exode rural des jeunes à la recherche d'emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> * Mauvaise répartition des pluies. * Cas d'inondation dans la zones : habitats et zones de culture. * En cas d'inondation des casiers, l'eau est relâchée par le mini barrage. Ceci occasionne des dégâts dans les parcelles hors cassiers : donc un manque de concertation sur la gestion des eaux et de la diguette. * Tarissement précoce des mares. * Animaux ne sont pas bien nourris à cause de la dégradation des bourgoutières. * Disparition des us et coutumes au profit de la science ; ces traditions annonçaient l'approche de l'hivernage. 	<p>Politiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> * La décentralisation : l'élaboration du PDSEC par la collectivité territoriale, qui est le premier acteur sur le terrain en cas de catastrophe. * Existence des institutions coutumières (comités villageois de gestion de l'eau et du foncier). Un bilan mixte sur la gestion de l'eau, parce qu'il n'y'a pas de concertation à tous les niveaux. <p>Pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Connaissances des textes du PDSEC, parce qu'elles ont été consultées ; pas des LOA, Codes et charte Pastorale. * Certaine connaissance des institutions qui sont impliquées dans la gestion de l'eau et du foncier : office riz et ONG. <p>Investissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Elles bénéficient des aménagements financés de l'extérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> * Application de Programme de Développement Communal (PDC) qui prend en compte leurs préoccupations. * Revoir la convention de la gestion de l'eau * Vulgarisation des texte de la LOA, et la charte pastorale. * Sensibilisation sur les mesures de protection contre les catastrophes. * Diversification des cultures (production maraîchère) et les tontines * Promouvoir le reboisement (* Aussi liste de doléances : augmenter les aides alimentaires, des semences et des équipements ; augmenter la capacité de l'eau pour le périmètre maraîchère).
Agriculteurs de Diambacourou	<ul style="list-style-type: none"> * Insuffisance d'eau. * Insécurité alimentaire. * Risques de production végétale et animale. <p>N.B. Peu des conflits dans la zone.</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Sécheresse et mauvaise répartition de la pluie. * Insuffisance des fourrages pour nourrir les animaux, surtout les bœufs de labour. * Les agriculteurs ont peu de ressources financières pour acheter l'aliment bétail. * Maladies des animaux (pendant l'hivernage). * La gestion non-équitable de l'eau, destruction des récoltes des parcelles hors casiers irrigués par le relâchement d'eau. * Appauvrissement de la terre, les champs sont envahis par les mauvaises herbes ; 	<p>Politiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Peu de conflit intercommunautaire, e. a à cause d'une convention entre éleveurs et agriculteurs (« qui interdit aux éleveurs d'approcher le troupeaux des champs de culture pendant la campagne »). * Institutions coutumières : les comités villageois de gestion de l'eau et du foncier. * Existence de leadership politique : le maire et conseillers, les chefs de village, les comités de gestion de l'eau et le foncière, associations villageoises. 	<ul style="list-style-type: none"> * Vulgarisation des textes nationaux (LOA, la charte pastorale) * Plus de concertation entre institutions et leaders à tous les niveaux. * Plus développer le reboisement, collecte et conserver le fourrage, offre de semences améliorées.

Nom	Problème	Facteurs et causes	Réaction, propre engagement	Améliorations, recommandations
		<p>insuffisance de fumure organique et peu de moyens financier.</p> <ul style="list-style-type: none"> * Insécurité foncière des femmes. * Problèmes de conservation des céréales * L'instabilité des prix. 	<p>* Couverture d'appui-conseil par des agences (office de riz) et ONGs.</p> <p>Pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Comportements individuels et du groupe : le reboisement, aménagement du périmètre maraicher, aménagement des pistes villageois, l'installation des pluviomètres. <p>Investissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Banque de céréales (avec CSA) et système de stockage des vivres (warrantage). 	
Agriculteurs de Sina (C/Socoura)	<ul style="list-style-type: none"> * Risques de baisse de production (agricole). * Conflits, aussi dans les périmètres. 	<ul style="list-style-type: none"> * Rareté et précocité des pluies. * Inondations. * Oiseaux migrants. * Manque d'outils de travail (charrue, bœufs de trait). * Gestion non-équitable de l'eau dans les périmètres. * Insécurité foncière, aussi des acquisitions foncières par des riches étrangers, sanctionnées par l'Etat. * Défaillance du système de fermeture des barrages. * Paiement des redevances d'eau indépendant des conditions de production dans les casiers/ pas d'assurance contre les fluctuations. 	<p>Politiques :</p> <p>--</p> <p>N.B. Les agriculteurs ignorent les différents dispositifs sur la GIR et la GIRE.</p> <p>Pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Ils font petits aménagements et réparations (diguettes, contre oiseaux). <p>Investissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Redevances en eau à utiliser pour gestion des aménagements. 	<p>--</p> <p>(Liste de doléances : Faire des routes pour faciliter l'accès à leur village ; Effectuer de nouveaux aménagements ; Réparer les dégâts sur les barrages; Introduire de nouvelles variétés de semences; Subventionner les engrais; Aider avec les équipements d'agriculture)</p>
Chefs coutumiers de Sina (C/Socoura)	<ul style="list-style-type: none"> * Baisse de rendements agricole (de 10 à 2 sacs/ha) et de pêche. * Disparition de certaines espèces de poisson. * Maladies. 	<ul style="list-style-type: none"> * Sècheresse. * Inondations. * Ensablement des cours d'eau. * Oiseaux migrants et mauvaises herbes. * Réduction de zones de pâturages. * Disparition des mares (naturelles) de pêche et d'abreuvement. 	<p>Politiques :</p> <p>--</p> <p>N.B. Les chefs ignorent les différents dispositifs sur la GIR et GIRE. Ils se confient à la mairie.</p> <p>Pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Il existe une expérience en gestion des conflits, mais la situation leur dépasse. 	<ul style="list-style-type: none"> * Informer toute la population de l'existence des lois. * Vulgariser les lois en toutes les langues. * Appliquer les lois sous peine d'oppression.

Nom	Problème	Facteurs et causes	Réaction, propre engagement	Améliorations, recommandations
		<ul style="list-style-type: none"> * Grignotage des aménagements agricoles (de riz) sur les zones de pêche et de pâturage. * Exclusion et acquisitions foncières par Etat dans périmètres irrigués. * Paiement des redevances d'eau indépendant des conditions de production dans les casiers. * Surpêche, mauvaises pratiques de pêche. 	<ul style="list-style-type: none"> * Volonté de connaître davantage les textes qui régissent la GRN. Investissements : * L'AV vient en aide pour payer les redevances en eau. 	<ul style="list-style-type: none"> * Renforcer des capacités sur techniques d'agricultures, pêche et élevage. Et liste de doléances : faire des routes pour faciliter l'accès à leur village; effectuer de nouveaux aménagements.
Pêcheurs de Sina	<ul style="list-style-type: none"> * Insécurité alimentaire. * Insuffisance d'eau. * Disparition des certaines espèces de poisson/ mort de plusieurs poissons. * Tarissement précoce des mares (01 sur 03 sèche). * Exode rural des jeunes dans les villes pendant la période de contre saison. 	<ul style="list-style-type: none"> * Mauvaise pluviométrie. * Dépôts de sable/ ensablement. * Mauvaise gestion des infrastructures (sur décision sur fermeture ou relâchement de l'eau du digue). * Exclusion de la pêche dans les aménagements.³⁵ * Changement des pratiques de pêche en utilisant les équipements sans respect des normes (petit maille, capture total). * Risques de surpêche.³⁶ * Utilisation des pesticides dans les casiers et périmètre par les agriculteurs (produits autorisés). * Laxisme des autorités dans le contrôle. 	<ul style="list-style-type: none"> Politiques : * Ils ne sont pas associés au PDESC. Les pêcheurs ignorent les différents dispositifs sur la GIR et la GIRE. Pratiques : * Connaissances de certains textes sur la pêche. * Mise en place des diguettes pour retenir l'eau. Investissements : * Le village bénéficie d'un périmètre irrigué qui est géré par un comité villageois (appui par l'Office Riz). 	<ul style="list-style-type: none"> * Développement de la pisciculture afin de freiner exode rural. * Vulgarisation des textes sur la gestion de l'eau. * Concertation des villageois dans élaboration des conventions communales et élaboration PDESC. * Concertation entre pêcheurs, l'office riz, comite de gestion de l'eau et les agriculteurs sur les digues. (Liste de doléance : appui dans la fourniture des alevins ; curage de la mare ensablé).
Femmes de Sina	<ul style="list-style-type: none"> * Insécurité alimentaire ; récoltes insuffisantes pour nourrir la famille * Faible production animale (lait). * Insécurité foncière. 	<ul style="list-style-type: none"> * Mauvaise répartition des pluies. * Inondation, aussi à cause du relâchement de l'eau du digue du casier. * Appauvrissement du sol et attaques des insectes nuisibles. 	<ul style="list-style-type: none"> Politiques : -- N.B. En dehors de leur village les femmes n'ont aucune connaissance d'autres instances dans la gestion de l'eau, le foncière et la gestion du risques. 	

³⁵ Dans ce village les pêcheurs sont également des agriculteurs : des agro-pêcheurs.

³⁶ Il y'a également l'immigration des pêcheurs d'autres village voisins sur leur site en cas de sécheresse. Ces pêcheurs sont autorisés pendant la grande collecte appelé « ton ». La pêche dans la zone est organisée en deux grandes périodes. La première période est consacrée seulement aux membres du village. les femmes, jeunes et hommes ont le droit aller pêché pour le repas familiale. Egalement ils peuvent vendre en cas de surplus. La seconde période est l'organisation de la grande collecte appelé ton, la pêche est ouvert à tout le monde (villages voisins).

Nom	Problème	Facteurs et causes	Réaction, propre engagement	Améliorations, recommandations
		<ul style="list-style-type: none"> * La spéculation foncière : exclusion des femmes et acquisitions foncières par des étrangers. Les femmes n'ont qu'un jardin de maraîchage. 	Pratiques : -- N.B. Pas connaissance des LOA, charte pastorale, Codes et du PDSEC. Aucune connaissance des 15% des terres aménagées par l'état. Elles ne sont pas associées aux décisions prises dans le village. Investissements : * Caisse de solidarité mise en place pour venir en aide aux victimes.	
Agriculteurs de Baye (C/Baye)	<ul style="list-style-type: none"> * Risques de baisse de production (agricole). * Conflits. 	<ul style="list-style-type: none"> * Inondations. * Sécheresse : précocité de la pluie, retard de l'hivernage. * Oiseaux migrateurs. * Mauvaises herbes. * Pression foncière. Non-respect par agriculteurs et éleveurs des (anciennes) ententes sur les zones de culture et de pâturage. * Insécurité foncière des femmes. 	Politiques : -- N.B. Les agriculteurs ignorent les différents dispositifs sur la GIR et la GIRE. Pratiques : * Diversification des activités hors agriculture. * Existence des périmètres (riz et maraîchage). * Ils font petits aménagements et réparations (diguettes, contre oiseaux). Investissements : * Redevances en eau à utiliser pour gestion des aménagements.	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibiliser les populations sur les textes (lois) * Traduire les textes pour que chacun puisse lire et comprendre. Et liste de doléances : Aménager d'autres périmètres ; Leur aider avec des outils de travaux (charrue) ; Leur aider avec les pesticides.
Éleveurs de Baye	<ul style="list-style-type: none"> * Risques de production animale et insécurité foncière. * La disparition de leurs habitats et de l'enclave pastorale. * Conflits et tensions. 	<ul style="list-style-type: none"> * Exclusion des ressources naturelles stratégiques (les habitats et aire de pâturage). * Violation de la convention entre les agricultures, les éleveurs et pêcheurs, où les éleveurs sont délogés de leurs espaces.³⁷ 	Politiques : -- N.B. Les préoccupations des éleveurs ne sont pas prises en compte par la collectivité. Dans la politique journalière du village, les agricultures et les pêcheurs	<ul style="list-style-type: none"> * Application des articles de la convention locale. * Traduire la convention locale en langue Peulh et Bamanan. * Faire une délimitation des aires pâturages, des pistes pastorales et

³⁷ Ils occupaient « le site Korou », un espace reconnu d'élevage par tous, qui était habité par les éleveurs avant installation de la commune de Baye. Aujourd'hui, sur un rayon de 20 km il reste un rayon de 1km ; environs 95% du site est occupés par les cultures. Le problème est valable pour l'ensemble de la commune de Baye.

Nom	Problème	Facteurs et causes	Réaction, propre engagement	Améliorations, recommandations
		<ul style="list-style-type: none"> * Insuffisance de bourgou ou d'aliment bétail. * Manque des pistes de pâturage et points d'eau pendant la saison des cultures. * Manque des vaccins efficaces pour les animaux. Pas un agent vétérinaire dans la commune. * Pas d'accès aux parcs de vaccination à cause des cultures installées. * L'association des éleveurs n'a pas été convié aux réunions communale. 	<p>participent aux réunions. Les éleveurs sont exclus.</p> <p>Pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Création des associations d'entre-aide en temps de crise. <p>Investissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> (* Installation d'un centre de collecte de lait). 	<p>points d'eau pour abreuver les animaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> * Concertation régulière entre les éleveurs afin de remonter leurs préoccupations au niveau de la commune. * Aménagement d'une grande mare de Korou pour abreuver les animaux et éviter les conflits entre agriculteurs et éleveurs.
Femmes de Baye	<ul style="list-style-type: none"> * Diminution de la production (agricole) * Tarissement précoce des mares et diminution de la quantité et espèces de poisson. 	<ul style="list-style-type: none"> * Attaque des oiseaux granivores. * Insuffisance des pluies pour les cultures. * Inondations des zones de culture, aussi par le relâchement du barrage au Burkina Faso. * Equipements de pêche sont obsolètes. N.B. Ces équipements respectent les normes de la pêche. * Convention locale entre éleveurs, pêcheurs et agriculteurs porte un risque. La mairie a autorisé que d'autres éleveurs viennent s'approvisionner en bourgou. 	<p>Politiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Elles participent aux réunions de village, mais ignorent les différents dispositifs sur la GIR et GIRE. <p>Pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Diversification des sources de revenu, introduction de maïs pour lutte contre l'attaque des oiseaux. <p>Investissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Pour répondre à la crise alimentaire, la mise en place d'un système de warrantage (stockage de la production jusqu'à la période de soudure). 	<ul style="list-style-type: none"> * Vulgarisation des textes de la LOA, la charte pastorale. * Révision de la convention locale notamment l'autorisation de couper les bourgou.
Pêcheurs de Baye	<ul style="list-style-type: none"> * Rareté des poissons, baisse de capture de poissons. * Inondation des sites d'habitation * Conflits. * Exode rural (= risque de manque des jeunes professionnels). 	<ul style="list-style-type: none"> * Faible pluviométrie, précocité des pluies. * Inondations. Crues (fortes) et décrues, dû au barrage au Burkina Faso : positif (disponibilité d'eau) et négatif (inondation des habitats, stagnation de l'eau, disparition des pêcheries). * Noyade des arbres (forêt). * Ensablement du fleuve (disparition des pêcheries). 	<p>Politiques :</p> <p>--</p> <p>N.B. Les pêcheurs ont connaissance des textes sur la pêche, mais ils ignorent les différents dispositifs sur la GIR et la GIRE.</p> <p>Pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Diversification des activités hors pêche. <p>Investissements :</p> <p>...</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Bénéficier des formations en pisciculture : mare piscicoles p. ex. * Trouver des solutions pour pallier aux risques d'inondations. * Sensibiliser les différents pêcheurs pour éviter les conflits et la surpêche. * Informations sur gestion du barrage au Burkina.

Nom	Problème	Facteurs et causes	Réaction, propre engagement	Améliorations, recommandations
		<ul style="list-style-type: none"> * Surpêche, le métier va en dehors des groupes Bozos. * Négligence des services étatiques et autres de la pêche en faveur de l'agriculture. 		
Chefs coutumiers de Goéré (C/Baye)	<ul style="list-style-type: none"> * Dégâts : production, habitats (par inondations et par sécheresse). * Destruction des champs par oiseaux et de riz par les poissons. * Conflits entre usagers. * Famine. * Exode (= risque de manque des jeunes professionnels) 	<ul style="list-style-type: none"> * Irrégularité des pluies, arrêt précoce des pluies. * Changement dû au barrage du Burkina : inondations des champs et des habitats, nouveaux sites sont moins fertiles. * Mauvais rendements des cultures : mil, sorgho, riz. * Oiseaux migrateurs (mil, sorgho) et poissons (riz). * Mauvaises herbes. * Maladies (le mildiou). * Exode rural qui est autant positif que négatif : nouvelles sources de revenus pour familles ; manque de main d'œuvre. 	Politiques : -- N.B. Les coutumiers connaissant certaines institutions, mais ignorent les différents dispositifs sur la GIR et la GIRE. Pratique : <ul style="list-style-type: none"> * Bonne expérience en gestion des conflits. * Usagers font petits aménagements : diguettes, filets contre oiseaux et poissons. Investissements : --	<ul style="list-style-type: none"> * Créer des retenus d'eau (lorsque le barrage burkinabè est ouvert l'eau se retire trop vite). * Promouvoir plus la pisciculture et pêche. Et liste de doléances : Aide engrais, pesticides ; Construction des digues de protection ; Semences de courte durée, appropriées au changement climatique.
Pêcheurs de Goéré	<ul style="list-style-type: none"> * Dégâts : production, habitats, par inondations. * Baisse de capture de poissons. * Famine. * Conflits. 	<ul style="list-style-type: none"> * Inondations. Crues et décrues, dû au barrage au Burkina Faso : positif (disponibilité d'eau) et négatif (inondation, stagnation de l'eau). * Mauvaises pratiques des pêcheurs : obstruction des cours d'eau/ occupation des frayères, petits mailles de filet. * Mauvais outils de pêches. * Nombre élevé de pêcheurs. * Corruption/ compromis entre pêcheurs et agents des Eaux et Forêts. 	Politiques : -- N.B. Les pêcheurs ignorent les différents dispositifs sur la GIR et la GIRE. Pratiques : <ul style="list-style-type: none"> * Connaissances des règles (ex. permis) et des interdictions sur la pêche. * Ils font « des sacrifices » Investissements : --	<ul style="list-style-type: none"> * Application des textes élaborés. * Diffusion des informations. * Promotion des bonnes pratiques pour que les poissons se développent en toute sécurité. * Diminution du prix de l'octroi du permis de pêche et du prix des outils de pêche.
Femmes de Goéré	<ul style="list-style-type: none"> * Tarissement des mares (03 sur 06 fonctionnelles), * Disparition de certains espèces et diminution des poissons. 	<ul style="list-style-type: none"> * Insuffisance des pluies. * Chaque 3 ans, l'eau de ruissèlement de provoque l'inondation des champs et détruit des récoltes entières (« dodji »). * Attaque des oiseaux granivores. 	Politiques : -- N.B. Méconnaissance des textes des LOA, charte pastorale et codes. Les institutions	<ul style="list-style-type: none"> * Vulgarisation des textes de la LOA, la Charte Pastorale, des Codes

Nom	Problème	Facteurs et causes	Réaction, propre engagement	Améliorations, recommandations
	<ul style="list-style-type: none"> * Diminution des récoltes (mil). * Maladie inconnue, suivie de la mort des enfants. N.B. Conflits entre éleveurs et agriculteurs peu dans la zone. Il y'a pas d'insécurité dans le village 	<ul style="list-style-type: none"> * Accès à la terre mais elles ne sont pas propriétaire. Petites portions de terre. * Disparition us coutumes : les débuts de campagne étaient annoncés après les sacrifices. * Mauvais choix des sites d'aménagement. 	<p>en charge de la gestion foncière, d'eau et des catastrophes sont méconnues.</p> <p>Pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Afin d'atténuer le risque lié à l'attaque des oiseaux, adoption des autres spéculations : le maïs, niébé, sésame et arachide. * Transformation du site de maraîchage en rizière. <p>Investissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Présence du jardin. 	
Eleveurs de Goéré	<ul style="list-style-type: none"> * Risques de production animale et insécurité foncière. * Conflits. * Absence de l'eau potable sur les aires de pâturage. 	<ul style="list-style-type: none"> * Exclusion des ressources pastorales stratégiques.³⁸ Les animaux n'ont plus accès aux bourgoutières, aux pistes et aux points d'eau à cause de l'installation des cultures. * Insuffisance et mauvaise qualité des services vétérinaires dans la localité. * Harcèlement des éleveurs en cas des dégâts.³⁹ * Non-application des textes de la charte pastorale et de la LOA par la mairie pour la délimitation des aires pâturages, des pistes pastorales et les points d'eau. * Forte spéculation des terres : les aires de pâturage sont vendues aux étrangers venant de Bankass, Bandiagara, etc. * Absence des responsables (le maire n'est pas présent dans la commune). 	<p>Politiques :</p> <p>--</p> <p>N.B. Les éleveurs ne sont pas associés aux prises de décision ou distribution de vivres parce qu'ils résident en brousse.</p> <p>Pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> * En cas de sécheresse, une association a été mise en place pour l'importation de l'aliment bétail de la Côte d'Ivoire. <p>Investissements :</p> <p>--</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Application des textes de la charte pastorale, de la LOA et * Conventions entre éleveurs, pêcheurs et agriculteurs ; pas des champs autour des points d'eau Tracer les pistes et aires pâturages. * Plus de collaboration équitable entre agriculteurs, pêcheurs et éleveurs. * Rapprocher les parcs de vaccination aux aires de pâturage, installation des puits à grande pour accéder à l'eau potable.
b. Institutions et organisations régionales				

³⁸ Occupation des aires de pâturage par les champs de culture. Les éleveurs disent avoir hérité des aires de pâturage de leurs parents. Dans les 20 ans dernières années plus d'une dizaine d'enclaves pastorales ont été retirées aux éleveurs pour des fins agricoles. L'occupation des aires de pâturage par les agricultures est stratégique. Ils veulent bénéficier des effets parcage.

³⁹ « Même si c'est une seule tête qui a commis les dégâts, c'est tout le troupeau qui est amené à la fourrière. L'amende varie de 50.000 à 80.000 FCFA, alors que le champ ne dépasse un hectare. Pas de soutien des autorités concertées (collectivité territoriale).

Nom	Problème	Facteurs et causes	Réaction, propre engagement	Améliorations, recommandations
Conseil régional Mopti	<ul style="list-style-type: none"> * Dégâts : production, habitats, périmètres irrigués (par inondations et par sécheresse). * Diminution halieutique. * Conflits d'intérêt entre éleveurs- agriculteurs- pêcheurs. * Maladies. * Famine. 	<ul style="list-style-type: none"> * Baisse et augmentation de la pluviométrie. * Erosion, ensablement du fleuve. * Mauvais rendements. * Pression démographique. * Déforestation, coupe abusive du bois. * Surpêche, mauvaises pratiques de pêche. * Tensions foncières : dégâts des champs et des pêcheries, grignotage agricole sur pâturages, exclusion des femmes des terres. 	<p>Politiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Implication dans la gestion des catastrophes. <p>Pratiques :</p> <p>--</p> <p>Investissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Aménagements pastoraux (Djenné, Bankass), y inclus parcs de vaccination et puits pastoraux – à cause des conflits éleveurs abandonnent. 	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibilisation de la population à tous les niveaux sur les textes et bonnes pratiques * Application rigoureux des textes, à commencer par l'Etat * Changement de comportement car les victimes de catastrophes sont aussi à la base. * Vulgarisation et traduction des textes en toutes les langues * Actions ponctuelles : pisciculture ; semences améliorées ; embouche.
Bureau et élus de la Commune de Borondougou	<ul style="list-style-type: none"> * Tariesement des mares. * Diminution de rendement/ production agricole. * Conflits entre agriculteurs et éleveurs * Maladies (e. a. cholera, paludisme). 	<ul style="list-style-type: none"> * Irrégularité des pluies. * Inondations des plaines (effets sur la production). * Faiblesse des crues, qui n'alimentent plus les bras du fleuve et plaines. * Coupe abusif du bois, ce qui provoque que les sols sont asséchés/ dégradés. * Mauvaises herbes dans les champs. * Invasion des oiseaux migrateurs. * Raréfaction des points d'eau (naturels, puits), engendrant plus de conflits. * Non-applications des textes ; l'Etat a perdu beaucoup de légitimité (« les gens n'ont plus peur »). * Faiblesse des ressources humaines pour gérer les problèmes (peu expérimentées). * Idem pour les ressources financières. * Exode rural est autant positif que négatif : nouvelles sources de revenus pour familles rurales ; manque de main d'œuvre ; disparition des jeunes dans zones aurifères (Damada). 	<p>Politiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Elaboration des PDESC qui tiennent compte de la GIR. <p>Pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Animation-sensibilisation. * Présence des comités de gestion (RCC) dans villages. <p>Investissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Mobilisation des fonds, mais insuffisante. <p>Peu des recettes propres (couverture des impôts à 40%). Dépendant de l'Etat et des ONGs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Appui par les ONG à l'élaboration de leur PEDSC. Il faut que les ONG tiennent compte également de leur PEDSC dans leurs actions, qu'elles tiennent compte de leur avis (signature des partenariats) * Désenclavement par la construction d'une digue insubmersible. * Meilleurs appuis de l'état et des PTF qui sont actuellement insuffisants, mal ciblés et mal gérés.

Nom	Problème	Facteurs et causes	Réaction, propre engagement	Améliorations, recommandations
Direction Régionale de l'Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> * Dégâts sur production. * Famine. * Conflits autour des ressources naturelles. 	<ul style="list-style-type: none"> * Mauvaise pluviométrie et irrégularité des pluies ; inondations. * Prédateurs : insectes, criquets pèlerins ; oiseaux granivores (par l'insécurité les oiseaux ne peuvent pas survoler la zone). * -- (pas d'analyse sur les conflits). 	<p>Politiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Synergie croissante dans les actions sur le terrain (concertation, collaboration). <p>Pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Nouvelles variétés de semences pour échapper à la sécheresse. * Promotion des systèmes de production associés et de défense restauration des sols (compostage). * Renforcement des capacités. <p>Investissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Multiplication des aménagements, même si la qualité fait défaut. 	<ul style="list-style-type: none"> * Améliorer l'organisation des jeunes au niveau des villages. * Insister sur les aménagements. * Elaborer des périmètres maraichers. * Pousser les populations à aller vers les conventions de ressources au niveau local. * Appliquer et bien interpréter les textes.
Direction Régionale de la Protection Civile	<ul style="list-style-type: none"> * Risques élevés de production (à cause des sécheresses et inondations). * Insécurité et conflits intercommunautaires. * Maladies endémiques. * Risques d'empoisonnement (nourriture). * Glissements des terrains. 	<ul style="list-style-type: none"> * Mauvaise répartition des pluies. * Insectes nuisibles. * Querelles antérieures qui ne sont plus résolues. * Mauvaise utilisation et gestion des ressources naturelles. * Mauvaise interprétation des textes. * Mauvaise pratiques et non-respect des normes de la pêche. * Absence des pâturages. * Tensions entre éleveurs et agriculteurs (ex. occupation des aires de pâturage par les cultures). * Exclusion des ressources naturelles stratégiques. * Utilisation des produits chimiques toxiques dans la production et la conservation des produits. * Erosion des terres. * Construction anarchique des habitats et laxisme des services techniques de l'urbanisation. 	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibilisation, éducation et information afin d'éviter les catastrophe. * Forte implication des comités de RRC dans la gestion des risques. * Elaboration d'un plan de contingence pour la prévention des catastrophes régionales (plan ORSEC est élaboré sur le plan national). 	<ul style="list-style-type: none"> * Règlementation de l'urbanisme. * Eduquer la population. * Apporter plus d'aide dans les milieux ruraux.

Nom	Problème	Facteurs et causes	Réaction, propre engagement	Améliorations, recommandations
Direction Régionale des Eaux et Forêts	<ul style="list-style-type: none"> * Dégradation des ressources forestières, de certaines espèces, capture des oiseaux sauvages. * Dégradation des pâturages. * Pollution des ressources en eau. * Conflits entre groupes usagers. * Insécurité, dû aux attaques des terroristes. 	<ul style="list-style-type: none"> * Formes d'érosion hydrique (base de l'eau) et éolienne (vent). * Ensablement et formation des dunes. * Surpâturage : le potentiel naturel ne peut plus satisfaire les besoins. * Afflux des pêcheurs sur le Delta avec les mauvaises pratiques de pêche. * Incivisme de la population et mauvaises pratiques : braconnage/ capture illégale des animaux et poissons ; utilisation des produits toxiques ou des intrants inadéquates. * Contournement des textes, qui sont claires et connus ; non-application et -respect de ces textes : ex. des EIE qui ne sont pas appliquées. * Manque de volonté politique où les décideurs ne (ré-) agissent pas : la protection de l'environnement n'est pas une priorité. * Faible prise en compte de l'aspect environnemental dans le PDESC. 	<p>Pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Interventions des Eaux et Forêts et de la Protection Civile (voir plan ORSEC) dans la gestion de l'écosystème. * Veille sur respects des mesures de compensation dans le cadre des projets de développement. * Interventions des ONG : reboisement, promotion des activités génératrices de revenu, embouche, plantation des arbres fruitiers, la stabilisation des digues ; sensibilisation. <p>Investissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Sur le budget national, 15% est versé dans le cadre du développement rural. * L'environnement est beaucoup financé par l'extérieur (ex. de WIM). * Financement des campagnes de reboisements avec les CT.⁴⁰ 	<ul style="list-style-type: none"> * Changement de comportement (le respect de l'environnement) * Développement les activités de revenus, plans d'aménagement * Résoudre décaissement des fonds de l'Etat (sur un décaissement de 100% on peut perdre 40%). * Elaborations des conventions locales et la prise en charge des actions environnementales par les collectivités. * Réalisation des unités de production dans le cadre des études d'impact environnementales (EIE). * Plus des moyens pour les agents techniques.
Fédération des pêcheurs	<ul style="list-style-type: none"> * Tariessement et diminution des mares (sur 30 : 05 sont bouchées). * Disparition de certaines espèces (et augmentation des prix du poisson) * Conflits entre pêcheurs. * Insécurité dans la zone. 	<ul style="list-style-type: none"> * Ensablement du fleuve. * Gestion non équitable de l'eau à cause de l'augmentation des aménagements de l'office du riz. * Insuffisance d'appui de l'Etat : le secteur agricole bénéficie plus d'aide que le secteur de la pêche. * Manque de concertation entre la fédération et l'office riz. 	<p>Politiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> * La concertation sur les difficultés liés à l'activité de pêche.⁴¹ <p>Pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Diversification des activités (vente de volaille) * Promotion des bons équipements 	<ul style="list-style-type: none"> * Développer la pisciculture. * Construire des digues dans des affluents, permettant de retenir l'eau (il y aurait du poisson toute l'année). * Elaborer des cases flottantes sur le fleuve * Participer à l'élaboration des textes

⁴⁰ Dans le temps 20% était versé directement à la Commune pour les activités de l'environnement, qui doit être prises en compte dans le PDESC. Le reste de l'argent (environ 65% après frais administration) est chez la perception pour les activités d'environnement au niveau régional. Mais le décaissement des 20% est détourné pour autres réalisations : la construction d'école ou centre de santé, sauf l'environnement.

⁴¹ Une convention a été élaboré et remis au gouvernorat mais elle n'a pas été prise en compte par les autorités. Le document prenait en compte les facteurs sur la gestion des risques.

Nom	Problème	Facteurs et causes	Réaction, propre engagement	Améliorations, recommandations
		<ul style="list-style-type: none"> * Les textes ne sont pas respectés, et faible suivi du respect (laxisme des autorités). * Utilisation des équipements non adaptés (ex. la tige, filets). * Utilisation des pesticides par les agriculteurs. * Surpêche et augmentation du nombre de pêcheurs sur le fleuve. * Décentralisation: la répartition des ressources naturelles non effectuée. 	<ul style="list-style-type: none"> * Surveillance du fleuve par rapport aux mauvaises pratiques de la pêche - ils n'ont pas été appuyés dans leurs activités. Investissements : ...	
Direction Régionale de la Pêche	- (Absente)			

Constats §4.1.

12. Il y a des tendances générales dans les entretiens.
 - a. Les problèmes se présentent par l'insécurité alimentaire, les risques élevés pour production (alimentaire) et de dégâts des habitats.
 - b. L'insécurité et les conflits sont aussi mentionnés – plus que dans les entretiens au niveau national. Quasiment tous les bénéficiaires (groupes usagers) et certaines personnes ressource des institutions (ex. DNEF, DREF, DNP, Collectivités) en témoignent. Leurs inquiétudes ne concernent pas seulement les conflits armés et la terreur ; ils s'expriment également sur la pression- et l'insécurité foncière qui engendrent des tensions et des conflits et sur lesquelles les actuels conflits armés se sont greffés.
 - c. Il est évident que les sécheresses et inondations font partie des causes et facteurs principaux. Chaque groupe revient sur leurs effets néfastes. Les entretiens joignent les informations des documents et avis au niveau national : c'est surtout la haute variabilité, l'irrégularité des pluies qui fait mal. Les inondations sont de différent ordre. Un facteur important sont la crue et décrue des eaux du fleuve, provoquées ou non par les barrages en amont. Les entretiens dans la Commune de Baye sont explicites sur les risques du relâchement des eaux du barrage de Léry au Burkina.
 - d. Plus que les pratiques d'agriculture et d'élevage, la surpêche et ses mauvaises pratiques qui sapent le potentiel de disponibilité en poissons, sont mentionnées par les usagers et services techniques. La situation dans la plaine de Sourou est moins alarmante que dans le DIN, mais aussi ici ces pratiques se manifestent.
13. Il y a également des spécificités par groupe usager et par zone :
 - a. Les agriculteurs ont tendance de prioriser les conditions naturelles et agro-techniques comme facteurs essentiels. Les groupes des femmes font pareils, mais soulignent également l'accès aux aménagements et les effets de la gestion de l'eau sur les parcelles hors casier. Toutes personnes dans le Sourou évoquent les dégâts des oiseaux granivores sur les céréales sèches (mil, sorgho).
 - b. Les pêcheurs et les éleveurs ne les ignorent pas, mais avancent les risques d'exclusion dans l'élaboration des politiques et les aménagements. Il y a un biais agricole dans les interventions qui ne tiennent pas suffisamment compte de leurs systèmes de production. Les éleveurs insistent sur la tension- et l'insécurité foncière comme risques qui met en danger leurs modes d'élevage.
 - c. Dans le Delta Intérieur du Niger les populations sont habituées à cultiver le riz en périmètre ou en submersion libre. Cette dernière est moins contraignante en termes de ressources, mais comporte plus des risques (en bonne année le gain est grand, comme la perte est importante en année défailante). Dans les zones exondées de la rive droite et du Sourou le mil-sorgho constitue l'aliment de base, et ne pas, encore ou pas du tout, le riz.
 - d. Dans le Sourou les interactions avec les zones exondées limitrophes de Seeno sont autant présentes que dans le DIN. Elles sont un élément fédérateur dans les modes de vie des (agro) pasteurs. Dans le Sourou les éleveurs ont moins d'emprise sur la gestion foncière que dans certaines zones du DIN. Ils sont souvent des ayants-droits secondaires exposés aux risques d'exclusion.
14. La plaine de Sourou montre des enjeux particuliers. Non seulement parce qu'elle est un site Ramsar, comme est le cas pour le DIN, et aussi pour mieux prendre en compte les spécificités des zones du Sourou et de Seeno, et pour atténuer le risque d'un biais rizicole qu'une intervention comme « l'Office de Sourou » pourrait engendrer. Le Sourou est devenu un réservoir de faune et de flore

depuis l'aménagement de la plaine de Lery au Burkina Faso.⁴² Il compte aussi des multiples types d'usage qui sont parfois conflictuels. Les populations se plaignent des oiseaux granivores, qui viennent de loin (certains ont leur nid au Burkina Faso). Avec l'aménagement, une partie de la forêt de Samory a été inondée, avec des effets sur espaces pastoraux. Ceci concerne aussi la faune. Il existe des espèces de poissons dans le fleuve et la plaine qui sont devenues rares dans le DIN. Les hippopotames dans le fleuve peuvent causer des dégâts sur les cultures, mais leurs espaces pour brouter ont aussi été réduits.

Le schéma d'aménagement (SDAGE) du Sourou avance des orientations possibles, mais il reste opportun d'attirer l'attention sur les enjeux d'accès équitable aux ressources naturelles. Pour y arriver il faudra un processus politique qui impliquent tous les groupes usagers – car les éleveurs et pêcheurs (transhumants) ne sont si bien impliqués.

5. Parties prenantes : défis politico-institutionnels

5.1. Répartition des tâches : les collectivités territoriales

Une question centrale dans la gestion des ressources en eau et le rôle et responsabilités concerne la répartition des tâches entre les administrations centrales et locales, dans laquelle le transfert des compétences et des ressources vers les Collectivités Territoriales (CT), notamment vers les Communes, est le véritable casse-tête. Le Mali dispose d'un arsenal des textes et des institutions, dont les principaux pour la gestion de l'eau sont énumérés ci-dessus dans le tableau. D'abord, les collectivités territoriales peuvent avoir (cf. au Code Domanial et Foncier et la loi de 1996 sur la gestion des domaines des CT), un domaine hydraulique propre. Ensuite, le Code de l'Eau ouvre la possibilité pour l'Etat de transférer une partie de son domaine hydraulique à une collectivité territoriale pour des raisons d'intérêt général ou d'utilité publique (A. T. Keita, 2016). Le Décret de 2002 a saisi cette ouverture.⁴³

Il ne suffit pas de se contenter de la législation et de ses institutions. Il est important de regarder l'équilibre entre les droits, les responsabilités et les ressources (financières) des parties prenantes. En d'autres termes, il reste impératif d'évaluer (cf. à Colin, 2004) :

- l'exercice réel des droits et des responsabilités, y inclus les moyens de gestion disponibles, et,
- les revenus ou retombées tirées des ressources en eau, et,
- les interactions et relations de pouvoir entre les groupes (usagers et décideurs à différents niveaux).

Quant à l'exercice réel des mandats et aux interactions entre parties prenantes, on voit que le transfert des compétences et des ressources « tourne en rond » au Mali depuis ce premier pas de 2002. On assiste au Mali à une extension continue du cadre juridique de la décentralisation, qui se caractérise par une prolifération des textes interconnectés, dont aucun ne se suffit à lui-même. La complexité s'accroît par l'enchevêtrement des structures qui se manifeste a) par la superposition de collectivités territoriales et de circonscriptions administratives à presque tous les niveaux, où les deux ont des services et des compétences semblables (A. Keita, 2016) ; et b) par la désarticulation entre les services publics et les organes consultatifs, évoqués ci-dessus dans le tableau : CLE, CRE, CNE, agences ou comités de (sous-) bassin, commissions de gestion pour l'eau des barrages, ou les Commissions

⁴² L'ouvrage de Lery a été réalisée pour rentabiliser l'utilisation des ressources du Sourou au bénéfice de la partie Burkinabé pour l'irrigation, et cela a impacté l'écosystème au niveau du Sourou, et singulièrement la partie malienne (inondation d'une partie importante de la forêt du Samory qui est devenue une zone humide et inondée).

⁴³ Décret n°02-313, 314 et 315/P-RM de juin 2002 fixant les détails de compétences transférées en matière d'éducation, de santé et d'hydraulique. Et en 2008 : Instruction N°08-0003/PM-RM de novembre 2008 relative au transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux Collectivités territoriales.

Foncières (CoFo) pour la terre. Dans la réalité il y a peu des liens fonctionnels entre les deux ; ou les services étatiques prévalent sur l'organe (ex. de la DNH, DNEF sur l'ABFN). **Ensuite le Code de l'Eau est muet sur les modes de financement de la gestion des ressources.** Le fonds de développement du service public de l'eau n'est guère fonctionnel (A. T. Keita, 2016).

Hérité d'une culture administrative centralisée et hiérarchique, l'Etat Malien a du mal à se libérer des compétences. Il cherche à s'entourer de toute une série de précautions qui ne font que retarder sans réellement offrir des solutions. Pour donner une caricature, le transfert est conditionné aux décrets fixant les détails, puis après on trouve que les acteurs ne sont pas sensibilisés, ni bien formés sur la question, ce qui donne lieu à l'organisation sans cesse des séminaires et ateliers. Ceux-ci se succèdent et donnent lieu à des recommandations dont la mise en œuvre nécessite de nouveaux textes et l'organisation de nouvelles concertations. Bref, le transfert de compétences « se nourrit de lui-même, sans réel résultat » (A. Keita, 2016).

Depuis 2014 plusieurs décrets ont apparu sur le transfert vers les collectivités. Après l'hydraulique et l'eau potable, il s'agit maintenant de l'assainissement ; de l'élevage et pêche ; et de l'agriculture, l'aménagement, les équipements ruraux et la protection des végétaux. En 2017, sous pression de l'accord d'Alger et la promesse du gouvernement, une nouvelle série des décrets est en préparation. **Un nouveau pas important, mais la décennie précédente a enseigné que la législation et ses institutions ne suffisent pas.**

D'ailleurs, les compétences transférées n'étaient pas toujours exercées à 100% par l'Etat lui-même. L'administration étatique est concentrée dans des pôles urbaines. Lorsqu'on fait abstraction du domaine de l'éducation, environ 50% des agents de la fonction publique sont concentrés dans la seule ville de Bamako.⁴⁴ En milieu rural les ouvrages et la gestion d'eau étaient autant l'œuvre des groupes d'usagers (ouvrages artisanaux, gestion coutumière), des agents de développement (ONGs et programmes d'aide), et plus récemment des Communes. Les dernières ont certes contribué à un accroissement significatif de l'offre de services sociaux à travers la réalisation des infrastructures, principalement dans les secteurs de santé, d'éducation, et de l'eau potable. La qualité des investissements réalisés reste néanmoins un défi, comme nous l'enseigne la mission de contrôle externe (voir l'encadré ci-dessous).

Encadré 2. Qualité des ouvrages.

« Il ressort du rapport issu du contrôle externe effectué en 2012 que sur un échantillon de 116 ouvrages réalisés en 2010/2011 et répartis sur 43 collectivités des régions de Ségou, Koulikoro, Kayes et Sikasso :

- pour 66 % des projets le respect des procédures administratives et de contrôle de passation de marchés est jugé insuffisant (tenant compte de pièces présentées) ;
- pour 47 % des projets le respect des modalités de paiement de dépenses publiques est jugé insuffisant (quote-part des collectivités, avances, retenue de garantie...);
- pour 77 % des projets l'application du contrôle administratif et / ou financier a été jugé insuffisant ;
- pour 69 % des projets le contrôle et suivi de réalisation sont jugés insuffisants ;
- 70 % des ouvrages présentent des défauts;
- 17 % des ouvrages terminés ne sont pas fonctionnels ou restent inutilisés. » (A. Keita, 2016).

5.2. Relations et prises de décision

La situation décrite ci-dessus risque de perdurer, puisque le passage d'une approche sectorielle et l'offre des services publics où les ministères ont l'essentiel du pouvoir et des moyens, vers une **approche de gestion intégrée** sous la direction des collectivités territoriales, est une question délicate du point de vue politique. La conception et la mise en œuvre de la décentralisation ne sont pas encore

⁴⁴ Et ce qu'on appelle la « portion centrale » dans le budget de l'Etat représente plus de 80% dudit budget (A. Keita, 2016).

parvenues à trancher clairement la question à cause de sa sensibilité conflictuelle des questions foncières et d'eau, et à cause de la culture centralisatrice institutionnelle du pays.

L'approche sectorielle risque de devenir plus un obstacle qu'un appui au transfert des compétences et des mandats aux structures locales. Les politiques sectorielles, aussi dans l'eau, ne tiennent pas réellement compte de la décentralisation ou des instances mixtes de gestion. Leur définition et leur mise en œuvre chevauchent les compétences qui sont déjà légalement dévolues aux collectivités territoriales. En effet, l'Etat continue de définir depuis ses services les politiques sectorielles et les met directement en œuvre par ses services déconcentrés ou des organes de gestion, sans véritablement associer et encore moins responsabiliser les collectivités territoriales. Le bilan mitigé des ouvrages réalisés (voir encadré 2) semble plaider en faveur d'une prudence dans le transfert, mais on peut se demander comment les communes peuvent jamais devenir plus performantes si elles disposent de si peu des moyens et des ouvrages pour améliorer leurs compétences techniques. Les bailleurs de fonds ne les aident pas forcément en attribuant des grands programmes aux instances étatiques ou aux ONGs : l'hydraulique et l'eau potable pour la DNH (et la SOMAGEP pour le milieu urbain) ; les aménagements pour la DNGR et ONGs ; et/ou les programmes de crise pour la DGPC et ONGs.

Les CT (h. l. Communes) sont un acteur clef, mais l'approche basée sur l'intégration de la GIR dans les PDESC comporte des limites. Peu des PDESC intègrent la GIR (la plupart des PDESC datent de quelques années). Ils portent en général peu d'attention sur la gestion des ressources naturelles et se focalisent sur les infrastructures et interventions socio-économiques. Un projet D-GIR qui vise la gestion et la préservation, en dehors de la valorisation des ressources naturelles, a d'autres références que des PDESC, même s'ils sont un élément crucial. Les orientations doivent aussi référer aux cadres politiques qui gouvernent les différents espaces-ressources (p. ex. des schémas d'aménagement, plans de gestion de certains espaces, ou pour les sites Ramsar). Et elles doivent tenir compte des dispositifs de gestion issus des textes législatifs (LOA, LFA, Code de l'Eau, Code de la Pêche, la Charte Pastorale), qui ont prévu p. ex. des Commissions Foncières (CoFo), des Comités Locaux de Gestion d'Eau (CLE), Conseils de Pêche, des comités de gestion des conflits au niveau local, des Comités de Réduction des Risques de Catastrophes (CRRC).

A l'exception des CRRC qui sont mentionnés dans quelques entretiens, ces dispositifs (CoFo, CLE, Conseils de Pêche) ne fonctionnent guère ou ne sont pas (encore) une référence dans la GIRE et la GIR. La gestion des conflits reste surtout le domaine des autorités coutumières, appuyées par les Communes ou services techniques.

Les grands barrages de Markala, de Manantali et de Sélingué ont des grands impacts sur les terroirs en aval. Il existe une Commission de Gestion des Eaux de la Retenue de Sélingué et Barrage de Markala, composée de plusieurs groupes d'intérêt, qui est sensée de se concerter sur l'utilisation des eaux en amont (les lacs) et l'approvisionnement en eau en aval des ouvrages. Les intérêts de la fourniture de l'électricité (ex. de Sélingué et de Manantali) sont si grands, que dans la pratique l'EDM peut prendre des décisions unilatérales sur les débits d'eau, avec effets sur la disponibilité et les crues en eaux qui ont des possibles conséquences pour autres usagers (pêcheurs, agriculteurs). La disponibilité d'eau pour l'irrigation est gérée par les différents offices de développement agricole. Pensons aux *Offices de Riz* (O-R), comme l'Office du Niger (ON) et l'Office de Mopti pour le DIN. Ou les autorités du barrage au Burkina Faso pour le Sourou. En plus l'ON semble prendre des décisions unilatérales sur les débits d'eau du barrage de Markala, qui alimente les grands périmètres au nord-est du barrage.

5.3. GRN et pluralisme institutionnel

Situées comme pouvoir public entre l'Etat central et le niveau villageois, les collectivités territoriales (notamment les Communes) peuvent en principe jouer un rôle majeur dans la gestion des risques et

la gestion des ressources pour la pêche, l'élevage et l'agriculture, par la sanction des conventions, des délibérations ou des enregistrements simples (Djiré, 2014 ; Projet Negos-GRN, 2012 ; Hilhorst, 2010). Les textes et réformes récentes (politiques et Code de l'Eau, Code de la Pêche, politiques et loi foncières agricoles, issues de la LOA) donnent des ouvertures pour loger les responsabilités de la gouvernance au niveau local. *En principe*, car on a déjà constaté que le transfert des compétences et la déconcentration des services ont de la peine à progresser. Ensuite, les règles coutumières ont continué à guider la prise des décisions dans les zones rurales. Cette emprise concerne d'abord les ressources en eau des espaces non-aménagés ou non-protégés. Les autorités communales sont également confrontées aux pouvoirs des *autorités villageoises et coutumières* (chefs traditionnels, confréries des usagers, comités villageois), qui suscitent ainsi des tensions fréquentes avec l'autorité des services étatiques avec lesquels elles rentrent souvent en compétition ou en conflit (voir le cas des *Diorow* de Mopti).

Quasiment tous textes, institutions et notions sur la gestion des ressources naturelles sont dérivées du droit positif ou des idées d'une 'société civile' et/ou d'espace public, tandis que les pratiques et autorités coutumières 'au village' ne répondent pas forcément à ces logiques (entre autres : Lavigne Delville, 2001). Il n'est pas sûr si les besoins et intérêts des ayants-droits secondaires, tels que les femmes, les jeunes ou les pasteurs ou pêcheurs transhumants, sont pris en compte – d'autant plus qu'ils sont marginalisés par des normes sociales qui, en se basant sur les traditions fortement hiérarchisées, entravent leur participation aux espaces socio-politiques qui demeurent monopolisés par les chefs traditionnels et les élites locales au niveau des Communes. Les bureaux communaux disent d'associer les représentants des villages à chaque étape stratégique dans l'élaboration des PDESC. Mais on peut se demander qui sont ces représentants et quels pouvoirs représentent-ils (voir Olivier de Sardan, 2009 ; Hesselting et al, 2005).

En plus, face à la pression et à la compétition croissante, beaucoup des autorités coutumières ont à nos jours du mal à continuer d'assumer le rôle de tuteur du patrimoine naturel (Hilhorst et Nelen, 2012). Certains sont compromis dans des attributions contestées (foncier, l'eau), ou ils considèrent les ressources communes comme des biens privés. Dans autres cas, des chefs de village et -de terre ou -d'eau semblent en train de perdre leur autorité centralisatrice au profit des familles, ou ils sont contournés par des exploitants individuels de bois, de chasse, de pêche qui ont obtenu des permis approuvés à distance (hors de leurs terroirs). Il en résulte une multitude des centres de décision et d'action, difficile à maîtriser.

5.4. Société civile : organisations des usagers, paysannes et ONG

Diverses branches de ce qu'on peut appeler la 'société civile Malienne' sont actives dans le domaine de la gestion des risques : en première instance les organisations et réseaux paysans ; ONG comme la Croix-Rouge et des réseaux (ex. Réso-Climat) ; regroupements spécialisés, comme le PNE et la CNU ; Egalement des syndicats de différents métiers (publics ou agricoles) ; l'Association des Municipalités du Mali (AMM) ; des associations des ressortissants ou religieuses ; instituts des connaissances (universités, centres) et des médias. Il y a des structures mixtes comme les Comités Locaux d'Eau (CLE), les Comités de Réduction des Risques de Catastrophes, les Commissions Foncières, les Conseils de Pêche ou les Chambres d'agriculture.

Tout d'abord, les organisations de la société civile (OSC) ne peuvent pas échapper au bilan mitigé qui caractérise la scène politique au Mali. Les mouvements citoyens et paysans, fers de lance du processus démocratique et de l'Etat de droit des années 1990, ont progressivement perdu une bonne partie de leur emprise sur les discours et orientations politiques lors des années 2000. La promotion du 'modèle de consensus' de l'époque d'Amadou T. Touré a vidé le pluralisme de sa diversité et donc des

véritables débats et de l'opposition politique. De plus, la cooptation par le pouvoir de certains leaders de la société civile dans des réseaux politiques, ont divisé les mouvements civils rendant leur voix inaudible et la portée de leurs interpellations limitée. L'époque actuelle du président Ibrahim B. Keita n'a pas rompu avec cette passée. En dehors des contestations sur p. ex. des ruptures ou la cherté de la vie ou sur la révision de la Constitution en 2017, il demeure difficile pour les OSC de se faire entendre et d'impliquer dans la conception et mise en œuvre des politiques, qui restent dominées par les structures étatiques et les bailleurs de fonds, ainsi que les partis politiques et réseaux religieux.

Ce qui ne facilite pas leur tâche est qu'une partie des ONGs et associations s'est positionnée progressivement plus comme prestataire des interventions d'aide que comme avocat des messages critiques vis-à-vis des décideurs étatiques et bailleurs de fonds. Ce positionnement a fait naître des opérateurs compétents, mais ne favorise pas forcément la crédibilité du porteur d'une voix citoyenne critique. Même si leur approche participative d'inclure les organisations communautaires peut atténuer ce risque, il leur reste un grand chantier de représentativité et redevabilité et d'influence politique auprès des autorités publiques pour transformer leurs promesses et décisions en actes qui sont réellement en faveur des groupes vulnérables.

Il y a également un nombre des grandes ONG internationales, comme la Croix Rouge, et aussi ACF, CARE, World Vision, qui sont très actives sur le terrain. Ils suivent les efforts de concertation et d'harmonisation sur les interventions de prévention ou de gestion des crises, mais ce respect ne les empêche pas de déployer des politiques et interventions autonomes, facilitées par des financements extérieurs pour lesquels elles sont opérateurs et pour lesquels ils doivent rendre compte. Ainsi ces ONG risquent de joindre le jeu politique des institutions étatiques et des bailleurs de fonds, et pas forcément celui des collectivités territoriales et organisations paysannes.

Les organisations paysannes constituent une branche importante de la société civile au Mali. Dans le sillage de l'alternance politique des 1990-s, l'Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP) est née d'un important mouvement paysan, la « commission paysanne ». Les producteurs de coton-céréales et du riz y jouaient un rôle primordial. Leur forte présence dans le mouvement paysan n'est pas un hasard : elle coïncide avec le rôle dominant des sociétés paraétatiques dans les filières de coton et de riz (la CMDT et les Offices de Riz), auxquelles les organisations paysannes (OP) devaient faire face. Des mouvements des producteurs, organisés ou spontanés, ont revendiqué et dû lutter pour plus d'emprise sur les filières (ex. de fixation des prix, de redevances d'eau, de délivrance des services).

Les mouvements associatifs des éleveurs et des pêcheurs sont récents, ce qui est également dû aux systèmes basés sur la mobilité et la transhumance. Evoluant lentement, les premières initiatives d'organisation locale sont apparues autour des années 2000. En plus, les organisations faitières des éleveurs et des pêcheurs sont diverses (en nom trois pour l'élevage et six pour la pêche à l'APCAM), représentant différentes origines d'éleveur et de pêcheur ou différents modes de production. Par contre, les pasteurs et pêcheurs transhumants ne sont pas forcément bien représentés.

Une bonne partie des OP-s se sont fédérées dans la Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP) en 2002. Elle a progressivement réclamé sa place dans les négociations sur des questions agricoles au niveau national et international. Elle a été fortement impliquée dans l'élaboration de la LOA (2006) et dans les concertations sur les textes fonciers (PFA et LFA en 2014/15). Après des pressions exercées par l'AOPP et la CNOP à l'Assemblée Nationale du Mali, des ajustements substantiels ont été faites, liés à la reconnaissance du droit coutumier dans le foncier et la gestion d'eau, des dispositions spéciales pour l'accès des femmes à la terre, les allocations budgétaires et l'inclusion des risques de catastrophe. Certaines organisations de producteurs (ex. membres de la PNPR) négocient directement avec les Offices sur l'approvisionnement en eau. Par contre, dans les avis et propositions sur la GIR l'AOPP et la CNOP ont tendance à se focaliser sur l'agriculture et à

moindre degré sur l'élevage. La pêche est quasi-absente. L'AOPP mène des réflexions sur des assurances pour atténuer les pertes à cause des calamités climatiques. Elle cible surtout les cultures, et ne guère l'élevage ou la pêche.

5.5. Influence des politiques

En regardant les OSC, il existe trois types de partie prenante des organisations de la société civile (OSC) qui peuvent d'influencer les politiques en gestion d'eau et leur mise en œuvre. D'abord l'*Association des Municipalités du Mali (AMM)* participe à des concertations et consultations sur le transfert des compétences et des moyens. Les constats ci-dessus montrent comment le progrès est timide et qu'il reste des résistances à casser. Comme porte-parole des collectivités, l'AMM ne peut que continuer à prioriser le plaidoyer et lobbying pour un transfert réel des compétences et des ressources aux collectivités territoriales. L'AMM est également membre du *Partenariat National de l'Eau (PNE)*.

Deuxièmement, les plateformes ont un rôle à jouer : la *Coordination Nationale des Usagers de l'Eau (CNU)*, les *Comités de Réduction des Risques de Catastrophes* et le *PNE*. La Croix-Rouge travaille déjà avec lesdits comités (CRRC), qui sont au cœur de la gestion des crises et des catastrophes. Le PNE pourra occuper une place stratégique parce qu'il est une sorte de communauté des professionnels dans la gestion de l'eau, venant de différentes origines : services étatiques, associations non-étatiques comme l'AMM, académiciens, entreprises (secteur privé) et ONGs. Il a le mérite d'être à l'écoute de ses membres et d'émettre des avis bien réfléchis, ce qui lui donne une légitimité de connaisseur. Le PNE insiste p. ex. sur l'amélioration et l'articulation des organes de gestion (CLE, CRE, CNE, Agences et Comités de Bassin) pour arriver à des comités et des agences dotés de plus des compétences et des pouvoirs, p. ex. pour arriver à un contrôle et une police d'eau qui sont effectifs.

Troisièmement, dans l'agriculture, l'élevage et la pêche, les *organisations paysannes faitières* (ex. AOPP, PNPR, CNOP) ont joué un rôle clef dans l'élaboration des textes et certaines institutions. Leurs efforts sont concentrés sur le foncier et à moindre degré sur les ressources en eau. Une cible de l'influence des politiques de trois types d'OSC pourra être la Commission de Développement Rural et de l'Environnement de l'*Assemblée Nationale*.

6. Financements

6.1. Gestion des risques de catastrophes

L'Union Européenne, la Coordination des Nations Unies pour le développement et la Banque Mondiale ont élaboré ensemble des guides pour des évaluations des besoins en cas des catastrophe : les « Post Disaster Needs Assessments » (PDNA) et « Disaster Recovery Frameworks » (DRF) ; voir aussi l'initiative inter-agence pour la réduction des risques de catastrophes (CADRI). Les deux outils sont basés sur les bonnes pratiques et les expériences et ils ont pour but de rassembler et d'harmoniser l'appui international et national pour arriver à un seul mécanisme de gestion des catastrophes et de récupération post-catastrophe. Les dispositifs de Comité Interministériel (le CIRRC), la PNRRC et des comités de RRC, dans lesquels les Communes ont un rôle important, auront en principe accès à 1-2% du budget national (« non décaissé » selon la DGPC) pour la gestion des catastrophes (voir aussi le plan de contingence national du Mali). Le gouvernement du Mali et la Banque Mondiale (BM) ont libéré des fonds pour appuyer les dispositifs de gestion des catastrophes : 0,5% des investissements du PIB doivent en principe être disponibles pour atténuer, développer et reconstruire en cas des crises. La BM s'engage de multiplier à deux le budget pour les reconstructions que le gouvernement rend disponible après des catastrophes (communication de la DGPC). Ensuite, les services d'Hydraulique, de Météorologie et de Systèmes d'Alerte Précoce seront renforcés.⁴⁵

⁴⁵ Autour de 31 Millions USD. Les deux dernières institutions n'ont pas été objet de cette étude sur la situation de départ.

Le P/D-GIR se concentre sur les ressources en eau, et pas explicitement sur la sécurité alimentaire. Néanmoins il y a une initiative au sein du Commissariat pour la Sécurité Alimentaire (CSA) sur les possibles assurances pour les risques de production agricole, basée sur des expériences dans d'autres pays ; voir le « Africa Risk Capacity » (ARC).

6.2. Gestion Intégrée des Ressources en Eau

La GIRE est irréalisable si la mobilisation des ressources financières nécessaires à sa mise en œuvre continue à traîner. Ceci pose les questions de la mobilisation des ressources internes destinées à son financement et de leur affectation. Le Code de l'Eau actuel parle i) des recettes du service public de l'eau et des principes tarifaires pour les usagers, et ii) du fonds de développement du service public de l'eau (A.T. Keita, 2016). Ce dernier est à peine opérationnel. Il n'est aussi pas clair comment les recettes sont générées et distribuées. Plusieurs ministères (ex. MEE, MEADD, MHUAF) peuvent réclamer des taxes sur le même usage d'eau.

Une compatibilité est à rechercher entre l'octroi des autorisations ou des concessions d'exploitation par des usagers institutionnels et individuels, et les objectifs des schémas directeurs (SAT, SDAGE), qui doivent orienter et cadrer l'exploitation et veiller sur la préservation des ressources en eaux. Un décalage risque d'être créé entre le contenu des contrats ou des permis, et le schéma directeur qui est appelé à être renouvelé périodiquement. Ces contrats et permis doivent être revus à chaque fois que change le schéma directeur.

Ensuite, les Offices de Riz doivent en principe aussi payer pour l'utilisation de l'eau des fleuves. L'EDM doit donner des ristournes (autour de 1%) des recettes de l'exploitation du central hydro-électrique aux Communes limitrophes (ex. Sélingué, Manantali) qui peuvent l'utiliser pour financer les PDESC. Face aux Offices et EDM puissants, on peut se demander quels moyens réels les Communes et représentations des usagers (OP, CNU) ont pour l'exiger.

6.3. Budgets des Communes

Il existe un assez large éventail d'impôts et de taxes dont certains alimentaient le budget d'Etat, destinés aux budgets des collectivités (contributions des patentes et licences, des permis, taxe de développement régional et local, la taxe sur le bétail, taxes foncières, taxes sur les armes à feu, les bicyclettes, le bétail, les pirogues, les charrettes et les moulins, redevances, etc.). En dehors de la voie fiscale, la seconde utilisée au profit des collectivités est la voie budgétaire. Elle s'effectue par des subventions et dotations du budget d'Etat vers le budget des collectivités. Les différents décrets fixant le détail des compétences transférées de l'Etat aux collectivités territoriales retiennent l'allocation de subventions affectées. Ainsi, depuis 2010, la loi de finances comporte un état spécialement dédié aux « ressources transférées aux collectivités territoriales ». Les transferts budgétaires sont en principe mis en œuvre à travers le fonds national d'appui aux collectivités territoriales. Par contre ces transferts budgétaires risquent être contrariés par (A. Keita, 2016) :

- l'absence d'évaluation des ressources liées aux compétences transférées pour les départements disposant de textes fixant les détails des compétences à transférer aux collectivités territoriales ;
- l'ignorance des charges induites par la prise en charge des compétences transférées ;
- la faible prévisibilité des transferts budgétaires qui ne sont pas encore entièrement assis sur des règles pour une prévision fiable (leur montant est souvent déterminé de manière ad hoc) ;
- le déficit d'information et des communications entre collectivités territoriales et l'administration centrale sur les transferts, ce qui impacte négativement la préparation de leurs budgets.

La fiscalité locale qui offre plus de marge de manœuvre aux collectivités territoriales en termes de choix dans l'utilisation des produits est aussi d'une faible contribution pour le financement des compétences à cause de son faible rendement dû avant tout à sa structure. Cette fiscalité est en effet

composée d'impôts et de taxes à faible rendement, dont la mobilisation est de surcroît rendue difficile en raison de l'éclatement des responsabilités entre les services fiscaux déconcentrés et les collectivités territoriales. Ainsi, bien qu'ils constituent à l'heure actuelle la partie la plus importante des ressources propres des collectivités, les montants transférés par la voie fiscale sont insuffisants pour couvrir les besoins qu'imposent la prise en charge des compétences transférées et le fonctionnement des collectivités (A. Keita, 2016).

7. Capacités et engagements : situation de départ

Le projet Dialogue en Gestion Intégrée des Risques a deux orientations stratégiques : 1) renforcement des capacités des organisations de la société civile ; 2) engagement avec les parties prenantes. Les niveaux de performance et d'engagement dans les thèmes de dialogue (voir Ch. 2) constituent les résultats (voir Annexe 3 pour le cadre de ces indicateurs et les parties prenantes). Ce chapitre montre dans les tableaux ci-dessous la situation de départ des parties prenantes en termes de capacités et d'engagements pris. Il s'agit des appréciations dans lesquelles les parties prenantes sont évaluées entre 0 (niveau bas) à 5 (élevé).

En ce qui concerne les capacités, il s'agit d'un état de lieux des différentes organisations de la société civile ou des cadres mixtes dans lesquels elles participent. Les structures étatiques font partie des groupes cibles du projet, mais il ne cherche pas à les renforcer. Les niveaux d'engagements concernent toutes les parties prenantes clef pour les dialogues en gestion intégrée des risques.

Les appréciations sont basées sur les documents disponibles et sur les entretiens avec des institutions et des organisations, ainsi que sur les avis des groupes usagers qui sont, ou devraient être, les bénéficiaires des activités ou des dispositifs mis en place. Dans les appréciations l'étude tente de confronter les informations sur les parties prenantes des documents et entretiens avec les réelles performances sur le terrain, selon les perceptions des groupes usagers.

Tab. 4a. Cadre des indicateurs de l'orientation stratégique 1: Renforcement des capacités de différentes organisations (OSC, autres)

		A. Politiques et cadres juridiques	B. Investissements	C. Les pratiques
But ultime	5	La société civile plaide fermement pour l'intégration de la GIR dans les politiques et les cadres juridiques	La société civile plaide fermement pour les investissements qui suivent les principes GIR	La société civile plaide fermement auprès des parties prenants clés pour la mise à niveau de la pratique de la GIR
Résultat / étapes	4	Les partenaires sont capables de mobiliser la société civile pour plaider en faveur de l'intégration de la GIR dans les politiques et les cadres juridique	Les partenaires sont capables de mobiliser la société civile pour plaider en faveur des investissements qui suivent les principes GIR	Les partenaires sont capables de mobiliser la société civile pour plaider en faveur d'une bonne pratique de la GIR auprès des parties prenants clés
	3	Les partenaires montrent l'engagement organisationnel à plaider pour l'intégration de la GIR dans les politiques et les cadres juridiques	Les partenaires montrent l'engagement organisationnel à plaider en faveur des investissements qui suivent les principes GIR	Les partenaires démontrent l'engagement organisationnel à plaider pour une bonne pratique de la GIR auprès des parties prenants clés
	2	Les partenaires disposent à la fois de connaissances et de capacités en matière de GIR pour plaider en faveur de l'intégration de la GIR dans les politiques et les cadres juridiques	Les partenaires ont à la fois la connaissance et la capacité de plaider pour des investissements qui suivent les principes GIR	Les partenaires ont à la fois une bonne connaissance des bonnes pratiques de la GIR ainsi qu'une capacité à plaider en faveur d'une bonne pratique de la GIR auprès des parties prenants clés
	1	Les partenaires ont des connaissances GIR mais pas la capacité de plaider pour l'intégration de la GIR dans les politiques et les cadres juridiques	Les partenaires ont une connaissance mais une capacité limitée pour plaider en faveur des investissements qui suivent les principes GIR	Les partenaires ont une bonne connaissance de la pratique de la GIR, mais ont une capacité limitée à plaider en faveur d'une bonne pratique de la GIR auprès des parties prenants clés
	0	Les partenaires n'ont pas la capacité de plaider pour l'intégration de la GIR dans les politiques et les cadres juridiques	Les partenaires n'ont pas la capacité de plaider en faveur des investissements qui suivent les principes GIR	Les partenaires n'ont pas la capacité de plaider en faveur d'une bonne pratique de la GIR auprès des parties prenants clés

Tab. 4b. Indicateurs de l'orientation stratégique 1: Situation de départ des capacités des organisations-institutions clef (OSC ou cadres mixtes avec OSC)

Objectif spécifique et thèmes de dialogue	Gestion des risques en relation avec gestion équitable de l'eau (pêche, barrages)			Gestion des risques en relation avec la sécurisation foncière			Amélioration de la SNRRC (intégration GIR liée au changement climat dans stratégie)		
	A (Pol.)	B (Inv.)	C (Prat.)	A	B	C	A	B	C
Organisation clef									
Bureaux et conseils communaux	1	1	1	1	1	2	3	2	2
Conseil régional (Mopti)	2	1	1	3	2	2	3	2	2
AMM	1	0	0	2	2	2	2	2	2
AOPP	2	1	1	4	3	4	3	2	3
PNPR	2	1	1	3	3	3	2	1	1
Fédérations des pêcheurs	3	2	2	2	2	2	2	2	2
Réseau Climat	1	1	1	1	1	1	4	3	3
CNU	3	2	2	1	1	1	2	2	2
Patronat	0	0	0	0	0	0	?		
PNE	4	3	3	2	1	2	3	2	3
CLE (CRE, CNE)	3	2	1	2	2	1	1	1	1
CoFo	1	1	1	2	2	2	0	0	0
Conseils de pêche	2	2	2	1	1	1	1	1	1
Comités de RRC (PNRRC)	1	1	0	1	1	0	3	3	3
Commission DR-E de l'AN	?			?			?		
<i>Etatique ou pas OSC</i>	--								
ABFN	--								
CGESM	--								
DGPC	--								
DNP	--								
DNEF	--								
DNH	--								
Offices de Riz (ON, autres)	--								
EDM	--								

..

Tab. 4c. Cadre des indicateurs de l'orientation stratégique 2: Engagement avec les parties prenantes

		A. Politiques et cadres juridiques	B. Investissement	C. Les pratiques
But ultime	5	L'approche GIR est intégrée dans les politiques de développement	Les investissements suivent les principes GIR et sont alloués à la GIR	Les projets et les programmes sont mis en œuvre sur la base des principes de la GIR
Résultats / étapes	4	Les parties prenantes clés participent activement à l'intégration de la GIR dans les politiques et les cadres juridiques	Les parties prenantes clés ont des plans (signés) concrets pour les investissements qui suivent les principes GIR	Les parties prenantes clés ont commencé à mettre en œuvre les principes de la GIR dans leurs projets et pratiques
	3	Les parties prenantes clés manifestent une participation limitée à l'intégration de la GIR dans les politiques et les cadres juridiques	Les parties prenantes clés développent des investissements qui suivent les principes GIR	Les parties prenantes clés prévoient de mettre en œuvre les principes de la GIR dans leurs projets et leurs pratiques
	2	Les parties prenantes clés sont disposées à soutenir l'intégration de la GIR dans les politiques et les cadres juridiques	Les parties prenantes clés sont disposées à soutenir les investissements qui suivent les principes GIR	Les parties prenantes clés sont disposées pour mettre en œuvre les principes de la GIR dans leurs projets et leurs pratiques
	1	Les parties prenantes clés sont conscientes de l'importance de l'intégration de la GIR dans les politiques et les cadres juridiques	Les parties prenantes clés sont conscientes des avantages des investissements qui suivent les principes GIR	Les parties prenantes clés sont conscientes des avantages de la GIR dans leurs projets et pratiques
	0	Les parties prenantes clés ignorent l'importance de l'intégration de la GIR dans les politiques et les cadres juridiques	Les parties prenantes clés ne sont pas conscientes des avantages des investissements qui suivent les principes GIR	Les parties prenantes clés ne sont pas conscientes des avantages de la GIR dans leurs projets et leurs pratiques

..

Tab. 4d. Indicateurs de l'orientation stratégique 2: Situation de départ des engagements des organisations-institutions clef (OSC et autres)

Objectif spécifique et thèmes de dialogue	Gestion des risques en relation avec gestion équitable de l'eau (pêche, barrages)			Gestion des risques en relation avec la sécurisation foncière			Amélioration de la SNRRC (intégration GIR liée au changement climat dans stratégie)		
	A (Pol.)	B (Inv.)	C (Prat.)	A	B	C	A	B	C
Organisation clef									
Bureaux et conseils communaux	1	1	1	2	1	1	3	2	2
Conseil régional (Mopti)	2	1	1	2	1	2	2	2	2
AMM	1	1	1	2	1	1	2	1	1
AOPP	1	1	1	4	3	3	2	2	2
PNPR	1	1	1	2	2	2	2	2	2
Fédérations des pêcheurs	3	2	3	2	2	2	2	2	2
ONG/ Réseau Climat	2	2	2	2	2	2	3	2	3
CNU	3	2	3	1	1	1	2	2	2
Patronat	?			?			?		
PNE	4	3	3	3	2	2	3	2	2
CLE (CRE, CNE)	3	3	2	2	1	2	2	2	2
CoFo	2	1	1	3	1	2	2	1	1
Conseils de pêche	3	1	1	2	1	1	2	1	1
Comités de RRC / PNRRC	1	1	1	1	1	1	4	4	3
Commission DR-E de l'AN	?			?			?		
ABFN	4	3	2	3	2	2	3	2	2
CGESM	3	2	1	2	1	1	2	1	1
DGPC	2	1	1	2	1	1	4	3	4
DNP	4	3	3	3	2	2	3	2	2
DNEF (avec AEDD)	3	2	1	3	2	1	4	3	2
DNH	4	3	1	2	2	1	3	3	2
Offices de Riz (ON, autres)	3	1	1	3	2	1	2	1	1
EDM	1	1	1	1	1	1	1	1	1
...									

8. Conclusions

D'abord, les documents du projet D-GIR donnent les thèmes et la gamme des parties prenantes par trajectoire, mais ils ne précisent pas encore lesquelles sont prioritaires et quels performances et engagements exacts le P/D-GIR veut atteindre. En conséquence, la présente situation de référence donne des lignes mais ne peut pas décrire en profondeur les niveaux de compétences, de connaissances, de performances et des engagements existants pour un groupe des partenaires et leurs activités en dialogue de gestion des risques. Ceci ne sera possible qu'après une présentation de ces parties prenantes, leurs activités GIR dans des territoires sélectionnés.

Le Mali a élaboré des politiques pour la gestion des risques de catastrophes. Il a libéré des fonds pour la gestion des crises et des catastrophes (voir paragraphe 6.1). Il a également élaboré des politiques pour l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que pour la protection de l'environnement, la gestion intégrée des ressources en eau et la gestion foncière dans les zones rurales.

Ces politiques cherchent à impliquer plusieurs parties prenantes ('cadres multi-acteurs') étatiques et non-étatiques. Il y a des avancés dans l'élaboration des textes législatifs (lois, codes, décrets) sur la gestion des risques et la gestion des ressources naturelles, qui promulguent une gestion durable et qui donnent plus des mandats aux collectivités et aux usagers (transfert des compétences, transfert des fonctions, concertations). Par contre, à l'exception des stratégies sur la réduction des risques de catastrophes (SNRRC) – ou sur la sécurité alimentaire (pas objet de cette étude) – elles ne sont pas forcément multisectorielles, tandis que les thèmes (ex. eau, foncier) touchent parfois plusieurs domaines et secteurs.

Les institutions (directions) et organisations (AMM, OP, usagers) ont tendance à aborder la gestion des risques sous l'angle de leur domaine ou secteur : la DGPC par les réactions face aux catastrophes, la DNEF par la dégradation des écosystèmes et les conflits entre groupes usagers, la DNH par l'eau potable, l'AMM par le transfert des compétences, l'AOPP sur la production agricole.

Il y a des multiples structures de concertation et de gestion : Comités de RRC, CLEs, CoFo-s, Conseils de Pêche. En réalité, au niveau local elles ont du mal à fonctionner, à l'exception des Comités de RRC. Pour l'eau, l'ABFN semble être relancée après des années d'inertie. Mais si elle dispose des moyens, la question de transfert des compétences demeure.

On assiste donc au Mali à une extension sans cesse des cadres politico-juridiques, qui se caractérise par une prolifération des textes interconnectés, dont aucun ne se suffit à lui-même. La complexité de la prolifération des textes interconnectés s'accroît par un enchevêtrement de ces structures, qui peuvent rentrer dans les mêmes domaines sans forcément faire référence l'un à l'autre. Un ensemble qui est très difficile à connaître, à maîtriser et donc à influencer dans des dialogues.

Ensuite, tandis que les textes législatifs donnent des ouvertures pour les groupes vulnérables (pêcheurs, pasteurs, agriculteurs) et femmes, ils ne précisent pas comment les modes d'accès sont reliés ou hiérarchisés (quels droits, responsabilités, priorisation pour les usagers de différent ordre ?). Sans précision et sanctions ces ouvertures peuvent engendrer un laisser-faire qui donne l'avantage aux usagers puissants, notamment dans les ressources communes (risques de privatisation, et d'exclusion des groupes vulnérables).

Comme évoqué ci-dessus, dans les faits l'Etat central garde à travers ses ministères et directions la mainmise sur la gestion des risques et la gestion des ressources en eau. La preuve est que le transfert des compétences vers les collectivités et des mandats vers les comités de gestion (ex. ABFN), accompagné du transfert des ressources financières et humaines, piétine depuis 15 ans.

Les collectivités (h. l. Communes) sont un acteur clef, mais l'approche basée sur l'intégration de la GIR dans les PDESC comporte des limites. Peu des PDESC actuels intègrent la GIR. Ils portent en général peu d'attention sur la gestion des ressources naturelles et se focalisent sur les infrastructures et interventions socio-économiques. Il y a d'autres références que des PDESC Les orientations doivent aussi référer aux cadres politiques qui gouvernent les différents espaces-ressources (p. ex. des schémas d'aménagement, plans de gestion de certains espaces, ou pour les sites Ramsar). Et elles doivent tenir compte des dispositifs de gestion issus des textes législatifs (LOA, LFA, Code de l'Eau, Code de la Pêche, la Charte Pastorale), qui ont prévu p. ex. des Commissions Foncières (CoFo), des Comités Locaux de Gestion d'Eau (CLE), Conseils de Pêche, des comités de gestion des conflits au niveau local, des Comités de Réduction des Risques de Catastrophes (CRRC).

A l'exception des CRRC qui sont mentionnés dans les entretiens, ces dispositifs (CoFo, CLE, Conseils de Pêche) ne fonctionnent guère ou ne sont pas (encore) une référence dans la GIRE et la GIR. La gestion des conflits reste surtout le domaine des autorités coutumières, appuyées par les Communes ou services techniques.

Les principaux défis pour la gestion des ressources naturelles du Projet D-GIR se trouvent au niveau politico-institutionnel :

- a. Le blocage dans le transfert des compétences et ressources aux collectivités territoriales dans la gouvernance des ressources en eau et du foncier.
- b. La désarticulation entre les services étatiques et les instances créées (agence, comité, commission) pour la gestion des ressources en eau et du foncier, où les dernières ont du mal à s'acquiescer de leurs mandats de gestion durable.
- c. Le transfert réel des fonds de gestion des catastrophes des cadres nationaux vers les cadres locaux, comme la gestion et la prise de décisions risquent de rester centralisées au niveau national (CIRRC, PNRR).
- d. L'impasse ou flou institutionnel entre pouvoirs étatiques (p. ex. représentés par services de l'Hydraulique ou des Eaux et Forêts) et -traditionnels (chefs et notables de village) et -Communaux (représentés par leurs bureaux). Les deux premiers ne semblent pas, ou ne plus, capables d'assumer les responsabilités de veille et de contrôle. Les Communes n'arrivent pas (encore) à se faire respecter auprès de ces deux et de la population comme gestionnaire légitime.

Cette situation des lacunes de gouvernance n'est pas sans risques si on considère les problèmes auxquels il faudra faire face : en dehors de l'évidence des crises et catastrophes, la raréfaction des ressources en eau (leur disponibilité, l'accès), les conflits, la distribution inéquitable entre plusieurs types d'usage.

En ce qui concerne les groupes usagers (représentants des groupes cible indirects ou bénéficiaires du P/D-GIR), il y a des tendances générales dans les entretiens. Les problèmes se présentent par l'insécurité alimentaire, les risques élevés pour production (alimentaire) et de dégâts des habitats. L'insécurité et les conflits sont aussi mentionnés – plus que dans les entretiens au niveau national. Quasiment tous les bénéficiaires (groupes usagers) et certaines personnes ressource des institutions (ex. DNEF, DREF, DNP, Collectivités) en témoignent. Leurs inquiétudes ne concernent pas seulement les conflits armés et la terreur ; ils s'expriment également sur la pression- et l'insécurité foncière qui engendrent des tensions et des conflits et sur lesquelles les actuels conflits armés se sont greffés.

Il est évident que les sécheresses et inondations font partie des causes et facteurs principaux. Chaque groupe revient sur leurs effets néfastes. Les entretiens joignent les informations des documents et avis au niveau national : c'est surtout la haute variabilité, l'irrégularité des pluies qui fait mal. Les inondations sont de différent ordre. Un facteur important sont la crue et décrue des eaux du fleuve,

provoquées ou non par les barrages en amont. Les entretiens dans la Commune de Baye sont explicites sur les risques du relâchement des eaux du barrage de Léry au Burkina.

Plus que les pratiques d'agriculture et d'élevage, la surpêche et ses mauvaises pratiques qui sapent le potentiel de disponibilité en poissons, sont mentionnées par les usagers et services techniques. La situation dans la plaine de Sourou est moins alarmante que dans le DIN, mais aussi ici ces pratiques se manifestent.

Il y a des spécificités par groupe usager et par zone. Les agriculteurs ont tendance de prioriser les conditions naturelles et agro-techniques comme facteurs essentiels. Les groupes des femmes font pareils, mais soulignent également l'accès aux aménagements et les effets de la gestion de l'eau sur les parcelles hors casier. Toutes personnes dans le Sourou évoquent les dégâts des oiseaux granivores sur les céréales sèches (mil, sorgho). Les pêcheurs et les éleveurs ne les ignorent pas, mais avancent les risques d'exclusion dans l'élaboration des politiques et les aménagements. Il y a un biais agricole dans les interventions qui ne tiennent pas suffisamment compte de leurs systèmes de production. Les éleveurs insistent sur la tension- et l'insécurité foncière comme risques qui met en danger leurs modes d'élevage.

Il y a également des spécificités par zone. Dans le Delta Intérieur du Niger les populations sont habituées à cultiver le riz en périmètre ou en submersion libre. Cette dernière est moins contraignante en termes de ressources, mais comporte plus des risques (en bonne année le gain est grand, comme la perte est importante en année défailante). Dans les zones exondées de la rive droite et du Sourou le mil-sorgho constitue l'aliment de base, et ne pas, encore ou pas du tout, le riz. Dans le Sourou les interactions avec les zones exondées limitrophes de Seeno sont autant présentes que dans le DIN. Elles sont un élément fédérateur dans les modes de vie des (agro) pasteurs. Dans le Sourou les éleveurs ont moins d'emprise sur la gestion foncière que dans certaines zones du DIN. Ils sont souvent des ayants-droits secondaires exposés aux risques d'exclusion.

La plaine de Sourou montre des enjeux particuliers. Non seulement parce qu'elle est un site Ramsar, comme est le cas pour le DIN, et aussi pour mieux prendre en compte les spécificités des zones du Sourou et de Seeno, et pour atténuer le risque d'un biais rizicole qu'une intervention comme « l'Office de Sourou » pourrait engendrer. Le Sourou est devenu un réservoir de faune et de flore depuis l'aménagement de la plaine de Léry au Burkina Faso. Il compte aussi des multiples types d'usage qui sont parfois conflictuels. Les populations se plaignent des oiseaux granivores, qui viennent de loin (certains ont leur nid au Burkina Faso). Avec l'aménagement, une partie de la forêt de Samory a été inondée, avec des effets sur espaces pastoraux. Ceci concerne aussi la faune. Il existe des espèces de poissons dans le fleuve et la plaine qui sont devenues rares dans le DIN. Les hippopotames dans le fleuve peuvent causer des dégâts sur les cultures, mais leurs espaces pour brouter ont aussi été réduits. Le schéma d'aménagement (SDAGE) du Sourou avance des orientations possibles, mais il reste opportun d'attirer l'attention sur les enjeux d'accès équitable aux ressources naturelles. Pour y arriver il faudra un processus politique qui impliquent tous les groupes usagers – car les éleveurs et pêcheurs (transhumants) ne sont si bien impliqués.

Annexe 1. Termes de références situation référence P/D-GIR

1. Contexte et justification

Le Partenariat Stratégique des Partners for Résilience (Pfr) composé au Mali de Wetlands International, CARE International, la Croix Rouge Malienne, la Croix Rouge Nerlandaise, et le Centre du Climat/Croix Rouge/Croissant Rouge a bénéficié d'un financement focalisé sur: la **Gestion Intégrée des Risques (GIR)** par moyen du dialogue en GIR (Plaidoyer/Lobbying et renforcement de capacités). Il est financé par le Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas à travers la DGIS, sur la base de la nouvelle modalité de financement «Partenariat Stratégique ». Le projet aura une durée de 5 ans, sera mis en œuvre dans les bassins du Niger et de la Volta (Sourou) et s'alimentera d'expériences des partenaires dans le bassin du Sénégal.

Le nouveau projet de Gestion Intégrée des Risques (2016 - 2020) se fonde sur les succès et les leçons apprises du projet Pfr1 mis en œuvre en 2011-2015 par Wetlands International, CARE International, et la Croix Rouge/Centre du Climat, avec l'addition du nouveau partenaire, la Croix Rouge Malienne, afin d'ajouter leurs contributions d'expériences et évidences à travers le pays. Basé sur un niveau élevé de l'engagement communautaire, tous les partenaires ont été impliqués dans la préparation et la gestion des catastrophes, la planification d'urgence et la réduction des risques à travers des activités de renforcement des capacités. L'introduction et l'utilisation de l'outil d'évaluation de la vulnérabilité climatique des capacités (AVCA ++), a prouvé être un outil puissant pour l'analyse de la vulnérabilité et la planification de systèmes de production résilientes et durables. D'autres outils tels que la prévision des inondations (OPIDIN) et de l'information aide à la décision pour les agriculteurs locaux, les pêcheurs et les éleveurs.

Le projet de l'alliance Pfr en Partenariat Stratégique pour le dialogue en GIR sera exécuté dans le cadre des objectifs des trois domaines ci-dessous :

Domaine de la politique

- D'ici à 2020, la gestion intégrée des risques avec toutes ses implications techniques, financières et institutionnelles est intégrée dans les politiques et programmes dont le Cadre stratégique pour la croissance et réduction de la pauvreté (objectifs durables du développement), la Stratégie nationale pour le développement durable, la politique nationale sur les changements climatiques ainsi que la loi-cadre de l'agriculture. Ce faisant, le Mali est conforme à son engagement dans le cadre de la GIR régionale.
- D'ici à 2020, le dialogue multipartite et les mécanismes de gouvernance sont facilités et renforcés pour assurer le partage de l'eau de façon rationnelle, équitable et efficace entre les différents secteurs d'utilisation de l'eau et des groupes d'utilisateurs dans certains Bassins (y compris le delta intérieur du Niger) et le Bassin de la Volta (y compris Sourou).
- D'ici à 2020, les droits fonciers ont été clairement reconnus dans la Loi d'Orientation Agricole (LOA), après un processus global et inclusif.
- D'ici à 2020, les femmes et les jeunes ont augmenté leur base politique et de représentation dans les organes de prise de décision pour la gestion des ressources naturelles

Domaine de l'investissement

- D'ici 2020, les investissements (publics, de la BM et privées) dans tout le bassin du Niger et de la Volta respectent les principes et les garanties en fonction de la Gestion Intégrée des Risques (GIR) et appliquent des mesures d'atténuation en fonction de la GIR afin d'éviter de provoquer de nouvelles vulnérabilités et d'aggraver les vulnérabilités existantes (tenir compte de l'aspect environnement).
- D'ici à 2020, intensifier la mise en œuvre des principes de GIR. ils sont intégrés dans le processus de décentralisation au Mali en termes de planification, l'allocation de fonds et de suivi budgétaire.
- D'ici à 2020, la Caisse d'assurance climatique sera établie avec les conditions propres à assurer la transparence et la responsabilité; l'assurance climatique soit accessible et disponible pour les petits producteurs

Domaine pratiques

- D'ici à 2020, le gouvernement du Mali, les donateurs et le secteur privé reconnaissent l'importance de l'application des principes de GIR dans leurs projets, programmes et investissements.
- D'ici à 2020, les petits producteurs, en particulier les femmes et les jeunes, ont un meilleur accès et avec succès appliquant les connaissances et techniques en relation avec le changement climatique et l'évaluation des risques et des outils de prévention.

Un atelier d'inception a eu lieu du 22 au 25 Mars 2016 à Bamako avec plusieurs types de participants. Cet atelier a permis d'identifier le changement souhaité d'ici 5 ans. Pour arriver à ce changement, une démarche s'impose dans le cadre de la théorie du changement.

La présente consultation se situe dans ce cadre.

1. Objet de l'étude

L'objet de l'étude de base est d'établir une situation de référence du projet, transversale aux trois (3) trajectoires convenues, à savoir, i) exécution de la loi de la pêche, ii) les politiques locales d'accès sécurisé au foncier et iii) l'application de la stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes (SNRRC). Elle devra répondre à des lignes directrices dans les trois (3) domaines clés de la politique, de la pratique et de l'investissement, en les articulant aux trois (3) trajectoires, à travers l'introduction de la notion de gestion intégrée des risques (GIR).

2. Objectifs de l'étude

En lien avec les objectifs spécifiques du projet et considérant que les changements envisagés répondent aux problèmes d'insécurité liée à la pêche (gestion de l'eau et restauration des écosystèmes) et d'insécurité foncière auxquels les groupes usagers sont exposés, l'étude de base devra établir une situation de référence du projet, à travers les objectifs spécifiques suivants:

- a. Développer une liste avec les questions qu'il veut poser pendant les entretiens. La liste tiendra compte des indicateurs et sera partagée avec le staff P&L et le staff évaluation & suivi de PFR, qui fera des commentaires là-dessus avant la phase d'entretien.
- b. Déterminer le niveau d'équilibre actuel entre gestion des ressources en eau, risques de catastrophes naturelles et services éco systémiques disponibles au profit des groupes vulnérables, dans les zones humides des bassins étudiés.
- c. Faire le point sur les politiques et mécanismes locaux en vigueur pour la protection des groupes vulnérables en temps de crise de sécheresse ou d'inondation.
- d. Déterminer le degré de connaissance et d'application, aux plans local et national, de la Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes (SNRRC), au regard de la gestion intégrée des risques (GIR), et par rapport aux liens avec les objectifs 1 et 2.

Pour chaque problème spécifique (1. la Surpêche, 2. l'accès au foncier des pêcheurs, éleveurs/ femmes, jeunes et 3. les Risques liés aux changements climatiques (sécheresse et inondations) vu la Stratégie Nationale de Réduction des Risques et des Catastrophes (SNRRC)), l'étude va :

- 1) Préciser qu'est-ce que c'est le problème exactement (ampleur du problème) ?,
- 2) Identifier les politiques/pratiques/investissement spécifiques pertinents qui contribuent au problème (état de lieu)
- 3) Identifier les politiques/pratiques/investissement spécifiques pertinents qui peuvent le résoudre (aspirations)
- 4) Analyser le pouvoir des parties prenantes (déjà identifié dans le document de programme) :
 - a. Est ce qu'ils contribuent ou diminuent le problème ?
 - b. Sur une échelle de 5, quelle est l'importance actuelle de chaque partie prenante en relation avec le problème? (1= pas d'importance, 5= extrêmement important)
 - c. Identifier des recommandations.
- 5) Formuler des recommandations au niveau des politiques/ pratiques/ investissement

3. Résultats attendus de l'étude

Les résultats indicatifs ci-dessous sont attendus de la réalisation de cette étude de base:

- Une compréhension plus fine est développée autour de l'état actuel des ressources en eau, des risques de catastrophes climatiques et des services éco systémiques disponibles au profit des groupes vulnérables, dans les zones humides des bassins étudiés.
- Une mise à jour est effectuée sur l'état de mise en œuvre des politiques pertinentes à toute échelle et mécanismes locaux en vigueur pour la protection des groupes vulnérables en temps de crise climatique, surtout de sécheresse ou d'inondation.
- Une meilleure connaissance est obtenue sur le niveau de connaissance et d'application, aux plans local et national, de la Stratégie Nationale de Réduction des Risques et des Catastrophes (SNRRC), au regard de la gestion intégrée des risques (GIR).

4. Produits attendus de l'étude

Cette étude de base donnera lieu à un **rapport d'étude** qui établit une situation de référence analysant les textes disponibles; d'autre part, elle proposera des indications d'actions ou de recommandations, pour accroître l'impact potentiel du projet pour les trois trajectoires considérées.

5. Durée de l'étude

L'étude est prévue pour une durée de 40 jours francs allant du 1^{er} mai au 19 juin 2017

• **Tâches du consultant :**

Le (la) consultant (e) est une personne expérimentée en matière de formulation de documents de projets /programmes et d'évaluation avec une bonne connaissance du sujet de la présente consultation.

Il aura pour tâches principales d'exploiter tout document susceptible de renseigner sur le sujet de la consultation notamment la proposition de projet 2016 faite par l'alliance PFR du Mali et les produits de l'atelier d'inception. Il s'agit notamment :

- de s'approprier des TdR de la consultation sont disponibles dans les locaux de Wetlands International, Care International et de la Croix Rouge Malienne à Bamako et à Sévaré.
- de préparer les différents outils de collecte d'informations en relation avec le sujet.
- de s'approprier de l'ensemble des documents produits lors de la phase d'inception

• **Présentation des soumissions :**

Les soumissions devraient comprendre une offre technique et une offre financière.

Offre technique

- Une proposition de méthodologie;
- Un chronogramme d'exécution des activités prévues et retenues pour la consultation
- Une connaissance approfondie du sujet objet de la présente consultation ;
- Une expérience de travail ;

Offre financière

- Le coût de la prestation éclaté en matériels, coûts journaliers.

Annexe 2. Itinéraire et questions de la mission

Itinéraire final

Dates 2017	Activités	Produits	Jours		
			Consultant JN	Consult. FD	Consult. HK
05-14 juin	Lecture documents, méthodologie, questions	Note méthodo.	4	1	0
13 juin	Arrivée au Mali	-	0	0	0
15 juin	Réunion avec staff PFR	Programme	1	0	0
16 juin	Elaboration de la note méthodologique et des questionnaires	-	1	1	1
17-18 juin	--	-	0	0	0
19 juin	Finalisation de la note méthodologique et des questionnaires ; Lecture, recherche données	Note méthodo. et questionn.	1	1	1
20-23 juin	Lecture documents	-	1	0	0
24-26 juin	WE & jours fériés	-	0	0	0
28-30 juin	Entretiens avec institutions à Bamako & rapportage (nuit du 01/07 : départ de JN)	-	3	0	0
02 juillet	Voyage Bamako – Mopti ; Préparation pratique avec staff D-GIR à Mopti	-	0	1	1
03-07 juillet	Entretiens de terrain (communes, villages, organisations des usagers) ; Entretiens à Mopti	-	0	5	5
08 juillet	Voyage Mopti – Bamako	-	0	1	1
10-11 juill.	Entretiens et rapportage	-	2	2	2
12-14 juill.	Rapportage	-	3	1	1
17 juillet	Envoi du rapport provisoire	Rapport prov.	1	0	0
17-21 juill.	Lecture du rapport provisoire par PFR	-	0	0	0
24-28 juill.	Entretien avec responsable PFR	-	5	0	0
31 juillet	Finalisation et envoi du rapport final	Rapport final	1	0	0
Total nombre jours par consultant			23	13	12

Questions

Les objectifs spécifiques du projet répondent chacun à un problème central : 1. l'insécurité liée à l'eau (indisponibilité, inondation) pour les pêcheurs et les risques de surpêche ; 2. l'insécurité foncière des usagers (pêcheurs, éleveurs ; femmes, jeunes) ; et 3. les risques de, et l'adaptation insuffisante aux changements climatiques. Pour chaque problème l'étude va tenter de répondre à une série des questions sur :

Nature	Type de questions
a. Définition problème	1. Précision du problème (son profondeur et ampleur) : dégradation des ressources et des éco-services, insécurité et crises (climatiques, foncière, autres).
b. Facteurs	2. Identification des facteurs spécifiques et pertinents selon les domaines : état de lieu des politiques, des pratiques et des investissements, qui contribuent au problème. 3. Identification des facteurs spécifiques et pertinents qui peuvent résoudre le problème (aspirations), toujours dans les domaines des politiques/ pratiques/ investissements.

Nature	Type de questions
c. Acteurs/ Parties prenantes	4. Connaissance de la pertinence ou de la légitimité des parties prenantes (déjà identifiées dans le document du projet) : leurs pouvoirs, ainsi que leurs mandats, leurs expériences, leurs compétences et les ressources à leur disposition. 5. Pour les groupes cibles (parties prenantes œuvrant au niveau des objectifs spécifiques), appréciation de leur « agency » (ou 'capacité d'agir') pour résoudre le problème, l'arrière-ban et la représentativité (vis-à-vis les groupes vulnérables). 6. Connaissances de A) leur implication : est-ce qu'ils contribuent au, ou ils diminuent le problème ? Et B) quelle est l'importance actuelle de chaque partie prenante en relation avec le problème ? (sur une échelle de 5 : 1= pas d'importance, 5= extrêmement important)
d. Enseigne- ments	7. Identification des recommandations, en concertation avec les responsables du projet D-GIR.

N.B. Les indicateurs suivants sont pris en compte, dans la mesure possible :

- Estimation de la population de la zone du projet (communes, villages, ménages) désagrégée selon le sexe ;
- Identification des moyens d'existence ruraux dont ceux qui sont assujettis aux changements climatiques ; niveau de revenu mensuel des ménages; situation de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Stratégies existantes d'adaptation aux chocs (s'inspirant des plans de contingence/loi ou non) ; mécanismes de financement des tels stratégies ;
- Inventaire (cartographie) des organisations de la société civile et celles qui travaillent dans le cadre des changements climatiques (zones, rôles, etc..) ;
- Niveau de connaissance des lois qui réglementent les différents secteurs agricoles, notamment celle de la pêche; niveau d'application des lois; durée des crues et/ou décrue (temps de capture, arrosage ou abreuvement des animaux) ;
- Ce qui a marché jusqu'ici, pourquoi et comment; ce qui n'a pas marché jusqu'ici, pourquoi et comment; appuis souhaités ? (en relations avec le programme de PfR 1).
- Inventaire des organisations paysannes et effets des changements climatiques sur les différents secteurs agricoles; fréquences des risques ou chocs (inondation, sécheresse, criquet); pourcentage de paysans victimes par type de risque; actifs touchés (aliment, habitats, cheptel, eau, autres matériels) ;
- Nombre et nature de conflits résultant de la rareté ou faiblesse des ressources naturelles; nombre de communes qui prennent en compte dans leurs PDSEC l'élaboration de plans de contingence; nombre de communes qui exploitent ces plans dans la gestion des catastrophes, nombre de communes qui bénéficient des mécanismes durable de financement dans l'exécution des plans de contingence ;
- % des ouvrages qui respectent les normes standard, réalisés dans la zone ;
- Incidences d'inondation en aval des barrages, si les communautés vulnérables sont avertis par les alertes de lâchés des barrages, et si l'estimation existe d'évaluer et adresser dommages résultants dans les communautés et/ou les écosystèmes riverains.

Annexe 3. Objectifs, résultats et indicateurs du P/D-GIR

Le projet a un objectif global et trois objectifs spécifiques.

L'impact à long terme pour les trois trajectoires : *Les ménages vulnérables des pêcheurs, éleveurs et agriculteurs vivant dans les zones humides des bassins du Niger, du Sourou et du Sénégal, sont plus résilients aux crises dans le contexte du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, permettant une croissance économique inclusive durable et une préservation des écosystèmes.*

Objectif Spécifique 1 (« outcome politico-institutionnel 1 ») : *Promouvoir la gestion rationnelle et équitable des ressources en eau qui sécurise les groupes vulnérables, notamment les pêcheurs, contre les risques de catastrophes naturelles et les effets des aménagements hydro-agricoles, en maintenant les services écosystémiques des zones humides des bassins des fleuves.*

Objectif Spécifique 2 : *Contribuer au développement des politiques et mécanismes locaux qui sécurisent l'accès des groupes vulnérables (éleveurs, pêcheurs ; femmes, jeunes) au foncier : aux espaces stratégiques en temps de crise de sécheresse et d'inondation (sites de refuge, pêcheries, couloirs et pâturages).*

Objectif spécifique 3. *Améliorer la Stratégie Nationale de Réduction des Risques et des Catastrophes (SNRRC) à travers l'introduction de la gestion intégrée des risques (GIR).*

Dans l'atteinte de chaque objectif, les activités du projet viseront à assurer plus de place aux femmes dans les instances stratégiques de prise de décision. Le projet prévoit également des campagnes et des 'audits genre' qui alimentent des débats avec hommes et femmes sur sa place dans la prise de décision.

Dans le projet, il y a des indicateurs sur le renforcement de capacité et des indicateurs sur l'engagement avec les parties prenantes. Il y a un ensemble d'indicateurs ou étapes qui sont censés rendre compte. Ceux-ci sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Les équipes de pays ont choisi le renforcement des capacités des trajectoires basé sur l'auto-évaluation.

Indicateurs du P/D-GIR (2016) :

Indicateurs de l'orientation stratégique 1: Renforcement des capacités des organisations de la société civile.

		Politiques et cadres juridiques	Investissements	Les pratiques
But ultime	5	La société civile plaide fermement pour l'intégration de la GIR dans les politiques et les cadres juridiques	La société civile plaide fermement pour les investissements qui suivent les principes GIR	La société civile plaide fermement auprès des parties prenants clés pour la mise à niveau de la pratique de la GIR
Résultat / étapes	4	Les partenaires sont capables de mobiliser la société civile pour plaider en faveur de l'intégration de la GIR dans les politiques et les cadres juridique	Les partenaires sont capables de mobiliser la société civile pour plaider en faveur des investissements qui suivent les principes GIR	Les partenaires sont capables de mobiliser la société civile pour plaider en faveur d'une bonne pratique de la GIR auprès des parties prenants clés
	3	Les partenaires montrent l'engagement organisationnel à plaider pour l'intégration de la GIR dans les politiques et les cadres juridiques	Les partenaires montrent l'engagement organisationnel à plaider en faveur des investissements qui suivent les principes GIR	Les partenaires démontrent l'engagement organisationnel à plaider pour une bonne pratique de la GIR auprès des parties prenants clés
	2	Les partenaires disposent à la fois de connaissances et de capacités en matière de GIR pour plaider en faveur de l'intégration de la GIR dans les politiques et les cadres juridiques	Les partenaires ont à la fois la connaissance et la capacité de plaider pour des investissements qui suivent les principes GIR	Les partenaires ont à la fois une bonne connaissance des bonnes pratiques de la GIR ainsi qu'une capacité à plaider en faveur d'une bonne pratique de la GIR auprès des parties prenants clés
	1	Les partenaires ont des connaissances GIR mais pas la capacité de plaider pour l'intégration de la GIR dans les politiques et les cadres juridiques	Les partenaires ont une connaissance mais une capacité limitée pour plaider en faveur des investissements qui suivent les principes GIR	Les partenaires ont une bonne connaissance de la pratique de la GIR, mais ont une capacité limitée à plaider en faveur d'une bonne pratique de la GIR auprès des parties prenants clés
	0	Les partenaires n'ont pas la capacité de plaider pour l'intégration de la GIR dans les politiques et les cadres juridiques	Les partenaires n'ont pas la capacité de plaider en faveur des investissements qui suivent les principes GIR	Les partenaires n'ont pas la capacité de plaider en faveur d'une bonne pratique de la GIR auprès des parties prenants clés

Indicateurs de l'orientation stratégique 2: Engagement avec les parties prenantes

		Politiques et cadres juridiques	Investissement	Les pratiques
But ultime	5	L'approche GIR est intégrée dans les politiques de développement	Les investissements suivent les principes GIR et sont alloués à la GIR	Les projets et les programmes sont mis en œuvre sur la base des principes de la GIR
Résultats / étapes	4	Les parties prenantes clés participent activement à l'intégration de la GIR dans les politiques et les cadres juridiques	Les parties prenantes clés ont des plans (signés) concrets pour les investissements qui suivent les principes GIR	Les parties prenantes clés ont commencé à mettre en œuvre les principes de la GIR dans leurs projets et pratiques
	3	Les parties prenantes clés manifestent une participation limitée à l'intégration de la GIR dans les politiques et les cadres juridiques	Les parties prenantes clés développent des investissements qui suivent les principes GIR	Les parties prenantes clés prévoient de mettre en œuvre les principes de la GIR dans leurs projets et leurs pratiques
	2	Les parties prenantes clés sont disposées à soutenir l'intégration de la GIR dans les politiques et les cadres juridiques	Les parties prenantes clés sont disposées à soutenir les investissements qui suivent les principes GIR	Les parties prenantes clés sont disposées pour mettre en œuvre les principes de la GIR dans leurs projets et leurs pratiques
	1	Les parties prenantes clés sont conscientes de l'importance de l'intégration de la GIR dans les politiques et les cadres juridiques	Les parties prenantes clés sont conscientes des avantages des investissements qui suivent les principes GIR	Les parties prenantes clés sont conscientes des avantages de la GIR dans leurs projets et pratiques
	0	Les parties prenantes clés ignorent l'importance de l'intégration de la GIR dans les politiques et les cadres juridiques	Les parties prenantes clés ne sont pas conscientes des avantages des investissements qui suivent les principes GIR	Les parties prenantes clés ne sont pas conscientes des avantages de la GIR dans leurs projets et leurs pratiques

LISTE DES PARTIES PRENANTES - TRAJECTOIRE 1

Local
Les Comités Locaux d'Eau (CLE) au niveau de Cercle (et de Commune, si existant)
Autorités coutumières pour les pêcheries (chefs traditionnels, autres)
Chambres locales d'agriculture
Régional
Elus (bureau & conseil régional, ses commissions spécialisées)
Agences de bassin : ABFN Mali, Comité Transfrontalier de Gestion des Ressources en Eau du Sourou
Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP)
Fédération des Pêcheurs du Delta Central, Association des Pêcheurs Résidents au Mali
National
Autorités de gestion des barrages : Commission de Gestion des Eaux de la Retenue de Sélingué et du Barrage de Markala (CGESM)
Députés de l'Assemblée Nationale (AN) et commission de développement rurale et environnement
Partenariat National de l'Eau (PNE)
Investisseurs : le Patronat.

LISTE DES PARTIES PRENANTES - TRAJECTOIRE 2

Local
Elus (bureau & conseil communal, conseil de Cercle) ;
Les commissions foncières (CoFo-s) ;
Association: <i>Sourou Nafa Soro Ton</i>
Réseaux MJT
La chambre d'agriculture
Administration
Regional
Elus (bureau & conseil régional, ses commissions spécialisées) ;
Gouvernorat
Directions régionales (Pêche, Agriculture, Protection Civile, Hydraulique, élevage)
AOPP
Forum Régional de la Société Civile
National
Députés de l'AN et commissions de travail ;
Agences de bassin : ABFN Mali, Comité Transfrontalier de Gestion des Ressources en Eau du Sourou ;
Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT) du Ministère de l'Administration Territoriale.
AEDD
DNCT
Ministère en charge du développement rural

LISTE DES PARTIES PRENANTES - TRAJECTOIRE 3

Niveau Local
Conseil Communal
Conseil de Cercle
Comité Local Croix Rouge Malienne
CAFO

Niveau Régional
Assemblée Régional
Direction Régionale de la Protection Civile
Direction Régionale de l'Agriculture
CAFO
Niveau National
Assemblée Nationale
Direction Nationale de la Protection Civile
Direction Nationale des Eaux et Forêts
Direction Nationale de l'Action Sociale

Annexe 4. Personnes, organisations rencontrées

Liste des personnes et structures rencontrées

Nom	Structure ou groupe	Date
Cheick Fanta Mady Koné	Sous-Directeur Santé-Secours Médical, Direction Nationale de la Protection Civile, Bamako	29/06/2017
Seydou Tangara	Coordinateur de l'Association des Organisations Professionnelles Paysannes, Bamako	29/06/2017
Soumana Timbo, Nazié Mallet	Vice-directeur, DNA, Direction Nationale des Eaux et Forêts, Bamako	29/06/2017
Hon. Bréhima Beridogo	Député de l'Assemblée Nationale, Bamako	30/06/2017
Aboubacar Sangaré	Chargé Environnement et Assainissement, Association des Municipalités du Mali, Bamako	30/06/2017
Jean Pierre Togo	Direction Régionale de L'Agriculture	05/07/2017
Directuer regional	Direction Régionale de la Protection Civile Mopti	05/07/2017
Mama Bayon Djenepo/ Ousmane Djenepo	Fédération des Pêcheurs de Mopti	05/07/2017
Bakary Daou	Conseil Régional de Mopti (Conseiller technique chargé de l'environnement)	05/07/2017
Directeur national	Direction Nationale de la Pêche	26/07/2017
Alpha O. Kergna	Chercheur à l'IER/ECOFIL	25/07/2017
Kansaye Dicko, Paula Dobbelaar	Responsables de l'Unité de Gestion du Programme d'Appui Conjoint de la Gestion Intégrée en Ressources en Eau, à la Direction Nationale de l'Hydraulique	Mai 2017
Mamadou Sylla, Bourama Traoré, Bocar Traoré	Président, Secrétaire et Membre du Partenariat National de l'Eau Mali	Mai 2017
Kola Madou Naminata	Vice-Président de la Plateforme Nationale des Producteurs de Riz du Mali	Déc. 2016
A. Barro	Responsable ONG pour protection du site Ramsar, Baye, C/Bankass	Déc. 2016

Annexe 5. Documents consultés

- AEDD, 2011. *Politique Nationale sur les Changements Climatiques*, Rapport final, Projet Alliance Globale sur les Changements Climatiques, Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD), Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement (MEA), Bamako, Mali.
- ASCOMA, 2015. *Etude sur la Conservation du Poisson Fumé et Séché pour une Alimentation Saine et Durable au Mali*, CI & Green Action Fund, Association des Consommateurs du Mali, Bamako, Mali.
- Bayoko, B., sans date. *Caractéristiques des Pêcheries et des Espèces de Poissons dans les Communes de Markala et Pelengana (Ségou) et le Changement Climatique*, Centre de Recherche en Anthropologie de l'Eau Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines (FLASH), Université de Bamako, Mali.
- Cessouma, B., et S. A. B. Pleah, 2016. *Stratégie et plan de renforcement des capacités de la société civile du Mali et de la Guinée en matière de Gestion Intégrée des Ressources en Eau*, rapport provisoire, Wetlands International Mali, Bamako, Mali.
- CT-CSLP, 2015. *Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable 2016-2018*, Cellule Technique du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, Ministère de l'Economie et des Finances, Bamako, Mali.
- DGPC et ONU, 2015. *Rapport d'Evaluation des Capacités Nationales pour la Réduction des Risques, la Préparation et la Réponse aux Urgences au Mali*, Rapport provisoire, Direction Générale de la Protection Civile (DGPC), Organisation des Nations Unies-Mali, Bamako, Mali.
- Djiré, M., 2014. « Sécuriser les droits fonciers au Mali : solutions locales à casse-tête national », *IIED Briefings*, London, Great-Brittan.
- DNEF, sans date. *Politique Nationale de Protection de l'Environnement*, Direction Nationale des Eaux et Forêts, MEADD, Bamako, Mali.
- DNEF, 2014. *Stratégie Nationale et Plan d'Actions pour la diversité biologique*, Doc. politique, Direction Nationale des Eaux et Forêts, MEA, Bamako, Mali.
- DNEF, 2012. *Etude sur la Conservation du Delta Central du Niger à travers l'Utilisation Rationnelle des Ressources Naturelles dans le Cercle de Mopti*, ECODEL, Note technique, Direction Nationale des Eaux et Forêts, MEA/ JICA, Bamako, Mali.
- DNEF, 2009. *Quatrième Rapport du Mali sur la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique*, Rapport, Direction Nationale des Eaux et Forêts, MEA, Bamako, Mali.
- DNH, 2016. *Synthèse de l'Atelier National de Concertation sur l'Avant-Projet des Textes Relatifs à la Relecture de la Loi 002-006 du 31 Janvier 2002 portant Code de l'Eau*, Direction Nationale de l'Hydraulique, Ministère de l'Energie et de l'Eau, Bamako, Mali.
- DNH, 2016. *Fiche descriptive du programme conjoint d'appui à la GIRE (PCA-GIRE)*, Direction Nationale de l'Hydraulique, Ministère de l'Energie et de l'Eau, Bamako, Mali.
- DNH, 2007. *Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau, 1^{ère} Partie, Etat de Lieux des Ressources en Eau et leur cadre de Gestion*, Rapport final, Direction Nationale de l'Hydraulique, Ministère de l'Energie et de l'Eau, Bamako, Mali.
- DNH, 2007. *Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau, 2^{ème} Partie, Objectifs, Résultats, Actions et Modalités de mise en œuvre*, Rapport final, Direction Nationale de l'Hydraulique, Ministère de l'Energie et de l'Eau, Bamako, Mali.
- DNP, 2016. *Rapport Annuel 2015*, Direction Nationale de la Pêche, Ministère de l'Elevage et de la Pêche, Bamako, Mali.
- DNS et INSTAT, 2014. *Enquête de Nutrition et de Mortalité Rétrospective*, Direction Nationale de la Santé (Division de Nutrition) et Institut National de la Statistique (INSTAT), UNICEF, PAM, OMS, FAO, Bamako, Mali.
- Fews Net, 2015. *Mali New Livelihood Zone Descriptions*, FEWS NET/S.A.P./Oxfam, Mali.

G-Consult, 2016. *Etude Diagnostic et Elaboration d'un Plan de Renforcement de la Commission Gestion des Eaux de la Retenue de Sélingué et du Barrage de Markala*, Governance and Local Development Consulting Group, Commission Gestion des Eaux de la Retenue de Sélingué et du Barrage de Markala, DNH, Bamako, Mali.

Gouvernement du Mali et OCHA, 2016. *Plan de Contingence National pour l'Assistance Humanitaire, Mali, Novembre 2016–Novembre 2017*, Bamako, Mali.

Gouvernement du Mali, 2015. *Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali*, Doc. issu du processus d'Alger, Bamako, Mali.

Gouvernement du Mali, 2013. *Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes*, Facilité ACP-UE, Gouvernement du Mali / CEDEAO/ UEMOA, Bamako, Mali.

Hilhorst, T., 2010. *Decentralisation, Land Tenure reforms and Local Institutions Reforms, Building Partnerships for Equitable and Sustainable Land Governance in Africa*, Land Tenure Journal 10-1, FAO, Rome, Italy.

Hilhorst, T., et J. Nelen, 2012. "Domestic land acquisitions in West-Africa: the rush for farmland by urban 'businessman'". In: *Handbook for land and water grabs: foreign direct investment and land and water security*, T. Allan, M. Keulertz, S. Sojamo and J. Warner, eds., p. 146-159. Abington, UK: Routledge, Taylor and Francis group.

Keita, A. (ed.), 2016. *Réussir les Transferts de Compétences et de Ressources aux Collectivités Territoriales au Mali*, Groupe ODYSSEE, Editions Tomboctou, Collection « L'Afrique se Raconte », Bamako, Mali.

Keita, A. T., 2015. *Relecture du Code de l'Eau*, Rapport final, DNH, MEE, Bamako, Mali.

Lavigne Delville, P., 2001. *Quelle gouvernance pour les ressources renouvelables ?, La gestion des ressources renouvelables dans le contexte de la décentralisation en Afrique de l'Ouest*, GRET/AFD, Paris, France.

Netherlands Red Cross/ Partners for Resilience, 2017. *Annual Report 2016*, Red Cross/ CARE Int./ Cordaid/ Climate Centre/ Wetlands Int., Strategic Partnership Dialogue and Dissent, DGIS, the Netherlands.

Nugteren, H., et C. Le Côme, 2016. *Libérer le potentiel du pastoralisme pour développer l'Afrique de l'Ouest*, Organisation Néerlandaise de Développement SNV/ Institut Royal des Tropiques KIT, Bamako/ Amsterdam, Mali/ Pays-Bas.

Olivier de Sardan, J. P., 2009. *Les huit modes de gouvernance locale en Afrique de l'Ouest*, Working Paper No. 4, Nov. 2009, Afrique : Pouvoir et Politique, Grand Bretagne.

PGIRES, 2012. *Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Ressources en Eau du Bassin du Sourou – Portion Nationale du Mali*, Programme Global Water Partnership Mali/ Secrétariat Général- Ministère de l'Energie et de l'Eau, Bamako, Mali.

PNE, 2016. *Plan Stratégique de Renforcement du Partenariat National de l'Eau du Mali 2016-2020*, Version Finale, Partenariat National de l'Eau du Mali, Global Water Partnership West-Africa, Bamako, Mali.

Projet Negos-GRN, 2012. *Les Notes de Politique de Negos-GRN*, n° 01-21, GRET Professionnels du Développement Solidaire, avec Laboratoire Citoyenneté, Cinesda, IPAR, Enda Graf Sahel, Gersda, Amedd, Ouagadougou, Burkina Faso.

SAP et PAM, 2016, 2015. *Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (ENSAN) au Mali*, Système d'Alerte Précoce et Programme d'Alimentation Mondial, FAO, Few's Net, Cluster de Sécurité Alimentaire des PTF, Bamako, Mali.

SNC-Lavalin et ICCO, 2014. *Programme de Renforcement des Chaînes de Valeur Agricoles pour la Sécurité Alimentaire (PRCA) au Mali*, Proposition technique, Annexe 3, Ambassade du Royaume des Pays-Bas au Mali, Bamako, Mali.

Third World Conference on Disaster Risk Reduction, 2015. *Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015-2030*, Sendai, Japan.

UA et NEPAD, 2004. *Projet de Stratégie Régionale Africaine de Réduction des Risques de Catastrophes*, UA/ NEPAD/ ONU-SIPC/ BAD, Johannesburg, Afrique du Sud.

Textes

Charte Pastorale, Loi N° 01/004/P-RM du 27 février 2001, portant la Charte Pastorale du Mali.

Code des CT, 1995. Loi N°95/34/AN du RM, du 12 avril 1995 modifiée, portant le Code des Collectivités Territoriales en République du Mali, Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité.

Décret CoFo, Décret N°2009/011/P-RM, du 19 janvier 2009, fixant les attributions, la composition et les modalités de fonctionnement des Commissions Foncières locales et communales.

Décret EIE, Décret N°2003-594/P-RM du 31/12/2003, Relatif à l'étude d'impact sur l'environnement.

LOA, 2006. Loi N°06/045/AN du RM, du 5 septembre 2006, portant la Loi d'Orientation Agricole.

Loi n°2017-001 d'avril 2017, portant sur le Foncier Agricole.

Loi N°2014-062 de décembre 2014, déterminant les principes et les conditions de gestion de la pêche et de l'aquaculture.

Loi N°2002-006 de 2002, portant Code de l'Eau.

Loi n°96-050 du 16 octobre 1996 portant principes de constitution et de gestion du domaine des Collectivités Territoriales.

MDR, 2015. *Politique Foncière Agricole du Mali*, Ministère de Développement Rural, 2014-15.

Ordonnance N°2015-017/P-RM du 02 avril 2015 portant création d'Agences de Développement Régional.

Eaux et Forêts :

DNEF, s.d. *Politique Forestière Nationale*, Direction Nationale des Eaux et Forêts, Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement et de Développement Durable (MEADD).

LGRDFN, 2010. Loi N°10/028/AN du RM, du 12 Juillet 2010, déterminant les principes de la Gestion des Ressources du Domaine Forestier National.

Loi N°04-005 du 14 janvier 2004 portant création du fonds d'aménagement et de protection des forêts et du fonds d'aménagement et de la protection de la faune dans les domaines de l'Etat.

Loi n°02-017 du 03 juin 2002 régissant la détention, le commerce, l'exportation, la réexportation, l'importation, le transport et le transit de spécimens d'espèces de faune et de flore sauvages.

Loi N°95-004 du 18 janvier 1995 fixant les conditions de gestion des ressources forestières.

Loi N°95-003 du 18 janvier 1995 portant organisation de l'exploitation, du transport et du commerce du bois.

Loi N°95-031 du 20 mars 1995 fixant les conditions de gestion de la faune et de son habitat.